QUARANTIÈME ANNÉE — Nº 11904 — SAMEDI 7 MAI 1983

LES PROJETS EUROPÉENS

- La Commission propose une augmentation des ressources propres de la C.E.E. et une modulation des contributions des Etats.
- 9,5 milliards de francs consacrés en cinq ans à la recherche en informatique.

LIRE PAGES 30 ET 31



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 80 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 85 d.

Tarif des abonnements page 6

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ETRANGER

Devine qui vient naviguer

Rien ne va plus entre la Suède et l'U.R.S.S. Le 26 avril dernier, une commission parlementaire rendait publics, à Stockholm, les résultats d'une enquête menée pendant six mois. En octobre 1982, des engins officiellement non identifiés avaient été détectés dans les eaux territoriales. La commission établit que ces submersibles, au nombre de six, étaient soviétiques.

Ces résultats ont indigné les Suédois : ils ont toujours en mémoire un autre incident de ce genre, en octobre 1981, lorsqu'un sous-marin soviétique s'était échoué à proximité d'une de leurs bases. Moscou avait présenté des regrets pour « cette erreur de navigation » en promettant, en quelque sorte, que ses pilotes apprendraient à percevoir la différence entre le large et le littoral.

Ces propos étaient sans valeur. La commission parlementaire suédoise a constaté que le nombre de violations territoriales a quadruplé entre 1980 et 1982. « L'année dernière, précisait-elle, nous en avons relevé quarante à proximité de nos bases stratégiques le long des côtes de la Baltique. » Apparemment, il importe peu au Kremlin que ses équipages soient pris en délit de vagabondage sur le territoire du voisin ni que le gouvernement de Stockholm marque sa colère en rappelant « pour consultation » son ambassadeur à Moscou.

Les intrus continuent de naviguer sans y avoir été invités. Actuellement, indique notre correspondant Alain Debove, il semble que deux sous-marins de poche soient toujours enfermés dans un bras de mer à 350 kilomètres au nord de la capitale, et il n'est pas impossible qu'un sous-marin porteur navigue à l'extérieur du petit archipel.

Que viennent donc faire tous ces vaisseaux fantômes ? Des membres de la commission parlementaire ont estimé que ces bâtiments étaient peut-être chargés de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie : se préparer à occuper, en temps de guerre, une partie de la Scandinavie. On se demande, également, à Stockholm, si ces manœuvres répétées et l'aplomb avec lequel elles sont conduites n'ont pas pour objectif d'intimider les Suédois, dont la neutralité serait aux yeux des Soviétiques trop favorable à l'Occident. Il s'agirait alors de montrer sans excès de délicatesse qu'il n'y a au nord de l'Europe qu'une superpuissance.

Si tel est le calcul des stratèges du Kremlin, il n'est pas sûr que le résultat réponde à leur attente. Les Suédois tiennent à leur neutralité séculaire. Ils attachent aussi quelque prix à l'indépendance et à la dignité. Qui sait même si, s'estimant menacées, les autorités de Stockholm ne chercheraient pas obtenir de quelque façon des Occidentaux le moyen de garantir leur défense.

Cette série d'affaires peut avoir d'autres conséquences. Depuis des années, la propagande soviétique répète que la Baltique peut et doit devenir une « mer de paix ». L'ancien président finlandais, M. Kekkonen, avait, pour sa part, proposé de faire de cette région une zone dénucléarisée. Le Kremlin mène un grand tapage à propos des projets atomiques de l'OTAN. Il peut tabler sur les courants pacifistes et neutralistes non négligeables en Scandinavie.

Les incidents répétés de ces derniers mois doivent, pour le moins, inciter à la prudence ceux qui rêvent d'une Europe nordique tenue à l'écart des vents mauvais. La réalité, ce sont ces quarante-cinq submersibles soviétiques recensés en Baltique par la commission suédoise. C'est le voisinage d'une grande puissance à l'amitié parfois débordante qui parvient mal à faire la distinction entre « mer de paix » et « lac soviétique ».

L'épiscopat polonais demande le rétablissement des libertés à l'occasion de la visite du pape

La conférence épiscopale polonaise a fait savoir, par un communiqué diffusé jeudi 5 mai, que, à ses yeux, la prochaine visite pontificale devrait être l'occasion du rétablissement des libertés civiles, d'une levée de l'état de guerre, actuellement suspendu, et de l'ensemble des mesures répressives qui en ont découlé.

Cette prise de position fait suite à la lettre que Jean-Paul II a récemment adressée au chef de l'Etat polonais, M. Jablonski, pour exprimer — tout en acceptant l'invitation officielle qui lui avait été remise le 21 mars — l'espoir qu'une amnistie générale accompagnerait sa venue.

De notre correspondant

Varsovie. — L'Eglise tend à donner à la visite du Saint-Père un caractère de mission de concorde devant — par un assouplissement des autorités en premier lieu — favoriser une détente politique.

Le 9 mars, rendant compte de la rencontre au cours de laquelle le général Jaruzelski et le cardinal Glemp avaient « *confirmé leur volonté d'être les hôtes* » du pape, l'agence PAP écrivait que les deux parties « *œuvreraient* » pour que cette visite « *contribue à la normalisation de la vie dans le pays* ». Très satisfaisante pour le pouvoir, l'expression avait néanmoins sa part d'ambiguïté. Maintenant que l'invitation a été faite et acceptée, donc que les autorités, pour se dérober, devraient prendre la responsabilité d'une annulation, l'Eglise donne sa définition à elle de la « *normalisation de la vie* » : la sortie de l'état de guerre.

Ce mouvement est d'autant plus habile qu'en minimisant les manifestations du 1er mai le pouvoir s'est privé de tout prétexte crédible à un report et que l'Eglise, de son côté, ne met pas de condition nouvelle à la visite. Elle n'exige rien, elle dit seulement ce qui devrait être et dans quel esprit elle envisage, elle, le « pèlerinage » de Jean-Paul II.

Dans son communiqué publié à l'issue de la réunion de mardi 3 et mercredi 4 mai, à Czestochowa, de sa cent quatre-vingt-douzième conférence plénière, l'épiscopat écrit d'abord que « *le pèlerinage attendu du Saint-Père devient aujourd'hui celui de l'espoir national* ».

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 4.)

LA FIN DU VOYAGE DE M. MITTERRAND EN CHINE

Lire les articles de nos envoyés spéciaux (page 6) et nos reportages dans « le Monde des loisirs et du tourisme » (pages 13 à 15).

La Syrie entend peser sur l'issue de la négociation entre Israël et le Liban

A la veille de la « décision importante » annoncée par le cabinet israélien pour ce vendredi 6 mai, et alors que le secrétaire d'État américain, M. Shultz, est attendu samedi à Damas, Beyrouth a subi, jeudi, un bombardement qui a fait cinq morts et une trentaine de blessés. Comme le rapporte notre correspondant (voir en page 3), l'origine des tirs — des secteurs contrôlés par les forces syriennes — indique clairement que Damas a voulu rappeler sa présence et ses possibilités d'action aux négociateurs libanais et israéliens ainsi qu'au médiateur américain.

Notre envoyé spécial dans la capitale syrienne expose en page 3 quelles sont les « trois cartes maîtresses » qui permettent à Damas d'exercer un véritable droit de veto sur tout projet d'accord israélo-libanais méconnaissant ses intérêts.

Décision difficile à Jérusalem

De notre corresondant

Jérusalem. — En trois jours, un soldat a été tué et vingt et un autres ont été blessés au Liban. Attentats et embuscades n'ont cessé de se multiplier récemment. Il était de plus en plus évident que la prise en considération de cette situation devait jouer un rôle important dans la décision du gouvernement de M. Begin, réuni ce vendredi matin 6 mai. Cela ne pouvait que renforcer la position du ministre de la défense, M. Moshe Arens, qui, avec plusieurs autres membres du cabinet, se montrait ces jours avant tout soucieux d'essayer de sortir au plus vite l'armée israélienne du « *bourbier libanais* ». M. Arens, qui est l'un des membres les plus « faucons » du gouvernement, se montre aussi, s'agissant du Liban, l'un des plus « *réalistes* ». C'est-à-dire qu'il est un partisan du désengagement, même si les conditions de ce repli sont très peu satisfaisantes du point de vue israélien, compte tenu des exigences posées initialement par Jérusalem, notamment en ce qui concerne les « *garanties de sécurité* ».

Jusque tard dans la nuit jeudi, M. Arens, accompagné de M. Itzhak Shamir, ministre des affaires étrangères, a conféré avec M. Begin, mais celui-ci, au dire de ses proches, restait encore « *très hésitant* », et *certains ajoutaient même* « *déchiré* ».

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 3.)

La télévision en 1984

300 millions supplémentaires pour la création

Le « coup de semonce » de M. Georges Fillioud à Cannes à l'endroit du service public audiovisuel (le Monde du 26 avril) n'était pas de pure forme. Le secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication vient d'exiger des diverses sociétés de radio-télévision une clarification de leurs budgets et un meilleur contrôle de leurs dépenses. Moyennant quoi, le gouvernement s'engage à accorder une aide importante à la création télévisuelle dans le budget de 1984.

M. Pierre Mauroy, premier ministre, qui installera lundi 9 mai le nouveau Conseil national de la communication audiovisuelle, mettra lui-même les points sur les i. Mais son secrétaire d'Etat a préparé le terrain cette semaine. Jeudi 4 mai, il a reçu rue Saint-Dominique les neuf présidents des organismes de l'audiovisuel public (1). Le ton a été particulièrement ferme, et les présidents, qui assistaient seuls à cette réunion, ont pu mesurer la détermination du gouvernement à sortir les sociétés de l'ex-O.R.T.F. du marasme de gestion dans lequel elles se sont enfoncées et parfois se complaisent.

M. Georges Fillioud a réclamé principalement deux choses. D'une part, qu'on en finisse avec des budgets fantaisistes et incontrôlables. Les sociétés, dans l'état actuel de la comptabilité et du « suivi budgétaire », sont le plus souvent incapables de préciser l'affectation d'un certain nombre de crédits, et leurs responsables n'ont eux-mêmes qu'une confiance limitée dans les chiffres qu'ils fournissent. S'agissant pour une grande part de l'argent des contribuables (la redevance), il paraît logique — et urgent — d'exiger du service public une parfaite transparence à ce niveau. Le secrétaire d'Etat a réclamé pour le 30 mai l'élaboration de budgets « fonctionnels » — pour l'année en cours et le prochain exercice — s'appuyant sur des documents fiables. Une harmonisation des procédures budgétaires sera mise en œuvre ultérieurement.

Y. A.

(Lire la suite page 26.)

(1) Radio-France, TF 1, Antenne 2, FR 3, S.F.P., T.D.F., INA, R.F.O., Groupement de l'informatique de l'audiovisuel (ex-Giratev).

Les manifestations des commerçants et des étudiants

Près de vingt mille artisans, commerçants et petits patrons ont manifesté, jeudi 5 mai, à Paris, à l'appel de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, pour protester contre l'attitude du gouvernement les rendant responsables de certaines hausses. Des heurts se sont produits avec les forces de l'ordre. (Lire page 32.)

M. Pierre Mauroy a invité les préfets, commissaires de la République, à « *faire preuve de fermeté dans le maintien de l'ordre public* » et à intervenir auprès des professionnels qui ne respecteraient pas leurs engagements sur l'évolution des prix (lire page 7).

Deux manifestations d'étudiants contre le projet de réforme de l'enseignement supérieur ont eu lieu le même jour à Paris. L'une, organisée par le comité de grève de Jussieu, a rassemblé dans le calme huit cents manifestants environ ; l'autre beaucoup plus importante, a réuni huit mille étudiants à l'appel de la coordination nationale contre le projet Savary et s'est terminée par de vifs incidents au quartier Latin jusque tard dans la nuit (lire page 9.)

Le temps des corporations

par PIERRE TREY

Mme Edith Cresson avait-elle des bottes ou des escarpins lorsqu'elle est tombée dans les chausse-trapes à purin de quelques fantassins agricoles ? Personne ne s'en souviendra sans doute. On pourra débattre à perte de vue sur le point de savoir si elle a bien ou mal défendu l'agriculture. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'aurait jamais dû s'attaquer à la F.N.S.E.A. (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) de M. François Guillaume !

Mme Edith Cresson n'est plus ministre de l'agriculture, et son successeur se gardera bien de contester la représentativité de la grande centrale agricole. Mais du moins le gouvernement de M. Mauroy n'a pas été ingrat avec le vaillant petit Chaperon rouge qui croit — c'est clair comme la course du soleil sur les bonnes terres à blé — que l'agriculture française ne se compose pas seulement d'exploitations de 300 hectares.

En sera-t-il de même pour M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale ? Il est le seul à avoir dit non, tranquillement, à une nouvelle corporation : celle des internes et des chefs de clinique. Une nouvelle corporation qui, depuis vingt ans, subissait sans mot dire, à l'hôpital, les règles d'un jeu dont elle était victime (plus ou moins consentante) avec l'approbation paternelle et intéressée d'une partie de l'élite médicale.

(Lire la suite page 9.)

AU JOUR LE JOUR

Chiffre

Assez de dénigrement statistique, assez d'études technocratiques accusatrices, de chiffres faux livrés en pâture à l'opinion ! Assez de rumeurs pernicieuses sur l'état du petit commerce ! Assez de discours fielleux qui visent à intoxiquer les Français !

Il faut rétablir la vérité. La C.G.P.M.E. (Confédération générale des premiers ministres en exercice) a mille fois raison de se manifester et de le dire : il n'y a, en France, qu'un premier ministre. Pas un de plus, pas un de moins.

BRUNO FRAPPAT.

M. Lionel JOSPIN invité du « Grand Jury R.T.L.-*le Monde* »

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « *Le grand jury R.T.L.-le Monde* » dimanche 8 mai, de 18 h 15 à 19 h 30.

Le député du dix-huitième arrondissement de Paris, qui aura présidé la veille une réunion des responsables du courant A (tendance Mitterrand) de son parti dans le cadre de la préparation du congrès d'octobre, répondra aux questions d'André Passeron et de Laurent Zecchini du *Monde*, de Paul-Jacques Truffaut et de Gilles Leclerc de R.T.L., le débat étant dirigé par Alexandre Baloud.

LA RELIGION ET L'AUDIOVISUEL

Un fait de société comme les autres ?

Après avoir été submergée de lettres — plus de quatre mille — *envoyées par des catholiques qui* trouvent que leur religion est trop souvent « *tournée en dérision* » à la télévision (*le Monde* du 1er avril), la Haute Autorité de la communication *audiovisuelle croule actuellement* sous une deuxième vague de plaintes concernant la raréfaction d'émissions *religieuses* au petit écran. Les deux griefs cités le plus souvent par les mécontents : le refus par la télévision française de retransmettre l'ouverture de l'Année Sainte en mondiovision et l'absence d'émissions à thème religieux pendant les fêtes de Pâques.

Et ce n'est pas le film de Fernando Arrabal *le Cimetière de voitures*, diffusé sur A 2 le 30 avril, qui aura arrangé les choses. Emission d'intérêt religieux, certes, puisqu'il traite de la Passion du Christ, mais le ton grinçant et l'iconoclasme de cet « opéra-rock » risque d'avoir paru comme une provocation aux bien-pensants.

Qu'en est-il, au juste, du bien-fondé de ces récriminations ? Si la Haute Autorité reconnaît être « *submergée de lettres* », il s'agit moins d'une « *campagne de dérision* » visant la foi chrétienne qu'une croisade menée par certains milieux catholiques, puisque la Haute Autorité fait état de « *pétitions qui ont été données à signer à la sortie des églises* ». Francis Mayor, directeur de *Télérama*, hebdomadaire d'inspiration chrétienne, remet les choses en perspective quand il déclare : « *Il y a une campagne de protestations, orchestrée par deux journaux au moins, contre deux ou trois rigolos de la télé, à court de gags, et qui utilisent donc la religion ; une bonne sœur en cornette qui danse le rock, ça marche toujours...* » Avouant, pour sa part, son incompétence pour « *apprécier le bon ou mauvais goût* », la Haute Autorité s'est bornée à dire : « *Il était de notre devoir de prévenir les responsables de chaînes pour que le seuil de tolérance ne soit pas dépassé sans entraver pour autant la liberté de création.* »

ALAIN WOODROW.

(Lire la suite page 27.)

Le Monde

idées

Les Églises et l'armement atomique

Les interventions de l'Église catholique sur le désarmement et la dissuasion nucléaire se multiplient. La lettre pastorale des évêques américains sur la guerre et la paix, a été rendue publique le 3 mai. Elle risque de soulever de vives polémiques. En Europe, les évêques sont bien plus nuancés Plusieurs épiscopats ont, d'ores et déjà, publié des textes sur le sujet. Le cardinal Franz Koenig, archevêque de Vienne et président de la Conférence épiscopale autrichienne, explique, dans l'entretien qu'il nous a accordé, le sens de cette effervescence chez les catholiques. M. Michel Aurillac, président du Club 89, pense, pour sa part, que les évêques américains ont adopté une *« approche réductrice »* du problème. M. Jean-Marie Muller, enfin, pacifiste catholique, s'en prend à la position de Jean-Paul II sur la dissuasion.

« Aucun motif politique ou éthique ne peut justifier la guerre nucléaire »

nous déclare le cardinal Franz Koenig

• Pourquoi l'Église catholique manifeste-t-elle soudain cet intérêt pour les questions de désarmement et de guerre nucléaire ?

– Cet engagement n'est pas nouveau. Il y a vingt ans, Jean XXIII a, dans son encyclique *Pacem in Terris*, vigoureusement défendu la cause de la paix. En 1962, à une période particulièrement critique de la politique mondiale, ce grand pape n'a pas hésité à intervenir personnellement au moment de la crise de Cuba. Jean XXIII a profité de ses relations personnelles avec Kennedy et Krouchtchev pour que s'amorce un mouvement de démantèlement des fusées. Paul VI a, lui aussi, attaché une importance primordiale à la paix.

Au cours de ces dernières années, la situation s'est particulièrement dégradée : les dépenses d'armement n'ont cessé d'augmenter ; le climat politique mondial s'est détérioré de manière dramatique ; le risque d'une guerre nucléaire est plus grand que jamais ; la technologie militaire, de plus en plus sophistiquée, menace les économies, et nous assistons à une sorte de « lutte des classes entre les nations ».

Mais, pour la première fois depuis 1945, les hommes commencent à se rendre compte du danger, ce qui est un signe d'espoir. L'écho retentissant des mouvements pacifistes s'explique d'ailleurs, à mon avis, par cette nouvelle prise de conscience.

En ce qui concerne Jean-Paul II, son engagement personnel pour la paix n'est pas moins sincère. L'Église se reconnaît nettement dans cette attitude.

– Quelles seront, à votre avis, les conséquences de ces initiatives en faveur de la paix chez les deux super-puissances nucléaires ? N'y a-t-il pas un danger de déséquilibre du fait que l'Église, à l'Ouest, a toutes les possibilités pour influencer l'opinion publique, alors que celles-ci sont extrêmement limitées à l'Est ?

– Je suis convaincu que la pression de l'opinion publique sur les dirigeants ne s'arrête pas au prétendu « rideau de fer ». Les médias occidentaux, la radio, la télévision, sont reçus à l'Est. J'ai constaté, lors de mes voyages, que les nouvelles se répandent très rapidement dans ces pays, même si elles ne sont pas diffusées par les médias officiels. Les populations des pays est-européens – au moins les milieux politiquement intéressés, mais aussi la jeunesse – sont généralement très bien informées. Les mouvements pacifistes animés par les Églises à l'Ouest auront, j'en suis sûr, des répercussions sur l'Est.

Les gouvernements occidentaux ne sont pas les seuls à être confrontés à la volonté de paix des hommes, ceux de l'Est doivent aussi y faire face.

Des pacifistes manipulés

– Quel est le rôle des mouvements pacifistes à l'Est et à l'Ouest ? Quelle est l'utilité de ces mouvements ?

– Les mouvements pacifistes prennent de l'ampleur à l'Est. Je suis persuadé que la pression qu'ils exercent sur les hommes politiques se fera sentir de plus en plus, même si leur influence est plus discrète, faute du relais que constituent les médias à l'Ouest. Mais il faut dire aussi que dans les mouvements pacifistes, comme partout, il y a des fanatiques qui ne font qu'aggraver les tensions et les hostilités. Les positions extrémistes ne servent jamais à rien.

– Les bonnes intentions de l'Église ne risquent-elles pas d'être exploitées par la propagande communiste, qui voit un danger mortel pour la paix dans les Pershing-2 américains en Europe, mais qualifie, en revanche, les SS-20 soviétiques d'armes défensives ?

– Il n'y a pas de doute que les gouvernements communistes d'Europe de l'Est cherchent à manipuler les mouvements pacifistes occidentaux. Mais les dirigeants de l'Église et les conférences épiscopales ne se laissent pas influencer. En lançant ses appels à la paix, le pape s'adresse au monde entier. Lui et ses conseillers savent parfaitement que le prétendu équilibre de la terreur n'est pas une solution. En outre, cet « équilibre » engloutit des sommes d'argent gigantesques ; il est indirectement responsable de la mort de millions d'hommes du tiers-monde, qui n'auraient besoin que d'une part infime de cet argent pour vivre dans des conditions dignes de l'homme.

– A l'ère nucléaire, la thèse de la « guerre juste » est-elle toujours valable ?

– La notion elle-même de guerre est devenue caduque à l'ère nucléaire : la guerre nucléaire n'est pas une guerre, elle ne peut être ni juste ni injuste, elle menace d'extinction l'humanité dans son ensemble. Aucun motif politique ou éthique ne peut justifier la guerre nucléaire, même pas la volonté de défendre la liberté, puisque l'emploi d'armes nucléaires détruit tout ce qu'on veut défendre.

Les thèses de la guerre juste ou de la légitime défense étaient valables dans des conditions techniques et sociales bien différentes. Il ne faut cependant pas se faire d'illusion : grâce au progrès technique, les armes conventionnelles sont devenues, elles aussi, des armes de destruction massive qui ne font plus aucune distinction entre les combattants et la population civile. La menace de l'holocauste nucléaire ne doit pas amener à penser que la guerre conventionnelle est le moindre des deux maux.

– A votre connaissance, l'Église catholique s'apprête-t-elle à prendre position officiellement sur ces questions ?

– Selon mes informations, aucune encyclique n'est prévue sur ce sujet. Ces thèmes ont été évoqués publiquement à plusieurs reprises par le pape. Le Vatican a pris des initiatives multiples à ce propos, et notamment lors de la réunion de cinquante-sept scientifiques réputés de l'Est et de l'Ouest, en septembre 1982, à l'Académie pontificale des sciences, qui ont lancé un appel ardent contre la guerre nucléaire. La publication récente d'une lettre pastorale par les évêques américains en est un autre exemple. »

Propos recueillis par
WALTRAUD BARYLI.

La « petite phrase » de Jean-Paul II

par J.-M. MULLER (*)

A son retour de Rome, où il venait de participer à une « rencontre informelle » organisée les 18 et 19 janvier 1983 afin de permettre à des représentants des épiscopats américain et européens de confronter leurs jugements sur les armes nucléaires, Mgr Ernoult, archevêque de Sens et président de Pax Christi, écrivait : *« Il est regrettable qu'une parole récente de Jean-Paul II sur ce sujet soit trop connue : « Dans les conditions actuelles, une dissuasion basée sur l'équilibre, non certes comme une fin en soi mais comme une étape sur la voie d'un désarmement progressif, peut encore être jugée comme moralement acceptable. »* Cette « petite phrase » du pape est extraite de son message à la seconde session extraordinaire des Nations unies consacrée au désarmement, lu le 11 juin 1982 par le cardinal Casaroli devant l'Assemblée plénière de l'ONU. Dans ce message, le pape avait cru pouvoir assurer que sa parole portait en elle *« l'écho de la conscience morale de l'humanité à l'état pur »*. On est donc d'autant plus en droit de s'étonner que cette parole juge *« moralement acceptable »* la dissuasion nucléaire, qui fait peser sur l'humanité la menace de son propre suicide.

Certes, l'affirmation du pape se veut réservée dans sa forme. D'abord, Jean-Paul II se refuse à accepter la dissuasion *« comme une fin en soi »*. Mais, en toute rigueur, cette précaution est superflue car nul ne prétend que la fin de la dissuasion se trouve en elle-même. Tous les zélateurs de la dissuasion n'ont de cesse d'affirmer que sa seule fin est de prévenir la guerre et de préserver la paix. Il est donc vain de discuter de la dissuasion comme d'une fin : elle n'est évidemment qu'un moyen, et la vraie question est de savoir si celui-ci est cohérent avec la fin qu'on lui donne.

Ensuite, Jean-Paul II laisse entendre que la dissuasion ne saurait être acceptée que dans la mesure où elle permet un *« désarmement progressif »*. Mais dire cela n'est-ce pas se situer en pleine abstraction alors même que la réalité constante et massive des faits nous apporte la preuve par neuf que c'est sur la dissuasion que repose la dynamique d'une course sans fin aux armements ? Il importe précisément de sortir de la logique même de la dissuasion pour créer un processus de désarmement.

L'analyse de la « petite phrase » de Jean-Paul II met donc en évidence une pensée confuse et un jugement ambigu. Cela d'autant plus que, dans le même message à l'ONU, le pape précise que *« l'unique solution réaliste devant la menace de guerre reste encore la négociation »* d'un désarmement progressif, simultané et contrôlé. Mais, là encore, l'expérience nous montre que cette voie nous conduit dans une impasse. Car chacun attend des autres qu'ils fassent les premiers pas et, pendant ce temps, tous reculent progressivement et simultanément, bien que de manière incontrôlée. Ainsi, notre propre jugement éthique sur la course aux armements nucléaires se trouve-t-il aliéné par le fait que notre décision est liée à celle des autres. Notre propre responsabilité se trouve transférée sur les autres ; nous voici innocentés par leur faute. Et se trouve ainsi fondé le dialogue infantile que poursuivent inlassablement les chefs d'État, qui attestent de leur réelle volonté de désarmer en prenant le monde à témoin de la mauvaise volonté des autres...

« A l'ombre des mégatonnes... »

Il est remarquable que la « petite phrase » de Jean-Paul II constitue une réelle régression par rapport aux affirmations du concile Vatican II. Certes, celui-ci n'avait pas prononcé une condamnation formelle de la dissuasion. Mais, d'abord, il en avait brisé la logique et l'avait vidé de son contenu en déclarant que *« tout acte de guerre qui tend indistinctement à la destruction de villes entières »* était un crime qui devait être condamné sans hésitation. Ensuite, le concile n'avait fait que prendre acte de l'intention dissuasive avec laquelle les armes modernes étaient accumulées, en se gardant bien de juger la dissuasion moralement acceptable.

Il est fort à craindre que l'interprétation qui sera généralement faite de la « petite phrase » du pape restera primaire. La facilité est, en effet, de tirer cette phrase dans le sens où elle penche très sensiblement pour la faire servir à justifier la dissuasion. Dans une lettre du 24 septembre 1982, le secrétaire général de la Conférence épiscopale française, répondant à son homologue américain, a mis en évidence la « petite phrase » de Jean-Paul II en précisant que les évêques français tenaient à y apporter leur *« assentiment »*. Suit alors une justification en bonne et due forme de la dissuasion telle qu'elle s'exerce en Europe à l'encontre de l'Union soviétique. *« On ne saurait oublier*, est-il précisé, *dans la mise en cause de la dissuasion, que l'objectif poursuivi est la préservation du conflit. Les interdictions d'emploi ou de détention feraient perdre toute efficacité à cette dissuasion. [...] Il serait fâcheux de compromettre par des mesures malencontreuses ces acquis de la paix « à l'ombre des mégatonnes.*

En outre, lors de la réunion de Rome des 18 et 19 janvier 1983, la délégation française a remis un document intitulé : « L'Église en France et les armements nucléaires ou conventionnels », qui fait également référence à la « petite phrase » de Jean-Paul II. Ce texte, à la suite d'une explication laborieuse et sinueuse qui s'appuie pour l'essentiel sur le raisonnement des stratèges militaires, conclut finalement à la nécessité et à l'efficacité de la dissuasion *« du faible au fort »* par laquelle la France entend garantir son indépendance et sa sécurité face à la menace soviétique.

De pareilles prises de position ne peuvent que discréditer le discours d'une Église qui, une fois de plus, est tentée de se soumettre à la fatalité païenne qui enferme l'histoire des hommes dans la logique de la violence. Mais, quoi qu'il en soit de ces phrases officielles, il se crée déjà une dynamique irréversible qui atteste qu'aucun compromis n'est possible entre le fait chrétien et le fait nucléaire.

(*) Écrivain, auteur notamment de *Stratégie de l'action non violente* (Le Seuil).

● RECTIFICATIF. – Une ligne ayant sauté dans l'article de Jean-Marie Daillet consacré à la loi de programmation militaire 1984-1988 dans *le Monde* du 5 mai, il fallait lire : « *Il devait, en effet, être commandé deux porte-avions nucléaires en remplacement de deux porte-avions classiques, hors d'âge avant vingt ans.* »

Des erreurs de jugement

par MICHEL AURILLAC (*)

LES évêques américains estiment que *« les arsenaux nucléaires menacent de détruire l'ordre de la Création (...) et la souveraineté de Dieu dans le monde »* (1). Laissons aux théologiens le loisir de discuter de la pertinence de cette affirmation qui semble culpabiliser des outils inanimés et non les intentions des hommes, par lesquels Dieu agit sur le monde. Bien qu'ils se défendent de *« vouloir jouer sur la peur des gens »*, les évêques, en lui donnant une dimension métaphysique, maximalisent la crainte au lieu d'aider à la dissiper. L'effroi causé par la perspective d'une guerre nucléaire est aujourd'hui entretenu par l'U.R.S.S., qui étale sa puissance et joue cyniquement de la peur sur les opinions publiques au profit de ses propres objectifs hégémoniques.

De la peur de la guerre nucléaire on passe ainsi à la condamnation de la guerre nucléaire ; cela ne coûte rien, mais permet d'escamoter le véritable problème politique et moral qui est celui de la guerre tout court, par conséquent de l'agression. De la condamnation de la guerre nucléaire il est ensuite facile de glisser à la dénonciation des armes atomiques. Sans doute, les évêques américains évitent-ils le piège de cette assimilation grossière, mais pour autant ils n'évitent pas toute ambiguïté.

S'ils reconnaissent que *« le but de toute doctrine morale de la défense n'est pas de légitimer la guerre mais de l'empêcher »*, ce qui est précisément la raison d'être de la politique de dissuasion, ils n'acceptent celle-ci qu'avec de telles réticences et l'entourent de tant de restrictions que sa prise au sérieux s'en trouve affectée.

Dans son message aux Nations unies (juin 1982), Jean-Paul II jugeait *« la dissuasion fondée sur l'équilibre moralement acceptable »*, répondant qu'elle ne pouvait *« être considérée comme une fin en soi mais* [devait] *représenter une étape sur la voie d'un désarmement progressif »*. Les évêques américains ont tenté de préciser la portée de ces exigences, sans s'arrêter au fait que les conditions ainsi posées ne dépendaient, hélas, pas de ceux auxquels ils s'adressent : pour réduire la course ou désarmer, il faut en effet être deux. Or, sur les efforts et initiatives des États-Unis en ce sens, comme sur les raisons des échecs (refus par l'U.R.S.S des vérifications explicitement requises par les textes des Nations unies comme de l'Église), le document épiscopal fait silence, si bien que ses exhortations restent unilatérales. De même, en appelant les États-Unis à effectuer des gestes *« indépendants »* de désarmement, les évêques américains méconnaissent les enseignements de l'expérience, qui conduisent, dans les relations avec l'U.R.S.S., à ne rien espérer de la valeur exemplaire des sacrifices unilatéraux, mais à faire fond sur une négociation serrée, prolongée, à l'abri des pressions de l'opinion publique, aux nerfs déjà trop vulnérables dans nos sociétés.

Bien plus, de son propre aveu, la lettre pastorale restreint la fonction moralement acceptable de la dissuasion au seul objectif dont on la crédite : empêcher l'utilisation des armes atomiques. En réalité, sa fonction est beaucoup plus large ; elle est d'empêcher la guerre tout court, et elle y est jusqu'ici parvenue. Lorsque les évêques s'interrogent sur la valeur morale de la menace, qui est à la base de toute dissuasion, pour prévenir une agression ou déjouer un chantage, au motif que cette menace porte sur un acte que l'on pourrait ne pas exécuter, on se demande s'il est devenu immoral d'empêcher qu'un acte immoral soit accompli. C'est la philosophie de la dissuasion (telle qu'elle a existé de tout temps bien avant l'âge atomique) qui se trouve ainsi contestée, comme aussi bien le bon sens et la logique.

Autre exemple : le cardinal Kroll déclare à juste titre que *« l'effet dissuasif d'une force nucléaire a seulement le degré de crédibilité que possède la résolution de l'utiliser en cas d'échec de la dissuasion »*. Pourtant, la lettre pastorale s'assigne pour objectif de *« tracer une ligne politique et morale claire et ferme contre le recours aux armes nucléaires »* : c'est détruire le ressort même de la dissuasion.

S'y ajoutent d'autres erreurs de jugement que n'excuse pas le fait qu'elles soient parfois partagées par des spécialistes dont la qualité et l'expérience permettaient d'attendre mieux. Il s'agit de l'abandon de la menace d'emploi en premier de l'arme nucléaire que quatre anciens responsables ont préconisée au printemps dernier (2) et à qui ont répliqué d'éminentes personnalités de toute appartenance politique, en République fédérale ainsi qu'en France (3). Nous ne reprendrons pas ici tous les arguments de cette discussion pour nous borner à répondre sur le seul terrain où se placent les évêque américains, celui de la morale. La doctrine du *« no first use »* (non-emploi en premier) revient en effet – sur le théâtre européen, compte tenu de l'état des forces en présence – à permettre à l'agresseur potentiel de calculer en toute tranquillité les risques qu'il prend, réservant aux seuls agressés la perspective d'être détruits ou dominés.

Offrir une prime à l'entreprise conquérante, accroître ainsi la possibilité d'un conflit, n'est-ce point le comble de l'immoralité ? Quant aux dirigeants qui auraient négligé de doter leur peuple des moyens de la légitime défense ou de la capacité de dire non à un chantage, Vatican II a été très clair sur leurs devoirs de responsables.

A l'emploi en premier de l'arme nucléaire, dont ils ne peuvent nier qu'il a évité depuis trente-cinq ans la guerre générale, les évêques américains opposent essentiellement le caractère incontrôlé de l'escalade nucléaire qui s'ensuivrait. Cela n'est nullement une certitude, mais un risque. Or il se trouve qu'aujourd'hui la maîtrise de l'autorité politique à chaque stade de l'escalade nucléaire est de mieux en mieux assurée ; on ne saurait d'ailleurs poser en postulat l'incapacité des hommes d'État à garder leur sang-froid. Aussi bien le risque d'escalade existe-t-il dès qu'une grande puissance s'engage dans un conflit, ne serait-ce qu'en raison de l'articulation entre elles des différentes armes qui assurent la dissuasion et du perfectionnement des armes classiques, qui en sont le prolongement et le soutien, et dont les performances égalent celles de certaines armes nucléaires. Enfin, que vaudrait politiquement et moralement l'engagement du *« no first use »* qu'aurait pris un pays dès lors qu'il aurait commencé par violer l'engagement élémentaire et fondamental, solennellement souscrit en adhérant à la charte des Nations unies ou au traité d'Helsinki, de ne pas employer la force militaire ? Ainsi, singulariser la responsabilité de la seule initiative nucléaire revient à relativiser les manquements aux obligations juridiques et politiques prises devant la communauté internationale en vue de préserver la paix. C'est dévaluer la morale internationale que l'épiscopat appelle, d'autre part, à restaurer malgré la différence des idéologies.

Un slogan

Le *« gel nucléaire »* – que l'opinion aura retenu de la lettre pastorale, bien qu'elle ne le préconise pas formellement mais le suggère – est plus un slogan qu'une politique. Il n'éviterait pas à une percée technologique déstabilisatrice de se produire, et n'apporterait aucune incitation, tout au contraire, à négocier de véritables réductions dans les panoplies. Plus généralement, les évêques confortent les illusions trop répandues sur la véritable nature des menaces à la paix. Les armements ne sont, en effet, que la conséquence des rivalités et de la méfiance, et non la source des tensions ; c'est donc à les surmonter qu'il faut d'abord s'attacher.

Quant à elle, l'Eglise catholique entend couper la racine de la guerre par la réduction des disparités, causes de déséquilibre et de tensions, mais elle sait que les causes les plus graves sont idéologiques, et c'est pourquoi Jean-Paul II appelait dès le début de son pontificat à *« ouvrir les frontières au Christ, prince de la paix »*. Cette année encore, dans son message de paix (1er janvier 1983), le pape dénonçait comme principal obstacle au dialogue *« le mensonge tactique et délibéré qui abuse du langage et recourt aux techniques les plus sophistiquées de la propagande »*, mais surtout *« les idéologies qui s'opposent à la dignité de la personne humaine et voient dans la lutte le moteur de l'histoire. Le dialogue est alors faussé. Il s'ensuit presque une incommunicabilité entre les pays et les blocs, et l'échec du dialogue risque alors de servir la course aux armements »*. M. Andropov n'a pas craint de réaffirmer, d'entrée de jeu, que l'objectif restait le triomphe du communisme dans le monde. Comment, dès lors, raisonner comme si les deux systèmes se trouvaient sur le même pied ?

Le véritable danger pour la paix mondiale n'est pas tant l'arme atomique que la possession de telles armes par les Soviétiques, combinée à leur croyance que la réponse des Etats-Unis serait faible par l'esprit et insuffisante par les armes et que, peut-être, ils pourraient abandonner leurs alliés. Les armes nucléaires ne menacent pas *« la souveraineté de Dieu sur le monde »*, qui est d'ailleurs d'une théologie approximative ; mais les armes nucléaires aux mains des Soviétiques peuvent menacer la survie de la civilisation et, compte tenu de l'athéisme institutionnel dont ils se réclament, la survie du christianisme en tant qu'institution.

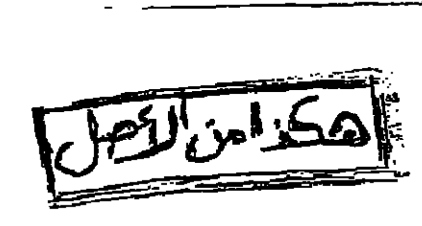
(*) Ancien député R.P.R., président du Club 89.

(1) Lire les articles de Robert Solé sur les différentes versions de la lettre pastorale dans *le Monde* des 10 et 11 mars 1983 et le bulletin de l'étranger, sur le même sujet, dans notre numéro du 5 mai.

(2) Parmi lesquels M. McNamara, jadis théoricien de la *« destruction mutuelle assurée »*, stratégie moralement indéfendable.

(3) Cf. *Foreign Affairs*. Numéros de l'été et de l'automne 1982.





Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

LA NÉGOCIATION ISRAÉLO-LIBANAISE ET LA MISSION DE M. SHULTZ

Les trois atouts du président Assad

De notre envoyé spécial

Damas. – *Avant même d'arriver à Damas, M. Shultz connaît sans doute la réponse qu'il recevra du président* Assad ; un non catégorique, ou, dans la meilleure des hypothèses, un oui conditionnel qui équivaudrait à un refus de retirer les troupes sytiennes du Liban.

La *position officielle du gouvernement* baasiste est, sans équivoque : *Israël doit évacuer l'ensemble du Liban « inconditionnellement »*, et le statut juridique *qui régira* les relations entre Beyrouth et Jérusalem sera celui des accords d'armistice de 1949 : le *retour au statu quo ante* est fondé sur un autre principe, à savoir que l'*« agression ne doit pas être payante »*.

Le retrait de l'armée syrienne du Liban *ne sera pas pour autant automatique*. Il sera postérieur au départ des Israéliens *et seulement si les négociations entre* Beyrouth et Damas *sont couronnées de succès*.

Si l'on pouvait sonder les cœurs *des dirigeants syriens*, on y lirait qu'ils ne souhaitent pas le succès de la *mission de M. Shultz. En effet*, ils savent parfaitement que le retrait israélien *ne s'effectuerait qu'à des* conditions léonines, compte tenu du rapport des forces, *et que ces conditions* ne correspondent pas à leurs intérêts. Les *« mesures de sécurité »* exigées par Jérusalem mettraient le flanc occidental de la Syrie à la merci de l'armée israélienne, surtout si les troupes de Damas devaient se replier derrière les frontières internationales, abandonnant la vallée de la Bekaa qui constitue leur *« profondeur stratégique »*. Dans l'absolu, le président Assad souscrirait à un accord qui ferait du Liban une zone-tampon entre la Syrie et Israël.

Conserver un gage

Cependant, les considérations politiques *l'emportent sur les préoccupations* militaires du chef de l'Etat. Celui-ci a indiqué lors de sa *récente* rencontre avec M. Élie Salem, le chef de la diplomatie libanaise, qu'in ne pourra jamais dissocier l'affaire en cours du conflit israélo-arabe. Dans la négociation *« globale »* qu'il appelle de ses vœux, le président Assad entend de toute évidence conserver le Liban comme un gage et un moyen de pression. Est-il en mesure de bloquer toute normalisation chez son voisin *occidental* ? On en est convaincu dans les milieux diplomatiques. En tout cas il détient des atouts dont au moins trois sont loin d'être négligeables.

● *La « carte » libanaise.* – La Syrie dispose d'un grand nombre de rseaux d'influence dans le pays du Cèdre où elle a la capacité d'entretenir les divisions et les conflits armés. Des hommes politiques libanais, *chrétiens ou musulmans, de droite* comme de gauche, défilent à Damas. Même *les phalangistes entretiennent* le dialogue. certains intérêts sont parfois complémentaires, bien que divergents, compte tenu de facteurs géopolitiques immuables. La Syrie demeure l'arrière-pays économique du Liban, le pont qui le relie au reste du monde arabe. Pour les musulmans et la gauche, elle continue en outre le contrepoids indispensable aux pressions qu'exerce Israël. Ainsi des personnalités aussi différentes que le conservateur M. Soleiman Frangié, ancien président de la République et M. Georges Haoui, le secrétaire *général du parti* communiste libanais, sont-elles venues à Damas pour dénoncer *« l'accord injuste »* actuellement en négociation entre Beyrouth *et Jérusalem*.

M. *Georges Haoui, au nom de la* gauche libanaise, pose ses propres *conditions. « Nous nous opposerons,* nous a-t-il déclaré, *« à toute présence militaire israélienne sur notre territoire, sous quelque forme que ce soit ; à tout statut qui déborderait le cadre des accords d'armistice, à toute concession d'ordre économique ou commercial et à toute restriction aux activités politiques de l'O.L.P. J'ai dit au président Gemayel, lors de la récente audience qu'il m'a accordée, que notre intérêt national exige que nous ne consentions aucun privilège à Israël, car nous serions obligés d'en faire autant à la Syrie. »* Le président Gemayel, assure-t-on dans les milieux officiels à Damas, partagerait le point de vue du chef communiste.

● *La « carte » palestinienne* – le gouvernement de Damas et l'O.L.P. *soutiennent que leurs intérêts ne se* confondent pas au Liban, ce qui est vrai, et qu'ils entendent négocier avec Beyrouth indépendamment l'un de l'autre. M. Ahmad Iskandar, le ministre syrien de l'information, nous a déclaré : *« Nous ne pouvons pas parler au nom des Palestiniens, mais il va de soi que la géopolique et les relations fraternelles qui nous entretenons avec l'O.L.P. et le peuple libanais nous autorisent à jouer un rôle positif dans les pourparlers qui s'engageront ntre les deux parties. » A contrario,* peut-on conclure, Damas pourrait jouer aussi, si besoin est, un rôle négatif.

Les conditions d'Abou Jihad

Abou Jihad, le commandant en chef adjoint des forces palestiniennes unifiées, pose, lui aussi, des conditions au retrait des fedayin – une dizaine de milliers – du Liban. *« Nous ne quitterons pas ce pays,* nous a-t-il déclaré, *avant d'avoir assuré aux cinq cent mille Palestiniens qui y vivent la sécurité physique et matérielle. Ils sont actuellement traités d'une manière inhumaine, pourchassés, internés arbitrairement ou empêchés de travailler et de se déplacer. Nos frères sont systématiquement persécutés tant par l'armée régulière que par les Forces libanaises. Nous sommes déterminés à défendre l'existence de notre peuple au Liban. Il s'y trouve depuis 1948, bien avant l'entrée des forces de Damas. Il n'y a dès lors aucune comparaison possible entre la présence militaire syrienne et la nôtre. »*

● *La « carte » saoudienne.* – Tant l'O.L.P. que la Syrie voient dans la solidarité manifestée par l'Arabie Saoudite un élément capital. Les visites entreprises récemment à Ryad par Abou Jihad et par M. Abdel Halim Khaddam, le chef de la diplomatie de Damas, avaient pour principal objectif de s'assurer le soutien du royaume wahabite. Celui-ci finance en grande partie les trésoreries palestinienne et syrienne. D'autre part, l'opposition de Ryad à un éventuel accord israélo-libanais pourrait être décisive. La plupart des autre Etats arabes suivront sans doute l'exemple de l'Arabie Saoudite et pourraient mettre le Liban en quarantaine, comme cela a été le cas de l'Egypte après la paix séparée conclue entre Le Caire et Jérusalem. Avec cette différence essentielle que le Liban pourrait difficilement survivre économiquement s'il devait être coupé de son arrière-pays arabe.

ERIC ROULEAU.

Décision difficile à Jérusalem

(Suite de la première page.)

Durant toute la journée de jeudi, les dirigeants israéliens ont tenté d'obtenir des « éclaircissements » de la part de M. Shultz, ce qui signifie qu'ils ont surtout cherché à défendre le statut du commandant Saad Haddad, fidèle allié d'Israël que M. Begin ne veut pas donner l'impression d'abandonner, et à préserver le droit pour l'armée israélienne de continuer d'effectuer des patrouilles au Sud-Liban.

Dans les milieux de la majorité et de l'opposition, les Israéliens se montrent désabusés, d'autant plus qu'ils pensent que la « difficile » et « pénible » décision du gouvernement pourrait n'avoir finalement aucun effet si les Syriens refusaient, pour leur part, de se replier, bloquant ainsi tout le processus. C'est la raison pour laquelle certains ministres préféraient reporter leur réponse après le voyage de M. Shultz à Damas. Le président de la commission parlementaire des affaires étrangères et de la défense, M. Eliahou ben Elissar, exprimait, vendredi matin, un sentiment largement partagé à Jérusalem en déclarant : *« Nous sommes très près d'un accord avec le Liban, mais les problèmes sont loin d'être résolus, car tout dépend de l'attitude de Damas »*...

FRANCIS CORNU.

● *Le nouveau président de l'Etat d'Israël,* M. Haim Herzog, à prêté serment jeudi soir devant la Knesset, devenant le sixième président de l'Etat hébreu depuis sa création en 1948. M. Herzog (soixante-cinq ans), a juré fidélité à l'Etat d'Israël et à ses lois devant le Parlement et le corps diplomatique, au premier rang duquel figurait le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz. – *(A.F.P.)*

Le bombardement de Beyrouth a fait cinq morts et trente blessés

De notre correspondant

Beyrouth. – Précédé par une reprise de combats en montagne entre les milices chrétiennes et druzes – combats suspendus en février sous l'égide de l'armée israélienne qui occupe le terrain, – le *pilonnage* de Beyrouth de jeudi a atteint le secteur chrétien de la captiale et sa banlieue, frôlant le secteur musulman au niveau de l'ancienne ligne de démarcation près du musée où est postée une partie du contingent français de la force multinationale autour de la résidence de l'ambassadeur de France.

Surprenant les automobilistes et les passants en pleine rue, à une heure de grande affluence, le bombardement a fait cinq morts et trente blessés parmi la population, qui, cette fois, n'avait pas été alertée par les lignes avant-coureurs habituels.

La *localisation des points de départ des tirs*, à laquelle a participé un hélicoptère des « marines » américains de la force multinationale, a été indiquée par la radio officielle libanaise. Elle ne laisse pas de doute sur leur origine : l'armée syrienne qui tient encore des positions dans la montagne est impliquée, en effet, dans trois sources de tir sur quatre (Dhour Choueir, Arbanieh, Salima), la quatrième (Maaroufieh) se trouvant dans une zone tenue par la milice druze mais en terrain conquis par Israël. Radio-Liban n'a pas hésité à qualifier ces bombardements *« d'escalade politique coïncidant avec les efforts du Liban pour assurer le retrait des forces étrangères de son territoire »*..

Les forces libanaises accusent la Syrie *« d'empêcher un tel accord par des opérations militaires »*, mettant à exécution les menaces implicites dont étaient assorties les *« conditions rédhibitoires »* posées à ce sujet.

Damas a donc rappelé que Beyrouth était toujours à portée de ses canons et qu'il serait vain de voloir l'ignorer dans tout arrangement concernant le Liban. Les Etats-Unis pouvant difficilement « lâcher » Israël sur la syrie dans la conjoncture actuelle et M. Begin n'ayant, de surcroît, pas de raisons de servir la politique d'*un allié américain* dont l'attitude actuelle l'irrite vivement. Le *président* Assad *pouvait donc se permettre* un tel « rappel à l'ordre » presqu'impunément.

Dans ces conditions, les chances de la mission du secrétaire d'Etat américain, M. Shultz, en vue de la conclusion d'un accord israélo-libanais paraissent se réduire. *M. Shultz ne sait visiblement plus* s'il doit afficher l'optimisme dont il a fait montre au début de son voyage au Proche-Orient. Israël, pour sa part, a beau jeu d'annoncer un accord imminent, ce qui laisse sous-entendre que le gouvernement Begin le favorise, sans en réalité assouplir sa position.

La Syrie s'étant bruyamment *manifestée à la veille de l'arrivée de* M. Shultz à Damas, où il est théoriquement attendu samedi, la confusion est plus grande que jamais sur l'issue des pourparlers en cours, dont on n'attendait déjà, au mieux, qu'une sorte de protocole ressemblant plus à une déclaration d'intentions qu'à un règlement en bonne et due forme et destiné à donner une petite satisfaction à Washington.

LUCIEN GEORGE.

Iran

L'U.R.S.S. proteste vivement contre l'expulsion de ses diplomates

L'U.R.S.S. a élevé, jeudi 5 mai, une *« vigoureuse protestation »* auprès du gouvernement iranien après l'expulsion, mercredi, d'un *« groupe de diplomates »* soviétiques d'Iran pour *« espionnage »* et *« intervention dans les affaires intérieures de l'Iran »*.

L'agence Tass qualifie ces mesures d'expulsion d'*« action arbitraire et sans fondement »*. Elle ajoute : *« Ce sont des agents étrangers en Iran qui ont fabriqué des faux afin d'opposer l'U.R.S.S. à l'Iran »*.

Selon l'agence soviétique, aucun des membres du parti Toudeh *n'a* jamais occupé de *« postes de responsabilité »* dans les organes de l'armée ou de l'administration de Téhéran. L'agence Tass dénonce enfin les méthodes de la police iranienne *« héritées de la SAVAK »* pour arracher aux membres du Toudeh des aveux de *« complicité avec l'U.R.S.S. »*.

Parmi les dix-huit diplomates soviétiques expulsés figurent MM. Anatoli Katchekov et Nicolas Kozirof, ministres conseillers, quatre premiers secrétaires, l'attaché militaire, le colonel Evgeni Khrisanov et ses deux adjoints, le colonel Andreï Verbonof et le major Alexandre Panfilov, *ainsi que* le consul à Ispahan, M. Malkaf Altinov.

Selon le journal *Keyhan*, une petite manifestation a eu lieu, dans la nuit de mercredi à jeudi, devant l'ambassade d'U.R.S.S., les manifestants réclamant l'*« expulsion des espions étrangers »* et l'*« exécution des espions du Toudeh »*. – *(A.F.P.)*

Le Koweït négocie à Paris l'achat d'hélicoptères lance-missiles Exocet

« Je suis très satisfait de mes entretiens avec le premier ministre, M. Pierre Mauroy, et avec mon collègue, M. Charles Hernu, ainsi que de la chaleur de l'accueil qui m'a été réservé », nous a déclaré Cheikh Salem al Sabah al Salem, *ministre* de la défense du Koweït, avant de *regagner son pays, jeudi soir 5 mai.* Premier dirigeant koweïtien à effectuer une *visite* officielle en France depuis le 10 mai 1981, le ministre, accompagné d'une vingtaine d'officiers, a visité le Centre opérationnel de la défense aérienne de Taverny (Val-d'Oise). Son séjour en France confirme la relance de la coopération bilatérale amorcée par M. Claude Cheysson lorsqu'il s'était rendu, en novembre, dans l'émirat, qui observait une prudente réserve depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir.

Dès le mois de décembre, les deux pays *ont signé un accord pour un* complément de formation de pilotes de Mirage-1 – le Koweït possède déjà vingt avions de ce modèle – sortis des écoles américaines. Déjà quatre d'entre eux se sont entraînés au combat au sein des forces aériennes françaises. En février, le Koweït a commandé douze nouveaux intercepteurs Mirage F-1 équipés de missiles air-air Matra Super-530 d'une valeur de 2,7 milliards de francs *(le Monde* des 18 janvier et 26 février) et une trentaine de transports de chars. L'émirat envisage d'acheter six hélicoptères Super-Puma équipés de missiles air-surface Exocet d'une valeur de 700 millions de francs.

« Mes officiers sont très satisfaits du matériel français. Il est excellent. Ils ont été très intéressés par ce qu'ils ont vu. Ils vont rester encore trois jours. Nous envisageons d'autres commandes, notamment dans le domaine de l'artillerie », nous a encore dit le cheikh. Parmi les autres projets, figure la possibilité d'un entraînement au combat des pilotes d'hélicoptères et la formation de techniciens (mécaniciens, spécialistes de radars, etc.) par un I.U.T. (institut universitaire de technologie), où sont déjà inscrits des Irakiens et des Syriens. Enfin, Thomson-C.S.F. est en compétition avec la firme américaine Hughes pour assurer la couverture radar de l'émirat.

Sur le plan économique, le Koweït ne dépend *plus qu'à 50 % de sa* production pétrolière : celle-ci est *tombée de 127 millions de tonnes*, en 1979, à 40 millions, en 1982, et a rapporté quelque 8 milliards de dollars ; les investissements koweïtiens à l'étranger (70 milliards de dollars), principalement aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, assurent des rentrées de l'ordre de 8 milliards de dollars. L'émirat serait prêt à accroître ses investissements en France, en particulier dans les secteurs industriels susceptibles d'*intéresser le Golfe* (pétrochimie, informatique, robotique, etc.).

« Je suis persuadé que les relations bilatérales se renforceront dans les différents domaines. Les nouvelles possibilités pourront être explorées lorsque votre ministre de l'économie, M. Delors, viendra à l'automne, à Koweït, pour la réunion de la commission mixte de coopération », a affirmé Cheikh Salem. Actuellement, la France est le sixième partenaire du Koweït après le Japon, les Etats-Unis, la R.F.A., l'*Italie* et la Grande-Bretagne, mais elle vient loin derrière eux avec 2 *milliards* de francs d'exportations (produits alimentaires, chimiques, *électriques, objets de luxe) soit* autant qu'avec Israël, le Liban, la Jordanie. La balance est excédentaire en faveur de la France avec 750 millions de francs d'importations. A Paris, on constate, pour le déplorer, que le C.N.P.F., tout en se plaignant des difficultés que rencontrent les industriels français, n'a jamais envoyé de délégation dans l'émirat et n'a guère fait d'efforts pour conquérir ce marché.

Sur le plan politique, le *ministre* a procédé avec ses interlocuteurs à un vaste tour d'horizon, mais a surtout parlé du conflit du Proche-Orient et de la guerre du Golfe. Il s'est félicité de *« la grande compréhension manifestée par la France à l'égard de la justesse de la cause palestinienne »* et des activités qu'elle déploie pour favoriser une solution. Il a également exprimé le vœu que Paris appuie les initiatives *« pour arrêter les combats entre l'Irak et l'Iran »*.

PAUL BALTA.

A TRAVERS LE MONDE

Angola

● PROTESTATION. – Dans un communiqué diffusé, jeudi 5 mai, M. De Almeida, ambassadeur à Paris, s'est élevé contre le séjour dans les maquis de l'UNITA de journalistes de TF 1 et de France-Inter, ainsi que d'une équipe de Médecins sans frontières, qui ont pu rencontrer les captifs tchécoslovaques du mouvement de M. Savimbi *(le Monde* du 6 mai). *« Ces journalistes et ces médecins font le jeu des racistes sud-africains, qui continuent à soutenir M. Savimbi »*, écrit le diplomate, qui leur reproche d'avoir pénétré *« illégalement en Angola grâce des moyens mis à leur disposition »* par Prétoria. M. De Almeida ne mentionne pas l'expulsion de Luanda du correspondant de l'Agence France-Presse, seul journaliste occidental accrédité en Angola.

Bolivie

● NOUVELLE CRISE POLITIQUE. – Le gouvernement affronte depuis le jeudi 5 mai une nouvelle crise politique après la démission de deux autres ministres, M. Mario Velarde, chef de la diplomatie, et M. Zenon Barrientos, ministre des affaires rurales. Ces deux nouvelles démissions viennent s'ajouter à celle de M. Gamarra, ministre de l'industrie, du tourisme et du commerce. – *(Reuter.)*

Brésil

● LE GOUVERNEMENT BRÉSILIEN a sévèrement critiqué le jeudi 5 mai les dirigeants libyens pour leur attitude dans l'affaire de la saisie d'armes et de munitions, la semaine dernière, à bord de quatre avions-cargos libyens qui faisaient une escale technique en territoire brésilien. Le gouver*nement de Tripoli a fait savoir* qu'il n'acceptait pas le plan brésilien de renvoyer la cargaison en Libye par la voie maritime et qu'elle devait être renvoyée à bord des quatre appareils libyens. Le ministère brésilien des affaires étrangères déclare que *« le Brésil rejette toute tentative de pression incompatible avec son droit souverain d'appliquer la loi sur son territoire »*. – *(A.F.P.)*

Chili

● SEPT CENTS PERSONNES *ONT ÉTÉ ARRÊTÉES au Chili* depuis le début de l'année, a affirmé, jeudi 5 mai à *Santiago, la* commission chilienne des droits de l'homme. Le pays connaît une violence croissante, comme en témoignent les nombreuses arrestations d'opposants, les plaintes de tortures et les morts au cours d'affrontements, a déclaré la commission.

États-Unis

● LA LUTTE CONTRE L'ESPIONNAGE MILITARO-INDUSTRIEL. – *« Toute personne soupçonnée de vouloir se rendre aux États-Unis pour chercher à obtenir illégalement de la haute technologie américaine se verra désormais refuser un visa »*, a déclaré jeudi 5 mai M. William Schneider, sous-secrétaire d'État pour l'aide à la sécurité, la science et la technologie. Les consulats américains ont reçu l'ordre d'examiner avec plus de vigilance les demandes de visa émanant de *« pays du bloc communiste »*. Les États-Unis veulent également empêcher ces pays d'acquérir de la technologie américaine par l'intermédiaire des compagnies fictives qu'ils ont créées, notamment en Europe de l'Ouest, a précisé M. Schneider. – *(A.F.P.)*

Ethiopie

● UN SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE de deux ans, précédé d'une période de formation de six mois, a été décrété, jeudi 5 mai, par la junte militaire au pouvoir à Addis-Abeba. Tous les Éthiopiens âgés de dix-huit à trente ans sont concernés et seront maintenus dans la réserve jusqu'à l'âge de cinquante ans. – *(A.F.P.)*

Guatemala

● DES HOMMES ARMÉS ont enlevé un professeur d'université, M. Joaquin Gutierrez et une secrétaire de l'université de San Carlos, Mme Villasenor, a annoncé mercredi 4 mai, M. Meyer, président de l'université. Selon Amnesty International, les forces de sécurité ont intensifié leur répression, les enseignants étant particulièrement visés.

Irlande du Nord

● M. JAMES PRIOR, secrétaire d'Etat britannique à l'Irlande du Nord, est arrivé, jeudi 5 mai, à Dublin, où il doit s'entretenir avec le *ministre irlandais des affaires étrangères*, M. Barry, et le premier ministre, M. FitzGerald. De violents incidents ont par ailleurs opposé, le même jour, de jeunes manifestants aux forces de l'ordre à Londonderry et à Belfast, à l'occasion du deuxième anniversaire de la mort de Bobby Sands, premier des dix militants de l'IRA à avoir succombé aux grèves de la faim entreprises avant mai et octobre 1981 par les détenus

Portugal

● A L'ISSUE DU DÉPOUILLEMENT DES VOTES DES PORTUGAIS ÉMIGRÉS achevé jeudi 5 mai à Lisbonne, le P.S. sera représenté dans le nouveau Parlement par cent députés sur un total de deux cent cinquante, le P.S.D. par soixante-quinze, le P.C. par quarante-quatre et le C.D.S. par trente. Les deux cent mille Portugais électeurs résidant à l'étranger ont élus un député du P.S. et un autre du P.S.D., pour l'Europe, et deux autres, un du P.S.D. et un du C.S.D., hors d'Europe. – *(A.F.P.)*

EUROPE

Grande-Bretagne

Les conservateurs remportent les élections locales

De notre correspondant

Londres. — *Les élections locales qui ont eu lieu jeudi 5 mai dans toutes les circonscriptions d'Angleterre et du Pays de Galles, à l'exception de Londres, n'ont pas apporté l'enseignement évident qu'attendaient les états-majors politiques. Les deux grands partis équilibrent leurs gains et leurs pertes. L'Alliance entre les libéraux et les sociaux-démocrates est cependant la grande vaincue de la consultation.*

Il était généralement admis que le résultat de ces élections locales jouerait un rôle déterminant dans la décision de Mme Thatcher de provoquer, ou non, des législatives dès le mois prochain. Le premier ministre devait particulièrement examiner trois facteurs : l'écart global entre les conservateurs et les travaillistes ; les résultats de l'Alliance dans le sud-est de l'Angleterre ; la tenue de son parti dans les Midlands, où le taux de chômage est très élevé (16,5 % de la population active).

Selon une extrapolation de la B.B.C., effectuée à partir des votes réels dans treize circonscriptions marginales, tenant compte du nouveau découpage électoral et des différences de comportement entre consultations locales et générales, la différence nationale entre les deux grands partis ne serait que de 6 à 7 points. C'est assez pour assurer à Mme Thatcher une confortable majorité dans le prochain Parlement, mais c'est moins que ne semblaient l'indiquer les derniers sondages. Et c'est une différence qui peut être comblée par l'opposition au cours d'une campagne électorale.

Sur le deuxième point cependant, les conservateurs peuvent être tranquilles. L'Alliance ne parvient pas à rompre leur tête-à-tête avec les travaillistes. Elle obtient en moyenne un peu plus de 20 % des suffrages, également répartis dans tout le pays, ce qui signifie que, avec le système uninominal majoritaire à un tour, elle peut recueillir à des élections générales un nombre substantiel de votes mais très peu de sièges. En général, les libéraux résistent mieux que le nouveau parti social-démocrate, qui subit un véritable échec. Ils perdent cependant le contrôle de la municipalité de Liverpool où ils régnaient depuis dix ans, avec une majorité relative, au profit du Labour.

Birmingham et Cardiff

Enfin, dans les Midlands, les conservateurs résistent bien. Ils gardent le contrôle de Birmingham, gagné l'année dernière à l'occasion d'une élection partielle. Au Pays de Galles, ils enlèvent Cardiff. Pour un parti aux affaires depuis quatre ans dans une période de crise, alors que dans les grandes démocraties occidentales l'usure du pouvoir a frappé toutes les formations dirigeantes, la performance est encourageante.

Quelle leçon Mme Tarcher en tirera-t-elle ? « *Les élections locales sont un des facteurs de la décision, mais pas le facteur décisif* », a déclaré M. Cecil Parkinson, président du parti conservateur et proche collaborateur du premier ministre. Si elle souhaite repousser les élections générales jusqu'en octobre prochain, ou même en mai 1984, Mme Thatcher ne manquera pas d'arguments pour résister à la pression de ses amis — qui était devenue, ces derniers jours, pratiquement irrésistible — en faveur d'une consultation dès le mois prochain.

Dans la mesure où le Labour améliore sa position, il est peut-être plus sage cependant pour les conservateurs de ne pas attendre qu'il ait regagné tout le terrain perdu. Le premier ministre réunit à la fin de la semaine ses plus proches conseillers dans sa résidence de campagne des Chequers. M. Thatcher devrait annoncer rapidement sa décision, quelle qu'elle soit, pour que la Grande-Bretagne ne continue pas de vivre encore durant des mois dans la fièvre électorale.

DANIEL VERNET.

Finlande

M. Sorsa a formé un gouvernement centre-gauche avec participation du parti rural

De notre correspondant

Helsinki. — Le président Koïvisto a nommé, ce vendredi 6 mai, le quatrième gouvernement, que dirigera M. Kalevi Sorsa, président du parti social-démocrate et chef du cabinet sortant. Ce nouveau cabinet de centre-gauche, soutenu à la Chambre issue du scrutin des 20 et 21 mars par une majorité de 123 députés sur 200, comprendra, pour la première fois depuis sa fondation en 1958, le parti rural (populiste), qui a enregistré des gains importants aux dernières élections. Son président, M. Pekka Vennamo, sera chargé des questions budgétaires, alors que M. Urho Leppänen s'occupera de l'emploi, deux domaines où cette formation a promis monts et merveilles à ses électeurs.

Le rapport des forces entre les formations dites « bourgeoises » et le parti social-démocrate reste inchangé. Celui-ci conserve 8 portefeuilles alors que les trois formations de la famille centriste s'en partagent 9 : parti du centre (5), parti suédois (2) et parti rural (2).

Le parti de M. Sorsa, première formation du pays, contrôle la plupart des portefeuilles qui comptent : le commerce extérieur, l'environnement et les communications (deux domaines dont l'importance va grandissant), l'éducation et l'intérieur. A noter l'entrée au gouvernement de M. Seppo Lindblom, directeur de la Banque de Finlande et ami personnel du chef de l'Etat, qui prend la tête du ministère du commerce et de l'industrie.

Le parti du centre, qui conserve les finances, a réussi à arracher au parti suédois les affaires étrangères pour son jeune président, M. Paavo Väyrynen. Il a ainsi un poste en vue, même si la diplomatie reste le domaine réservé du président de la République.

Quoique l'entrée du parti rural ait beaucoup surpris et continue à susciter beaucoup d'interrogations, l'événement en soi a été favorablement accueilli dans l'opinion et a créé un climat politique serein. Certains y voient un « *retour au parlementarisme pur* » dont est crédité l'actuel chef de l'Etat, lequel ne tente pas, comme son prédécesseur, d'intervenir dans le jeu démocratique. Différents commentateurs et hommes politiques, à commencer par M. Sorsa lui-même, rappellent avec satisfaction que les partis composant le gouvernement sont ceux qui sont sortis vainqueurs du dernier scrutin, sociaux-démocrates et ruraux en tête.

Tel n'a pas toujours été le cas : en dépit de ses succès électoraux du début des années 70, le parti rural, dont le fondateur, M. Veikko Vennamo, a toujours été farouchement opposé à M. Kekkonen, a été systématiquement écarté du pouvoir. Son président actuel, M. Pekka Vennamo, beaucoup plus modéré que son père, bénéficie d'un courant de sympathie dans l'opinion. Il avait eu, l'an dernier, la bonne idée de donner un coup de gomme sur le passé en soutenant la candidature de M. Koïvisto à la présidence de la République.

Le long programme gouvernemental, plutôt vague, comporte notamment la promesse d'une réforme de la procédure d'élection du président de la République. Le système de suffrage indirect (élection d'un collège de trois cent un grands électeurs, qui élisent à leur tour le chef de l'Etat) ne satisfait plus l'opinion, qui revendique le droit d'élire le président de la République sans avoir à passer par des intermédiaires.

PAUL PARANT.

Le nouveau cabinet

Premier ministre : M. Kalevi Sorsa (soc. dém.) ;

Ministres :

— *Affaires étrangères :* M. Paavo Väyrynen (centre) ;

— *Commerce extérieur :* M. Jermu Laine (soc. dém.) ;

— *Justice :* M. Christoffer Taxell (suédois) ;

— *Intérieur :* M. Matti Luttinen (soc. dém.) ;

— *Environnement :* M. Matti Ahde (soc. dém.) ;

— *Défense :* M. Veikko Pihlajamäki (centre) ;

— *Finances :* M. Ahti Pekkala (centre) ;

Deuxième ministre des finances (fiscalité) : M. Pekka Vennamo (rural) ;

— *Éducation :* Mme Kaarina Suonio (soc. dém.) ;

Deuxième ministre de l'éducation (culture) : M. Gustav Björkstrand (suédois) ;

— *Agriculture et sylviculture :* M. Toivo Yläjärvi (centre) ;

— *Communications :* M. Matti Puhakka (soc. dém.) ;

— *Commerce et industrie :* M. Seppo Lindblom (soc. dém.) ;

— *Affaires sociales et santé :* Mme Eeva Kuuskoski-Vikatmaa (centre) ;

Deuxième ministre des affaires sociales et de la santé : Mme Vappu Taipale (soc. dém.) ;

— *Travail :* M. Urho Leppänen (rural).

AMÉRIQUES

Le Nicaragua demande une nouvelle réunion du Conseil de sécurité des Nations unies

La situation continue de se dégrader à la frontière du Honduras et du Nicaragua, où les affrontements armés se multiplient. Le gouvernement de Managua a demandé une nouvelle réunion urgente du Conseil de sécurité des Nations unies. Cette réunion pourrait avoir lieu samedi 7 ou dimanche 8 mai. La tension est également vive à la frontière méridionale du Nicaragua. Les commandos antisandinistes, dirigés par M. Eden Pastora, affirment avoir engagé des actions armées dans le sud du Nicaragua. Le gouvernement du Costa Rica a officiellement demandé, jeudi, l'envoi d'une force de paix de l'Organisation des Etats américains pour surveiller sa frontière avec le Nicaragua. Enfin, on affirme de source militaire que des troupes salvadoriennes et honduriennes, agissant de concert, auraient tué quatre-vingt-dix maquisards du front Farabundo Marti de libération nationale à la frontière près des ponts récemment détruits par la guérilla.

De notre correspondante

New-York. — Revenant d'un voyage de cinq semaines, qui l'a mené dans les principaux pays européens, le secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, a eu, pour la première fois depuis le début de son mandat, il y a deux ans, quelques échanges difficiles avec la presse.

Interrogé à plusieurs reprises sur sa « discrétion » à l'égard des drames qui se déroulent en Amérique latine, le secrétaire général, qui est péruvien, est resté vague. Comme on lui faisait remarquer qu'il avait été beaucoup plus prolixe sur la cinquantaine de morts de l'ambassade américaine de Beyrouth que sur les vingt mille « disparitions » admises par le gouvernement argentin, M. Perez de Cuellar — qui s'était déclaré mercredi « *très déçu* » par les conclusions de l'enquête argentine — a fait valoir que sa situation lui commandait d'observer, à l'égard de Buenos-Aires, un ton plus mesuré que celui des représentants de gouvernements souverains comme la France ou l'Italie.

A propos du débat sur le Nicaragua au Conseil de sécurité, qui s'est prolongé, le mois dernier, pendant près de deux semaines sans pouvoir parvenir à une résolution, menaçant ainsi de transformer, selon plusieurs journalistes, le Conseil en une « nouvelle Assemblée générale », le secrétaire général s'est contenté de trouver la comparaison « *intéressante* ». (Dans son premier rapport annuel, à l'automne dernier, M. Perez de Cuellar avait souligné l'« usure » du Conseil de sécurité dans des votes répétés de résolutions généralement non suivies d'effet.) Comme on lui demandait pourquoi il n'envisageait pas de faire, en Amérique centrale, une tournée d'information semblable à celle qu'il avait faite, à la fin de 1982, en Afrique, le secrétaire général a laissé entendre qu'il pourrait, éventuellement, se rendre dans cette région si son voyage pouvait être de quelque utilité.

A l'issue du long et tumultueux débat sur le Nicaragua, le représentant permanent du Royaume-Uni, qui présidait le Conseil de sécurité, avait suggéré de charger M. Perez de Cuellar d'une mission de bons offices auprès des différentes parties intéressées par le conflit. Suggestion suivie d'aucun effet, les Etats-Unis s'étant, disait-on dans les couloirs, opposés à une telle initiative.

L'affaire va sans doute rebondir : on a appris, jeudi soir, que le Nicaragua a demandé une nouvelle réunion d'urgence du Conseil de sécurité et que le ministre des affaires étrangères de Managua, le Père Miguel d'Escoto, est attendu à New-York.

Concernant les rumeurs selon lesquelles la conférence sur la Palestine, prévue en août prochain à Paris, pourrait être repoussée d'un an, le secrétaire général a indiqué que, « *à sa connaissance, aucune mesure n'avait été prise pour en changer la date ou le lieu par l'Assemblée générale des Nations unies* ». La tenue de cette conférence avait, en effet, été décidée à l'automne dernier par un vote de l'Assemblée générale de l'ONU.

NICOLE BERNHEIM.

● *Le correspondant au Honduras de l'agence de presse américaine United Press International (UPI)* a été expulsé le jeudi 5 mai. M. John Lantigua a été accusé de travailler en violation des lois honduriennes sur la presse. Le responsable de l'immigration a affirmé qu'il travaillait sans être titulaire du permis délivré par le ministère hondurien du travail. M. Lantigua était correspondant au Honduras depuis août 1982. Il est le premier journaliste étranger expulsé par l'actuel gouvernement hondurien. — *(A.F.P.)*

● *Une centaine de personnes*, parmi lesquelles M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, ont manifesté, jeudi 5 mai, devant l'ambassade d'Argentine à Paris, réclamant des explications sur le sort des disparus argentins. Une délégation de parlementaires socialistes a remis à l'ambassade un texte réclamant notamment la comparution devant la justice des responsables de ces disparitions. — *(A.F.P.)*

ASIE

Afghanistan

« Personne ne peut nous imposer le retrait des forces soviétiques »

affirme le premier ministre

Kaboul *(A.F.P.)*. — Aucun calendrier pour un éventuel retrait soviétique d'Afghanistan n'est en cours de discussion, et la présence de troupes soviétiques dans ce pays n'est en aucun cas négociable, car elle relève exclusivement de Moscou et de Kaboul, a déclaré le premier ministre afghan, sultan Ali Keshtmand, dans une interview à Kaboul.

Au cours de cet entretien accordé mardi dernier 3 mai à l'A.F.P. et à France-Inter, M. Keshtmand a ainsi contredit les déclarations pakistanaises, faites le mois dernier à Genève — où se déroulaient des négociations indirectes entre Kaboul et Islamabad sous l'égide de l'ONU, — selon lesquelles un calendrier en vue du retrait des troupes soviétiques était en cours de discussion.

Le premier ministre afghan a réaffirmé qu'un tel retrait n'était pas prévisible « *tant que durerait l'ingérence de l'impérialisme* » dans les affaires afghanes. Sultan Ali Keshtmand a, en outre, exclu toute participation des réfugiés afghans aux négociations afghano-pakistanaises de Genève.

« *Personne ne peut nous imposer le retrait des forces soviétiques* », a-t-il ajouté, soulignant le fait qu'aucune pression extérieure n'aurait de répercussions sur la présence des Soviétiques sur le sol afghan, cette présence étant le fruit d'un « *contrat* » entre les deux pays. En tout état de cause, a-t-on appris de source informée à Kaboul, les autorités afghanes n'accordent qu'un intérêt tout relatif aux négociations indirectes de Genève, qui doivent reprendre prochainement.

M. Keshtmand refuse d'autre part de dramatiser la « *fuite des cerveaux* » que connaît l'Afghanistan depuis l'intervention soviétique en décembre 1979. Les Afghans, qui sont partis, dit-il, « *défendaient leur seul intérêt et étaient inefficaces. Qu'ils partent. Nous formons d'autres cadres* ».

Interrogés sur l'assise populaire de son gouvernement, M. Keshtmand affirme qu'il a « *créé des bases solides dans les provinces* »; ajoutant qu'il s'agit toutefois d'un « *processus à long terme* ». Selon lui, les autorités afghanes contrôlent le pays et parviendraient à maintenir ce contrôle même si les troupes soviétiques quittaient l'Afghanistan.

Interrogé sur les relations franco-afghanes, M. Keshtmand a déclaré : « *Nous attendions des socialistes une position plus réaliste concernant l'Afghanistan et, de la part du président François Mitterrand, un autre point de vue. Mais nous ne sommes pas très déçus.* »

M. Keshtmand a en outre indiqué que Kaboul tiendrait compte, pour décider d'une éventuelle libération du docteur Philippe Augoyard, le médecin français condamné en mars dernier à huit ans de prison, du fait que, selon lui, « *la France a une position différente* (vis-à-vis de l'Afghanistan) *de celle des autres pays occidentaux* ».

La libération du docteur Augoyard interviendra « *dans peu de temps* », selon M. Kestmand, qui a toutefois souligné qu'aucune décision ferme n'avait encore été prise à ce sujet.

[Dans une autre dépêche, l'envoyé spécial de l'A.F.P. déclare avoir appris de source sûre à Kaboul que le sort du docteur Augoyard dépend essentiellement des Soviétiques. Selon cette source, écrit-il, la libération du médecin français sera d'abord décidée par les Soviétiques et non par les autorités afghanes. C'est également, ajoute l'envoyé spécial de l'A.F.P., en raison de l'opposition des Soviétiques qu'il n'a pu rencontrer le docteur Augoyard.]

Les auteurs du détournement d'un avion chinois vers la Corée du Sud vont être jugés

Les autorités sud-coréennes ont annoncé, le vendredi 6 mai, que les auteurs du détournement d'un avion des lignes intérieures chinoises vers la Corée du Sud seraient jugés selon la loi internationale sur la piraterie aérienne (nos dernières éditions datées du 6 mai)

L'appareil, de type Trident, avait décollé jeudi de Shenyang, dans le nord-est de la Chine, à destination de Shangai, lorsque les pirates de l'air, au nombre de six, ont forcé la porte de la cabine de pilotage et ouvert le feu sur les membres de l'équipage, dont deux ont été blessés. Il semble que le pilote ait alors tenté de gagner Pyong-Yang, capitale de la Corée du Nord, mais que les pirates l'aient contraint à se diriger vers le sud. Intercepté, au-dessus de la ligne de démarcation entre les deux Corées, par des chasseurs sud-coréens, il s'est finalement posé sur la piste d'une base militaire américaine, à une cinquantaine de kilomètres de Séoul.

De source officielle à Tokyo, on apprend que les auteurs du détournement — le premier qui ait été réussi à bord d'un appareil commercial chinois — chercheraient à obtenir l'asile politique à Taïwan. De même source, on annonce que le gouvernement japonais a offert sa médiation pour permettre le retour en Chine de l'avion détourné, Pékin et Séoul n'entretenant pas de relations diplomatiques.

De Pékin, cependant, le directeur général de la CAAC (Civil Aviation Administration of China), M. Shen Tu, a envoyé une note à son homologue sud-coréen pour l'informer de son désir de se rendre à Séoul pour y négocier personnellement avec les autorités. Cette requête était étudiée, vendredi, par le gouvernement de Corée du Sud. — *(Reuter, A.F.P.)*

Pologne

L'épiscopat demande le rétablissement des libertés

(Suite de la première page.)

Cela posé comme allant de soi, les évêques enchaînent : « *Dans l'esprit de cet espoir, ont devrait s'attendre à la levée de l'état de guerre ; au rétablissement de toutes les libertés civiles ; à la libération des prisonniers condamnés par suite de l'instauration de l'état de guerre ; à l'amnistie des actes considérés par la loi, au regard de l'état de guerre, comme transgressant l'ordre juridique, et à la restitution de leur poste de travail aux personnes licenciées en raison de leurs convictions.* »

Après avoir, bonne manière pour les autorités, appelé à une « *responsabilité pour le bien commun afin de surmonter — pour sa paix intérieure (...) — les différentes crises du pays* », l'épiscopat insiste, toujours comme si cela allait sans dire mais mieux encore en le disant, sur la pleine liberté qui devrait entourer la visite.

« *Les évêques* » est-il écrit, « *expriment la conviction que (...) topus les fidèles désirant participer aux rencontres avec le Saint-Père pourront le faire, non seulement sans obstacle, mais aussi dans des conditions dignes d'un événement si important. Nous nous attendons donc à ce que les autorités administratives, les entreprises et les écoles permettent à leurs employés ainsi qu'aux jeunes et aux enfants de participer (...) à toutes les rencontres avec le chef de l'Église.* » L'épiscopat, c'est bien naturel, invite enfin les fidèles à participer « *dans le plus grand nombre possible* » aux cérémonies que présidera le pape.

Le refus du pouvoir

Pas plus que le succès des dernières manifestations organisées par Solidarité, cette prise de position de l'épiscopat n'ébranlera le refus d'ouverture du pouvoir. Mardi, le porte-parole du gouvernement avait déjà, faisant état de la demande de Jean-Paul II, déclaré que les autorités n'envisageaient pas d'amnistie pour l'instant. Il serait malheureusement surprenant qu'elles changent maintenant d'attitude. Le moins qu'on puisse dire pourtant est qu'elles se retrouvent aujourd'hui, de la lettre pontificale au communiqué épiscopal en passant par les manifestations syndicales, dans une situation politique autrement moins confortable que celle qu'elles ont connue de novembre à début avril.

Durant cette période, celle de la négociation de la visite pontificale entre l'Église et l'État, le primat, condamnant fermement toute manifestation, avait nettement pris ses distances, non seulement avec la clandestinité, mais aussi avec M. Walesa ; et Solidarité avait subi un échec en appelant à une grève le 10 novembre. Depuis, le pouvoir a essuyé le défi de la rencontre secrète entre M. Walesa et les dirigeants clandestins du syndicat ; le primat, qui a reçu le 17 avril le président de Solidarité, s'est gardé de condamner les appels aux manifestations du 1er mai, et ses homélies se font régulièrement, depuis trois semaines, plus critiques envers le pouvoir.

On dit maintenant que l'épiscopat pourrait bientôt presser, plus explicitement encore, les autorités de rouvrir un dialogue véritable. Les oppositions, reconnues (l'Église), à peine tolérées (M. Walesa) ou pourchassées (la clandestinité), font ainsi converger, chacune de leur place, les pressions sur le pouvoir. Tout cela n'est certainement pas étranger à la violente intrusion mardi (*le Monde* du 6 mai) de « voyous » inconnus dans l'église Saint-Martin de Varsovie, dont le recteur est un ami personnel du primat.

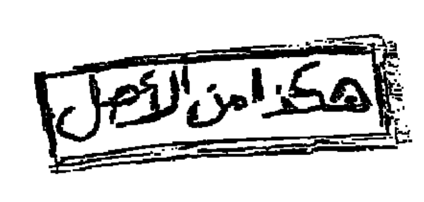
La partie se serre, et ses arrière-plans, faits d'audaces et de prudents infléchissements, modifient la perspective de la visite pontificale. Jean-Paul II n'aura plus, en effet, en s'adressant à ses compatriotes, à lever l'ambiguïté initiale : il n'aura à parler à tous que de pardon et de concorde.

BERNARD GUETTA.

Union soviétique

M. TCHERNENKO SOUFFRE D'UNE PNEUMONIE

Moscou *(A.P.)*. — M. Constantin Tchernenko, qui passe pour être le rival numéro un de M. Youri Andropov, secrétaire général du P.C.U.S., a une pneumonie, ont annoncé jeudi 5 mai ses services, confirmant ainsi les informations données antérieurement de sources soviétiques sur l'état de santé du septuagénaire. Il y a neuf jours, en réponse à des demandes semblables de renseignements, il avait été répondu que M. Tchernenko avait été « *légèrement enrhumé* » et qu'il se remettait. Il avait été ajouté qu'il reprendrait prochainement ses activités. M. Tchernenko n'a plus été vu en public depuis plus d'un mois. Il a été notamment absent à quatre cérémonies importantes, ce qui a donné lieu à des spéculations quant à sa situation. Il n'a pas assisté aux cérémonies du 1er mai, sur la place Rouge. Néanmoins, son portrait figurait avec celui des autres membres du bureau politique. Il était aussi absent lors du voyage à Moscou de M. Honecker, le dirigeant communiste est-allemand, mais il continue de signer les nécrologies, avec d'autres membres du bureau politique.





EUROPE

Hongrie

Les autorités commencent à s'inquiéter des initiatives des intellectuels contestataires

Singulière à l'Est, à la fois par ses relatifs succès économiques et la souple tolérance dont y bénéficient les intellectuels contestataires, la Hongrie paraît, aujourd'hui, amorcer un durcissement à l'égard de ses opposants. On est encore très loin de la brutalité de la répression en Roumanie et en Tchécoslovaquie, et plus loin encore des constantes vagues d'arrestations dans la Pologne de l'état de guerre. Pour la première fois pourtant depuis 1975, six intellectuels de Budapest sont aujourd'hui inculpés de violation des lois sur la presse : ils risquent à ce titre d'être déférés devant les tribunaux pour simple délit d'opinion.

M. Gabor Demszky, le plus menacé, et M. Jenö Nagy sont les responsables de la maison d'éditions « indépendante » AB, qui publie, depuis un an surtout, des ouvrages refusés par les firmes officielles ou édités à l'étranger. Deux autres, MM. Miklos Haraszti et Ferenc Koszeg, comptent parmi les animateurs de la revue samizdat *Beszelö* (le Parloir), qui est devenue depuis plusieurs mois une tribune de discussion de l'opposition. Le cinquième, M. Laszlo Rajk, fils d'un ancien ministre de l'intérieur exécuté en 1948 après un procès forgé de toutes pièces, *tenait dans son appartement*, jusqu'à ce qu'elle soit récemment fermée par les autorités, une « boutique » où chacun pouvait, une fois par semaine, venir lire ou se procurer les textes diffusés clandestinement. La sixième enfin, Mme Ottilia Solt, est membre du mouvement Szeta, qui assure une assistance financière aux couches les plus déshéritées de la société. Créé par l'opposition, le mouvement a rapidement vu s'étendre son rayonnement à des milieux beaucoup plus larges.

Il s'agit donc là d'une offensive en règle qui, pour demeurer modérée, n'en marque pas moins un tournant notable dont l'origine semble triple. Première raison : la question des minorités hongroises de la Transylvanie roumaine et de Tchécoslovaquie. *Brimées dans leurs droits nationaux* en Tchécoslovaquie, en butte à de dures discriminations en Roumanie, ces minorités bénéficient dans la population hongroise d'une sympathie marquée qu'expliquent à la fois la renaissance, en ce moment très vive dans l'ensemble de l'Europe de l'Est, des sentiments nationaux et l'hostilité qu'éprouvent les Hongrois vis-à-vis des régimes très répressifs de MM. Husak et Ceausescu.

La tension avec Bucarest

Particulièrement embarrassante pour les autorités hongroises, cette situation crée depuis plusieurs années une tension latente entre Budapest et Bucarest, qui, par presse interposée, en sont déjà arrivées à plusieurs reprises à des polémiques publiques. Laissant s'exprimer à intervalles réguliers mais toujours dans des limites très contrôlées les sentiments de sa population sur le sort de la minorité de Transylvanie, y faisant parfois lui-même allusion en termes voilés, M. Kadar a cependant voulu et su éviter que ses relations avec la Roumanie ne s'enveniment trop.

En donnant son feu vert à l'offensive contre une opposition qui s'était faite le plus actif défenseur en Hongrie des minorités de Roumanie et de Tchécoslovaquie, il est certain, dans ces conditions, que le premier secrétaire hongrois a souhaité *ne pas* laisser penser à Prague et à Bucarest que qui ne dit mot consent.

Deux événements presque simultanés semblent à cet égard avoir été décisifs : l'ouverture, le 31 janvier à Bratislava, du procès d'un géologue, M. Miklos Duray, poursuivi pour avoir diffusé des informations sur le sort de la minorité hongroise de Tchécoslovaquie, et l'interpellation, début novembre en Transylvanie, de plusieurs intellectuels d'origine hongroise accusés d'être les animateurs d'une revue samizdat, *Ellenpontok* (Contrepoint), qui a déjà publié huit numéros depuis sa création au *printemps* 1981. Dans les deux cas, les services de sécurité roumains et tchécoslovaques ont cru pouvoir conclure que ces personnalités avaient bénéficié de soutiens en Hongrie même, et des représentations avaient en conséquence été faites à Budapest par Prague et Bucarest (1).

L'ère de l'austérité

Deuxième raison : l'arrivée au pouvoir de M. Andropov à Moscou. On ne dispose évidemment pas là d'indications précises, mais il est hautement probable que s'est accrue, du seul fait de l'accession au poste de premier secrétaire du P.C. de l'ancien patron du K.G.B., l'influence, dans leurs pays respectifs, des services de sécurité des démo*craties populaires qui entretiennent* des relations horizontales directes avec ceux de l'Union soviétique. Dans la mesure où les services hongrois réclamaient depuis longtemps mais en vain qu'on les laissât sévir contre l'opposition, cette évolution, même minime, des équilibres internes dans l'équipe dirigeante a joué son rôle.

Troisième raison, sans doute la plus importante : les difficultés de plus en plus grandes de l'économie hongroise. Aussi longtemps que le consensus que la politique de M. Kadar avait permis depuis la fin des années 60 était conforté par une constante progression du niveau de vie, les activités oppositionnelles pouvaient être tolérées sans aucun danger par un régime dont l'image *de marque bénéficiait de surcroît* de cette peu coûteuse souplesse.

Un projet réformiste non subversif

Aujourd'hui, les temps ont changé – même si les Hongrois continuent à pouvoir se procurer, sans queues et sans peine, tous les produits alimentaires et à peu près tous les biens de consommation, à l'exception... des logements.

Dans ces conditions, les autorités, très soucieuses de prévenir un mécontentement social ouvert, ont laissé se développer – le suscitant même *parfois – un très large débat* sur la situation économique, les remèdes à trouver, les réformes à introduire. Il est, en ce moment, possible en Hongrie de formuler librement et sans aucun danger les propositions les plus audacieuses. Deux seules limites sont posées à la discussion : le respect de l'organisation politique du régime et, par conséquent, l'interdit implicite de passer des propositions individuelles à l'élaboration d'un programme soutenu par un courant ou un groupe organisé.

Ce tabou, la revue oppositionnelle *Beszelö* l'a violé en publiant, à la mi-*mars*, un ensemble de *propositions* de réformes très long et articulé, un programme, donc, qui, pour s'inscrire, sans jamais le remettre en cause, dans le cadre du régime, n'en est pas moins particulièrement audacieux (2).

Il s'agit d'une démarche réformiste et non subversive qui, dans son essence au moins, est assez comparable à celle qui présidait aux débuts de Solidarité. La différence est, évidemment, que contrairement à ce qui s'était passé en Pologne, la démarche n'est pas appuyée par un syndicat de dix millions de membres, mais incarnée par un petit groupe d'intellectuels. Cela *lui* donne, d'un côté, un caractère beaucoup moins inquiétant pour les autorités, mais limite, tout aussi évidem*ment*, de l'autre, l'écho qu'elle rencontrera.

Premier point du programme présenté par *Beszelö* : la publicité des propositions de réformes et des données sur la situation économique. A cet effet, l'Assemblée nationale adopterait une loi définissant les sujets sur lesquels (et dans quelles conditions) le gouvernement devrait informer la population. Une fois par semestre, « *au moins* », des renseignements « *détaillés, comparables et intelligibles* » seraient ainsi publiés, et l'opinion devrait être mise au courant de tout événement imprévu nécessitant des mesures de gestion économique exceptionnelles.

Parallèlement, le gouvernement devrait s'adjoindre un « *comité consultatif d'experts indépendants* », *élu* pour moitié par les institutions scientifiques et les unions professionnelles, et chargé d'évaluer « *trois ou quatre fois par an* » la situation économique. Les avis de ce comité, ainsi que les études faites par les commissions de réforme créées par les autorités, seraient publiés par voie de presse afin que puissent en débattre « *non seulement les individus, mais aussi des groupements d'opinion informels* » – qui n'existent évidemment pas aujourd'hui.

Transparence de l'Etat

Transparence de l'Etat, comité d'experts indépendants, valorisation de l'opinion publique et revalorisation (sous-entendu par rapport au parti) du rôle du gouvernement et de la représentation nationale : le parallèle est déjà frappant avec les idées développées en Pologne depuis *août 1980. Beaucoup plus qu'à un* phénomène d'« *importation* » – les propositions de *Beszelö* sont extrêmement prudentes et graduelles, – cela tient au fait que les mêmes problèmes – et les mêmes contraintes – appellent des propositions au moins similaires.

Traitant ensuite des conditions dans lesquelles devraient être définis les sacrifices à imposer aux différents groupes sociaux, *Beszelö* en vient à proposer que chacun d'eux puisse choisir entre plusieurs formules et puisse donc faire entendre sa voix grâce à une « *indispensable réforme du système de défense des intérêts* ». De quelle nature ? Non pas une reconnaissance d'un syndicalisme indépendant – la Pologne est toujours sous état de guerre, – *mais un* « *renouvellement de la hiérarchie syndicale* » au niveau des entreprises, assurant sa représentativité et sa totale liberté par rapport à la hiérarchie supérieure qui resterait, elle (c'est sous-entendu), dépendante du parti. Là encore, l'Assemblée nationale – revalorisation de son rôle – aurait à légiférer en donnant notamment une existence juridique à des « *formes légales de pression, y compris la grève* », qui *n'est actuellement ni autorisée ni interdite.*

En troisième lieu, il faudrait « *rapprocher les institutions politiques des principes de l'Etat de droit* » en diminuant le poids des décrets et des règlements au profit de « *l'œuvre législative de l'Assemblée nationale* » ; en permettant aux différents groupes sociaux de désigner eux-mêmes leurs candidats aux élections au lieu qu'ils le soient par la direction du parti ; en accroissant le poids et l'indépendance du pouvoir judiciaire ; en modifiant et en renforçant enfin la législation protégeant les libertés individuelles.

« *Tous ces buts*, est-il dit en conclusion, *peuvent être approchés sans qu'il soit touché aux institutions fondamentales du système.* » C'est exact si l'on entend par là le maintien d'un parti unique, dont le rôle essentiel ne serait plus que de veiller à la pérennité des intérêts géopolitiques de l'U.R.S.S. C'est faux dès lors que le maintien des institutions du système considérées comme fondamentales continue de passer par le pouvoir sans contrepouvoirs d'une caste dirigeante. C'est faux surtout si l'on pense à la réponse qu'a suscitée en Pologne cette démarche.

Si elle est pourtant suivie aujourd'hui en Hongrie, c'est sans doute que, envers et contre tout, elle demeure la seule permettant d'espérer une évolution que commande la raison ; que réclame une soif démocratique et qu'impose – l'abcès polonais le montre – la stabilité de l'Europe, qui ne pourra être éternellement fondée sur le silence d'une moitié d'elle-même.

B. G.

(1) En fin de compte, le procès de M. Duray a été ajourné, et le 24 février l'accusé a été mis en liberté provisoire et autorisé à reprendre son travail.

(2) Dont le texte intégral est publié par la revue *Alternative* dans son double numéro qui paraîtra fin mai.

AFRIQUE

Maroc

Les élections municipales sont fixées au 10 juin

Rabat (*A.F.P., Reuter, U.P.I.*). — Les autorités ont annoncé, jeudi 5 mai à Rabat, que les élections des conseils municipaux et communaux auraient lieu le 10 juin. En même temps, le ministre de l'intérieur, M. Driss Basri, a présenté deux projets de loi au conseil des gouvernements réuni à Fès, mercredi, en présence du roi Hassan II. Le premier concerne les prochaines élections législatives prévues pour cette année, le mandat des députés marocains ayant été prorogé de deux ans en mai 1981 et venant à échéance le 13 octobre prochain. Le second crée de nouveaux cercles (sous-préfectures) et communes rurales et urbaines et fixe le nombre des circonscriptions électorales de chaque commune.

Le ramadan commençant le 12 juin, les élections législatives pourraient se tenir dans le courant du mois d'août, avant les IXes Jeux méditerranéens prévus pour la fin de l'été.

On a appris également jeudi, à Rabat, que vingt-deux militants de l'Union socialiste de force populaire (U.S.F.P.) et de la Confédération démocratique du travail, centrale syndicale proche de l'U.S.F.P., arrêtés et condamnés à la suite des émeutes du 20 juin 1981 à Casablanca, avaient été graciés par le roi Hassan II. Cependant, les principaux accusés du procès prévu et constamment renvoyé depuis 1981, M. Noubir Amaoui, secrétaire général de la C.D.T., et M. Mohamed Karchaoui, rédacteur en chef du journal socialiste *Al Moharrir*, suspendu depuis les événements de Casablanca, n'ont pas bénéficié de la grâce royale. On a précisé, de source officielle, que les condamnés de la C.D.T. ont été graciés pour leur permettre de participer aux prochaines élections municipales.

L'annonce de la date des élections municipales a mis fin, partiellement, à une longue période d'attente et de rumeurs. Le gouvernement marocain a attendu le dernier moment pour fixer la date de cette consultation tout en maintenant encore l'incertitude sur celle des législatives. L'opposition socialiste, dont la presse est toujours suspendue et qui attend toujours la libération des détenus politiques emprisonnés avant 1981, annoncerait à la fin de la semaine si elle participera ou non aux élections municipales.

Enfin, un nouveau parti politique, l'Organisation de l'union démocratique et populaire, regroupant des étudiants proches du Mouvement du 23 mars (en souvenir des émeutes de 1965 à Casablanca), a été autorisé. Il sera dirigé par M. Mohamed Bensaïd, ancien exilé politique de retour au Maroc depuis 1981.

Malawi

Le chef de l'opposition et sa femme sont condamnés à mort

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Le tribunal coutumier de Blantyre, principale ville du Malawi, a condamné à mort, jeudi 5 mai, le plus connu des opposants au régime, M. Orton Chirwa, et son épouse. Ils étaient accusés de « *trahison* », de « *tentative de renversement du gouvernement par la force* » et de « *complot en vue d'assassiner le président à vie Kamuzu Banda* ». Tous deux avaient plaidé non coupables.

Ancien ministre de la justice, M. Chirwa avait quitté le Malawi en 1964, peu après l'indépendance, et obtenu l'asile politique en Tanzanie. En 1977, il fonda un parti d'opposition, le Mouvement pour la liberté du Malawi (Mafremo), dont il assumait depuis lors la présidence. Le couple Chirwa et leur fils furent arrêtés en décembre 1981 dans des conditions mystérieuses et quelque peu rocambolesques. Ils affirment avoir été kidnappés par la police secrète malawite en territoire zambien. Les autorités de Lilongwe assurent, au contraire, que l'arrestation eut lieu au Malawi.

Il semble que M. Chirwa, âgé de soixante-quatre ans et fatigué d'un long exil, souhaitait rentrer légalement dans son pays et entretenait à cet effet des contacts avec la police malawite. Il avait même écrit au président Banda à ce sujet. Sans doute a-t-il été dupé ou attiré dans un piège. Pendant leur procès, qui dura sept mois, les Chirwa, tous deux brillants juristes, se sont défendus pied à pied, en dénonçant notamment des faux grossiers.

Les accusés ont trente jours pour faire appel. Leur procès a été entouré d'une grande publicité à Blantyre. Des haut-parleurs diffusaient les débats à l'extérieur du tribunal et la presse reproduisait fidèlement les comptes rendus d'audience. A l'évidence, le pouvoir entendait faire un exemple. On s'attend pourtant que les Chirwa bénéficient d'une grâce présidentielle.

Fin mars, un autre adversaire du régime en exil, M. Attati Mpakati, fut assassiné à Harare (Zimbabwe) (*le Monde* du 5 avril). Président de la Ligue socialiste du Malawi (Lesoma), il résidait à Maputo, au Mozambique, où il tentait d'organiser l'opposition de gauche. Le gouvernement malawite a nié, sans vraiment convaincre, être impliqué dans ce meurtre. L'assassinat d'Harare comme l'enlèvement de Chirwa mettent en lumière les méthodes peu glorieuses dont usent les services secrets malawites pour préserver l'autorité sans partage d'un autocrate octogénaire.

J.-P. LANGELLIER.

DIPLOMATIE

LA FIN DES ENTRETIENS DE M. MITTERRAND A PÉKIN

Français et Chinois sont parvenus à une meilleure compréhension sur le Cambodge

De nos envoyés spéciaux

Après une journée de tourisme à Xian, M. François Mitterrand est arrivé vendredi après-midi 6 mai à Nankin, où il doit prononcer samedi matin un discours à l'université. Il se rendra ensuite à Shanghaï pour une escale de quelques heures avant de regagner Paris, où il est attendu dimanche matin.

A la fin de ses entretiens politiques, le président de la République avait tenu jeudi à Pékin une conférence de presse, avant d'offrir dans la soirée un banquet, à l'ambassade de France, en l'honneur du premier ministre chinois, M. Zhao Ziyang.

Pékin. — Commencé avec sobriété, voire appréhension, le séjour de M. Mitterrand à Pékin s'est terminé dans une atmosphère très chaleureuse. Il régnait, jeudi soir 5 mai, dans les salons de l'ambassade de France, lors du banquet qui a rassemblé de nombreux ministres, des écrivains célèbres, des représentants du monde des affaires, des sciences sociales et des arts, une atmosphère de grande sympathie rappelant les plus beaux jours de l'amitié franco-chinoise.

Il avait suffi, en fait, que M. Mitterrand, au soir de son arrivée, expose avec franchise les positions de la France dans une allocution d'une durée inhabituelle sur le sujet le plus épineux des relations bilatérales — le Cambodge — pour que le déclic se produise. Les Chinois ne s'y sont pas trompés. Ils ont apprécié cette façon directe de vouloir dissiper les malentendus et y ont répondu par une égale disponibilité.

Jeudi soir, c'est avec « *grand plaisir* » que M. Zhao Ziyang, premier ministre chinois, a accepté l'invitation de M. Mitterrand à se rendre en France. Il a déclaré que la visite du président de la République avait été « *réussie et fructueuse* » et a félicité « *chaleureusement* » celui-ci pour sa contribution à ce succès.

M. Mitterrand a, pour sa part, précédé l'événement en lançant une invitation au futur président de la République que se donnera la Chine le mois prochain (l'Assemblée populaire est convoquée pour le 6 juin). Il a souhaité que le vingtième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques en 1984 donne lieu à une célébration commune.

Sur le plan politique, la meilleure compréhension des points de vue a été particulièrement perceptible sur l'affaire du Cambodge. A ce sujet, M. Mitterrand a estimé : « *Les dirigeants chinois et nous-mêmes sommes d'accord sur l'analyse et sur l'objectif ; s'il y a divergence, elle est sur les moyens.* »

D'accord pour condamner l'agression dont a été victime le Cambodge, les deux parties demandent le départ des troupes vietnamiennes et se prononcent pour un statut de neutralité de ce pays et le libre choix de ses institutions par le peuple cambodgien. La France, en revanche, contrairement à la Chine, ne reconnaît pas le gouvernement de coalition anti-vietnamien dirigé par le prince Sihanouk, en raison de la présence en son sein de représentants des Khmers rouges, dont M. Mitterrand a dénoncé le comportement « *sanguinaire et inexcusable* ». Mais cette différence d'appréciation n'est pas jugée essentielle par le président de la République.

Tenant compte de la « *situation de fait* » qui existe, a ajouté le chef de l'Etat français, « *la France n'entend pas se substituer au peuple cambodgien pour choisir* », même s'il considère qu'il est de son devoir de s'inquiéter du « *retour éventuel à des méthodes condamnables* ». Les Chinois, selon M. Mitterrand, expriment clairement, eux aussi, le souhait que l'« *on ne revienne plus* » à l'état de choses de naguère. A son avis, l'objectif des deux pays est donc le même. Convergence aussi quant au rôle que devrait jouer, à l'avenir, Norodom Sihanouk. L'ancien souverain serait aujourd'hui perçu par les Chinois comme « *l'homme capable de réaliser la synthèse des forces contradictoires* ». Formule dont M. Mitterrand n'a pas précisé si elle lui était propre ou si elle était le fait de ses interlocuteurs.



(Dessin de PLANTU.)

Défense et relations Est-Ouest

La France ne s'estime pas pour autant être en mesure de jouer un rôle de « *médiatrice* » malgré les bonnes relations qu'elle entretient avec le Vietnam, la Chine et le prince Sihanouk. Mais si elle peut être « *utile* », elle ne refusera pas son concours aux efforts en vue d'un règlement, sous réserve que soient respectées les conditions « *de bon sens* » auxquelles elle tient, sur la souveraineté du Cambodge, l'évacuation des forces étrangères, le choix des dirigeants par le suffrage universel.

Les relations Est-Ouest ont fourni un autre terrain d'entente. Le président de la République a été frappé par l'intérêt que porte la Chine au développement de la Communauté économique européenne, dans laquelle elle voit un facteur d'équilibre à l'Ouest. Dans ces conditions, il est plutôt surprenant que, selon M. Mitterrand, ses partenaires et lui-même ne se soient « *pas attardés* » sur la question des SS-20 et de l'installation possible d'ici à la fin de l'année de fusées Pershing en Europe occidentale. D'autant que ce dossier paraissait, il y a quelques semaines, devoir donner lieu à l'expression d'une position commune. Timidité chinoise ? Prudence française ? Ou les deux ?

Il n'en reste pas moins que, animés tous les deux d'une volonté d'indépendance, les deux pays manifestent une fermeté comparable à l'égard de l'Union soviétique, étant entendu que la France sait, comme l'a dit M. Mitterrand, qu'« *elle doit beaucoup au peuple russe* ». Ni pour la Chine ni pour la France, il ne saurait, en tout cas, être question d'accepter le déséquilibre des forces créé par l'effort d'armement de l'U.R.S.S. D'où la nécessité, tant pour Paris que pour Pékin, de se doter d'un système de défense propre, de nature essentiellement dissuasive. Cette question, avec celle du Cambodge, paraît avoir été plus spécialement abordée au cours de l'entretien que M. Mitterrand a eu avec M. Deng Xiaoping.

En tant que président de la commission militaire du comité central et fervent partisan de la modernisation technologique de l'armée chinoise, M. Deng ne peut être que satisfait de la position favorable de principe adoptée par la France pour la vente de Mirage-2000. Il existe à ce sujet, selon l'expression de M. Mitterrand, « *une négociation ambiante* ». Mais la balle, aujourd'hui, est plutôt dans le camp des Chinois. Comme l'a indiqué M. Mitterrand, « *il appartient à ces derniers de faire savoir s'ils désirent ce type d'armement et veulent s'adresser à la France* ».

Le chef de l'Etat a noté, sans entrer dans le détail, qu'il y avait eu « *à travers le temps des avis différents* ». Il a pris acte de la remarque du premier ministre chinois faite mercredi aux journalistes français sur le prix « *très élevé* » de ces appareils, tout en ajoutant qu'« *il n'avait pas eu du tout le même écho sur ces négociations* » au moment de son départ pour la Chine. En réalité, la question du côté chinois ne semble pas encore définitivement tranchée et la position de Pékin pourrait se résumer par un « *oui, mais* ».

Nucléaire et télévision

Sur d'autres dossiers commerciaux, économiques et culturels plus avancés, l'accord, comme on le prévoyait, a pu finalement se faire, même si un laborieux « *travail de finition* » devra encore être mené avant de concrétiser les projets en question. C'est, en particulier, le cas du nucléaire, à propos duquel M. Fabius, ministre de l'industrie, et Mme Cresson, ministre du commerce extérieur et du tourisme, pour la France, Mme Chen Muhua, ministre des relations économiques avec l'étranger et du commerce, et M. Li Peng, premier vice-ministre de l'énergie électrique, pour la Chine, ont signé jeudi un mémorandum d'accord.

Ce document prévoit la livraison par la société Framatome de l'équipement — au total quatre réacteurs de 900 mégawatts chacun — de la partie nucléaire de deux centrales que la Chine souhaite construire, la première dans la province de Canton, à 70 kilomètres à l'est de Hongkong, la seconde dans le Jiangsu. Un transfert de technologie est également prévu. Ce « contrat » porterait sur plusieurs dizaines de milliards de francs. Diverses inconnues, notamment de nature financière, planent encore, toutefois, sur cette transaction.

M. Cheysson, ministre des relations extérieures, et M. Xie Wenqing, ministre par intérim de la radio et de la télévision — le titulaire de ce département est actuellement hospitalisé, — ont signé, de leur côté, un protocole prévoyant la fourniture d'équipement technique et de matériel pédagogique, pour un montant d'environ 500 millions de francs, afin de faciliter l'introduction à la télévison chinoise de cours de français. Compte tenu du délai nécessaire à la préparation des programmes, ces cours ne commenceraient pas avant octobre 1984.

Le dossier des cas humanitaires ne pouvait pas ne pas être abordé. Comme on lui demandait si les dirigeants chinois lui avaient donné des « nouvelles » de Li Shuang, la jeune artiste peintre, fiancée à un agent diplomatique français, laquelle purge depuis septembre 1981 une peine de détention dans un « camp de rééducation », M. Mitterrand a répondu qu'il avait eu « *des nouvelles de nombreuses personnes, qui, par un geste des autorités chinoises, ont été libérées ou rendues à la France* ». Il s'est cependant refusé à « *faire état d'aucun cas particulier* » publiquement, expliquant qu'il n'entendait pas dans ses conversations avec les dirigeants chinois élever de « *polémique inopportune* ». Mais il ne peut faire de doute, connaissant l'attachement du président de la République aux libertés individuelles en quelque lieu que ce soit, que ce sujet a été abordé dans son ensemble.

JEAN-YVES LHOMEAU et MANUEL LUCBERT.

AU MUSÉE DE XIAN

(De notre envoyé spécial.)

Xian. — M. François Mitterrand et les cinq ministres qui l'accompagnent dans son voyage en Chine ont visité, vendredi 6 mai, le site archéologique du tombeau de l'empereur Qin Shi Huangdi, près de Xian, capitale de la province du Shansi, au cœur de la Chine du Nord.

Les statues de six mille guerriers et de chevaux grandeur nature, réplique de la garde de l'empereur unificateur de la Chine, ont été découvertes là par des paysans, pratiquement par hasard, en 1974.

M. Mitterrand a parcouru le musée, où une centaine de ces statues de terre cuite — généraux, cavaliers, fantassins, arbalétriers — ont été mises au jour et restaurées. Les fouilles se poursuivent, et l'on peut voir, le long des fossés — véritable armée des ombres — des corps sans tête, des bras parfois, qui émergent de la terre, tels des hommes aspirés par les sables mouvants.

Au cours de cette visite, un bref incident a opposé un policier français, chargé de la sécurité de M. Mitterrand, à un cameraman et à des photographes chinois. Le policier, cherchant à empêcher le cameraman de filmer le chef de l'Etat, a provoqué une vive bousculade qui a suscité par la suite quelques remous parmi les accompagnateurs chinois. — J.-Y. L.

A VOIR — Le messager de Pékin

Soirée chinoise, dimanche 8 mai, sur Antenne 2 (1). Une promenade d'abord sur l'une des étapes de la route de la soie, avec l'émission de Claude Hudelot et de Philippe Collin, « Désirs des arts », consacrée aux fresques et statues de Dun Huang.

Admirable, mais les personnages des Wei, des Tang et des Song ne sont plus tout à fait une découverte pour ceux qui ont visité l'exposition ouverte il y a quelque temps au Muséum du Jardin des plantes (le Monde du 8 février), à laquelle l'émission emprunte d'ailleurs une large partie de son illustration.

Plus originale est la tentative de François-Marie Ribadeau, qui nous fait passer une petite heure avec un artiste de l'Opéra de Pékin, venu tout droit de son Empire du Milieu et plongé pour la première fois dans le monde occidental. Quiconque a eu l'occasion de mesurer à quel point la musique traditionnelle chinoise peut être déroutante pour les mélomanes d'une autre culture appréciera aussitôt les dangers de l'entreprise.

M. Shi Peipu — c'est le nom de ce « messager de Pékin » — a aujourd'hui une quarantaine d'années. Fils d'universitaire, c'est un peu par hasard et beaucoup par goût qu'il est venu à l'opéra. Mais il y a été l'élève des plus grands maîtres, qui lui ont inculqué l'exigence extrême qu'impose, pour ceux qui le connaissent vraiment, la pratique de cet art. Aussi M. Shi Peipu se présente-t-il moins comme acteur ou chanteur — prétendant ne pas avoir les talents voulus — que comme livrettiste.

En dépit de sa modestie, on le voit dans trois rôles — l'un féminin, les deux autres masculins — d'une brève histoire tirée d'une ancienne légende et tournée sur la côte bretonne. Somptueuses images de costumes chargés de perles et de plumes de paon dans un décor de rochers léchés par le moutonnement des vagues, qui, tout d'un coup, vous donnent l'illusion d'être sur un rivage de la mer de Chine.

Autant pour le spectacle proprement dit. Il se passe quelque chose de plus subtil, lorsque ce messager d'une tradition d'un autre monde tente d'établir un dialogue direct avec les musiciens qu'il rencontre en France. Il avait demandé « un pianiste solide », et c'est Camille Roy, compagnon de Messiaen, qui a été choisi. Et il fallait bien ça, si l'on en juge par les longues hésitations des mains au-dessus du clavier avant qu'un début d'accord ne commence à s'établir avec cette voix, ses brusques changements de registre, aux antipodes de ce qui est ici familier.

L'expérience est plus difficile encore lorsque Eliane Tantcheff, à partir de Wagner et de Debussy, tente d'expliquer la technique de son art de cantatrice à cet autre chanteur venu d'ailleurs, et s'essaie, timidement, à l'imiter.

Admettons que ce genre d'aventures intéresse principalement les amateurs avertis. D'autres y éprouveront, à travers ces rencontres, l'émotion d'un dialogue tenté entre deux mondes.

ALAIN JACOB.

(1) « Le Messager de Pékin », à 21 h 40 ; « Désirs des arts », à 22 h 30.

LES ÉTATS-UNIS AURAIENT REÇU DES PRÉCISIONS SUR LES PROPOSITIONS DE M. ANDROPOV

Washington (*A.F.P.*). — Les nouvelles propositions soviétiques sur les armes eurostratégiques ont fait l'objet jeudi 5 mai d'un échange de vues entre l'ambassadeur de l'U.R.S.S. aux États-Unis, M. Anatoli Dobrynine, et M. Kenneth Dam, secrétaire d'État adjoint. Au cours de cette rencontre, qui s'est déroulée à la demande de l'ambassadeur soviétique, M. Dobrynine a fourni au numéro deux du département d'État certaines précisions sur les propositions faites mardi soir à Moscou par M. Andropov.

Le président Ronald Reagan s'était déclaré encouragé mercredi par la proposition soviétique de prendre en compte les ogives nucléaires dans les négociations de Genève sur les euromissiles ; Washington refuse cependant la prise en compte des arsenaux nucléaires français et britannique dans les négociations de Genève qui reprendront le 17 mai.



Le Monde

politique

LES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE A L'A.F.P.

M. Mauroy : notre base est toujours là

Dans une interwiew diffusée le jeudi 5 mai par l'A.F.P., M. Pierre Mauroy n'affirme pas seulement qu'il n'acceptera aucune « *dérive* » de la politique économique fixée le 25 mars (*le Monde* du 6 mai). Le premier ministre commente aussi les conflits catégoriels qui s'expriment actuellement dans le pays.

A propos de ses concessions aux internes et chefs de clinique, il déclare : « *Les propositions que j'ai faites, et qui portent sur l'organisation du corps hospitalo-universitaire et sur la spécifité des U.E.R. de médecine, sont celles du gouvernement et engagent tous les ministres (...) Elles sont conciliables avec les projets préparés par le ministre de l'éducation nationale* ».

Il souligne qu' « *à aucun moment il n'a été envisagé d'organiser les carrières hospitalo-universitaires en un corps unique cylindrique où tous avanceraient à l'ancienneté.* » « *En ce qui concerne les U.E.R. médicales, j'ai indiqué que leur spécificité serait reconnue dans le projet de loi sur l'enseignement supérieur* », ajoute-t-il. A ce sujet, il confirme que le débat sur ce projet en première lecture aura lieu a l'Assemblée nationale, comme prévu, le 24 mai.

A propos du mécontentement des paysans, M. Mauroy « *observe (...) que le revenu des agriculteurs, après huit années de pertes, a commmencé à se redresser en 1981 avec notre arrivée au pouvoir. En 1982, nous avons même connu une année exceptionnelle*, dit-il. *Chacun comprend bien qu'un gouvernement de gauche ne peut toutefois rattraper en deux ans la perte accumulée pendant huit ans par des gouvernements de droite* ».

Le chef du gouvernement, interrogé sur le fonctionnement de la nouvelle équipe gouvernementale — et plus précisément sur le point de savoir si MM. Delors (ministre des affaires sociales, des finances et du budget), Bérégovoy (ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale) et Fabius (ministre de l'industrie et de la recherche) ne sont pas en fait de véritables vice-premiers ministres — répond : « *Il n'y a pas de vice-premiers-ministres. Il y a des ministres qui ont des secteurs plus larges que d'autres et donc des responsabilités plus importantes. Mais est-ce que pour autant ils ont vocation pour trancher des problèmes qui concernent l'ensemble du gouvernement ? Non. Cette fonction-là est seulement celle du premier ministre, qui a un rôle d'arbitrage et a autorité pour s'exprimer sur l'ensemble des problèmes.* »

« *Je tiens à ce que les ministres soient totalement responsables*, déclare-t-il. *Je suis attentif à ne pas me substituer à tel ou tel ministre, à jouer les maîtres-Jacques.* » Il donne un exemple : « *Lorsque Michel Rocard part à la négociation de Bruxelles, il en est responsable. Mon problème n'est pas de mener cette négociation à sa place. Je dois veiller à ce qu'il la mène dans un cadre compatible avec les autres orientations du gouvernement. C'est pourquoi j'ai été amené, comme c'est mon rôle, à arbitrer entre le ministre de l'agriculture et le ministre des finances sur le taux de réduction des montants compensatoires à demander. C'est ainsi que le chiffre de 2 % a été fixé.* »

Les « réflexions » de M. Poperen

M. Mauroy parle, en outre, des « réflexions » rendues publiques par le numéro deux du P.S., M. Jean Poperen (*le Monde* du 28 avril). Il souligne que ce document a été parfois présenté, à tort, comme un « *brûlot* » contre l'action du gouvernement. M. Poperen ayant notamment affirmé que la majorité voit son soutien populaire s'effriter, le premier ministre indique : « *La préoccupation constante du gouvernement est d'épargner et d'améliorer la situation des classes sociales qui ont fait naître le socialisme et se sont identifiées à lui.* » Il rappelle les mesures de justice sociale prises depuis 1981 et les allégements du plan de rigueur en faveur des foyers modestes.

« *Notre base est toujours là* », assure-t-il, se référant au défilé unitaire du 1er mai et au voyage du président de la République, dans le Nord-Pas-de-Calais. « *Il fallait voir ces employées de la Redoute réserver à « leur » président un accueil d'une qualité exceptionnelle*, dit-il. *De même celui des lycéens d'Arras, ou l'ambiance de la réunion de la mairie de Lille. Les temps sont durs, on peut traîner les pieds au premier tour des municipales. Mais on se mobilise au second. Mais lorsque le président se déplace, on sent qu'il n'y a aucune tentation d'abandonner ce gouvernement. Ce sont des états d'âme.* »

A propos du prochain congrès du P.S., M. Mauroy souhaite qu' « *un puissant courant majoritaire soutienne l'action du président de la République et du gouvernement* ».

Enfin, invité à commenter la baisse de sa cote de popularité dans les sondages, M. Mauroy déclare : « *Je ne serais pas à ma place de premier ministre si j'infléchissais la politique que je crois nécessaire au pays à cause des sondages. Les Français n'aiment pas les mesures de rigueur. Cette politique est néanmoins indispensable et ils en apprécieront, le moment venu, les résultats.* »

M. Pons (R.P.R.) récuse la notion d'affrontement droite-gauche

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., commentant l'interview accordée par M. Mauroy à l'A.F.P. a estimé qu'il y avait une « *contradiction flagrante* » entre l'affirmation du premier ministre disant « *notre base est toujours là* » et le fait que « *les élections et les sondages établis sur une longue période montrent que la popularité du président de la République et du premier ministre a baissé depuis septembre 1982 et que cette chute s'est considérablement accentuée depuis le plan de rigueur. A travers les sondages, le nombre des mécontents est en train d'atteindre 60 %* », a ajouté M. Pons.

« *Nous tenons à dire avec netteté, comme l'a souligné Jacques Chirac dans* le Monde *que nous souhaitons l'apaisement et que ce ne sont pas les manifestations de rue qui pourront permettre de réaliser un jour l'alternance démocratique.* »

Le secréétaire général du R.P.R. a récusé avec force la notion de « *débat droite-gauche, car cela ne correspond à aucune réalité et parceque cela évoque un concept d'affrontement figé et bloqué. Cela laisse croire que les frontières qui délimitent ce qu'on appelle la droite et ce qu'on appelle la gauche sont immuables*, a-t-il dit. *Il convient donc de parler du débat entre la majorité et l'opposition, car cela se réfère à la notion d'alternance et permet le débat démocratique. Cette conception va d'ailleurs dans le sens des propos tenus par le président de la République à Figeac en septembre 1982 et plus récemment dans le Pas-de-Calais et dans le Nord* ».

M. HERZOG (P.C.F.) : LE PLAN DELORS NE PEUT RÉSOUDRE LES PROBLÈMES.

M. Philippe Herzog, membre du bureau politique du P.C.F., explique, dans le numéro de mai des *Cahiers du communisme*, que « *le récent plan de Jacques Delors n'est pas bon* » ni « *ne peut résoudre les problèmes* », mais qu' « *il n'est qu'un moment de l'action de la majorité* ».

Selon M. Herzog, « *les hommes de l'opposition croient, à tort, pouvoir creuser une brèche. Ils supputent l'échec de ce plan*, ajoute-t-il. *Le C.N.P.F. avance ses exigences : plus d'austérité, plus de licenciements. A tort, pensons-nous, des hommes de gauche disent que la France est obligée d'aligner ses objectifs sur ce que permet la politique des grands pays capitalistes. Pour notre part, nous agissons pour la réussite de la politique de la gauche, qui ne saurait passer par un alignement.* »

M. Herzog écrit encore : « *Nous savons parfaitement que la majorité de gauche traverse des heures difficiles. Mais nous savons aussi que c'est le temps des tempêtes. La crise est une question de long terme (...). Après avoir fait un premier pas, la majorité de gauche doit savoir en accomplir un deuxième.* »

● *Le parti social-démocrate (P.S.D.)*, que préside M. Max Lejeune, a estimé, jeudi 5 mai, que les dirigeants de la majorité ont « *totalement échoué* » et que leur bilan se traduit par un « *désastre* ».

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Il ne saurait être question que le revenu des salariés soit amputé du fait du comportement des non-salariés

déclare le chef du gouvernement

M. Mauroy a demandé aux commissaires de la République des vingt-deux régions métropolitaines, réunis, jeudi matin 5 mai, à l'Hôtel Matignon, de « *faire preuve de fermeté* » dans le maintien de l'ordre public, sans porter atteinte aux « *libertés essentielles* ».

Evoquant « *cette période de crise où les manifestations publiques sont plus nombreuses* », le premier ministre a notamment déclaré : « *Il faut tout faire pour préserver la liberté d'expression de chacun, mais celle-ci doit s'exercer dans le cadre légal. Nul ne peut s'arroger le droit de dégrader le domaine public, de saccager les biens privés ou de s'en prendre à l'intégrité des personnes.* »

Au cours de cette réunion, à laquelle participaient MM. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, et Jean Le Garrec, secrétaire d'État chargé du Plan, chaque préfet a rendu compte de la situation économique et sociale de sa région.

Le premier ministre s'est aussi adressé, jeudi après-midi, au ministère de l'intérieur, à tous les commissaires de la République des départements métropolitains. Il les a invités à se « mobiliser » pour assurer le succès de la politique économique du gouvernement. Il leur a notamment donné les directives suivantes :

« *Un effort est demandé aux salariés. Il ne saurait être question que leur revenu soit amputé du fait du comportement de professions non salariées qui n'accepteraient pas d'accomplir un effort comparable.*

» *D'une manière générale, les engagements souscrits par les professions sur l'évolution de leurs prix en 1983 sont correctement respectés. Le taux des infractions relevées demeure faible (inférieur à 5 %, ce qui signifie que 95 % des contrôles ne révèlent pas de comportement délictueux). L'évolution des principaux postes de l'indice des prix correspond à la mise en application des augmentations qui ont été effectivement programmées.*

» *C'est pourquoi il est indispensable d'intervenir avec fermeté à l'égard des professionnels qui ne respecteraient pas leur engagement et qui par leur comportement compromettraient l'effort consenti par l'immense majorité des Français (...)* » *La réussite de la politique du gouvernement implique de votre part une action ferme et persévérante dans trois domaines. D'abord, l'explication. Il vous appartient d'expliquer au plan local aux partenaires économiques et sociaux la cohérence de la politique menée en matière de lutte contre l'inflation et de manifester en toute circonstance la détermination des pouvoirs publics de tenir bon sur les 8 % en 1983. Il convient, par ailleurs, de dénoncer l'accusation sans fondements portée contre le gouvernement de chercher des boucs émissaires. Les mesures mises en œuvre visent uniquement à mettre en place des réglementations adaptées à la situation réelle de chaque profession et à refuser que quelques professionnels isolés se mettent à l'écart de l'effort collectif. L'effort qui vous est demandé doit également porter sur l'exploitation pratique des régimes de prix qui doivent être appliqués. Ceci afin d'éviter que la mauvaise volonté ou l'hostilité de tel organisation ou syndicat professionnel ne place les commerçants, les prestataires de services ou les chefs d'entreprise dans une situation difficile par le simple manque d'information.*

» *Ensuite, le contrôle. Des contrôles, d'une ampleur exceptionnelle, ont été organisés depuis le blocage des prix de juin 1982. Ils ont nécessité que soit apportée aux services chargés traditionnellement de contrôler les prix la collaboration de nombreux autres services, et en particulier des services de la gendarmerie et de la police.*

» *Cette mobilisation doit être poursuivie dans la phase actuelle. Le déséquilibre du rythme d'inflation des prix entre les deux semestres créera des tensions, voire des tentations, dans certains secteurs. Cela sera le cas à l'évidence, cet été . Pour toute cette période, les instructions vous demandant de décharger au maximum de leurs autres tâches les services responsables des prix demeurent valables. Il est indispensable que, conformément aux directives données à plusieurs reprises, des sanctions rapides et exemplaires interviennent chaque fois que nécessaire. En particulier, bien sûr, lorsque des infractions graves ou répétées auront été relevées. Des instructions ont été données par le garde des Sceaux afin que le traitement judiciaire de ces affaires soit rapide.*

» *Dans le même esprit, je vous demande de ne pas hésiter à prendre les mesures de taxation individuelle qui pourraient être nécessaires. Elles peuvent consister, le cas échéant, à ramener les prix au niveau de ceux en vigueur au moment du blocage de juin dernier pour une durée équivalente à celle de l'infraction dans les cas les plus graves. Ces sanctions doivent avoir un caractère exemplaire.* (...)

» *Les périodes de contrôles intensifs nécessitent un effort considérable de la part de nombreux agents de l'Etat. Il serait anormal et choquant qu'ils ne reçoivent pas des pouvoirs publics l'aide et la protection auxquelles ils ont droit.*

» *Le retour à un rythme d'évolution des prix comparable à celui de nos concurrents suppose que l'ensemble des éléments de formation des prix et que l'ensemble des prix et des tarifs soient en cohérence avec les objectifs généraux sur l'inflation.*

» *Vous veillerez en particulier à ce que les tarifs, droits, taxes, contributions de toute nature fixés par des collectivités ou autorités locales ne compromettent pas la réussite de la désinflation. Il est vrai que les besoins de financement liés à l'augmentation de la demande locale ou aux nécessités d'investissement sont parfois importants. Mais l'augmentation des prix au-delà des normes retenues pour les entreprises privées ne doit être que l'ultime solution une fois qu'ont été effectués tous les efforts nécessaires sur la définition et le montant des investissements comme sur la rigueur de la gestion. (...) Indépendamment des incidences directes sur les prix, il ne serait pas acceptable que l'Etat et les collectivités locales n'accomplissent pas un effort comparable à celui qui est demandé aux travailleurs et aux professionnels. Je vous demande en particulier d'appeler l'attention des élus locaux sur leur responsabilité en cette matière.* »

● *M. Jacques Chaban-Delmas*, député R.P.R. de la Gironde, a déclaré jeudi 5 mai sur Antenne 2 : « *Toute violence est à éviter. Il ne faut pas prôner l'affrontement de classes. Les gens qui descendent dans la rue ne le font pas pour leur plaisir. S'ils le font, c'est qu'ils ont été poussés à bout. Le gouvernement devrait prendre l'habitude de la concertation et surtout d'une concertation qui soit préalable et qui ne soit pas un faux-semblant.* »

POLITIQUE

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET L'ÉTAT

Le Sénat fixe un délai de quatre ans à l'État pour rembourser aux départements les dépenses d'aide sociale

Le Sénat continue, jeudi 5 mai, l'examen de la proposition de loi de MM. Girod (Gauche dém., Aisne), Valade (R.P.R., Gironde), Séramy (Union centr., Seine-et-Marne), Madelin (Union centr., Ille-et-Vilaine), et Fourcade (R.I., Hauts-de-Seine), tendant à compléter la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État.

La discussion reprend à l'article 7, qui prévoit le recouvrement des sommes dues par l'État aux départements au titre de l'aide sociale (ce qui représente une somme avoisinant les 9 milliards de francs). Le texte initial prévoyait un délai de sept ans pour l'apurement de cette dette. Les membres du groupe de l'Union centriste proposaient trois ans, et la commission des affaires sociales quatre. Son rapporteur, M. Madelin, n'a pas manqué de rappeler que le groupe socialiste avait, dans le passé, proposé un remboursement en deux ans, et le groupe communiste un remboursement immédiat, et que M. Bonnet, alors ministre de l'intérieur, s'était engagé à y faire procéder en moins de quatre ans.

La réduction à quatre ans est décidée par le Sénat bien que M. Defferre, et M. Fourcade, au nom de la commission des finances, ainsi que les sénateurs socialistes et communistes s'y soient déclarés défavorables.

Malgré l'hostilité du gouvernement, les sénateurs décident que toute charge nouvelle incombant aux régions du fait de la modification par l'État, par voie réglementaire, des règles relatives à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, sera compensée financièrement par l'État. La commission des finances insiste d'autant plus pour l'adoption de cette condition que l'application dans ce domaine de la loi du 7 janvier ne s'est pas, dit-elle, faite sans difficulté.

Après avoir approuvé la mise en place, dès 1984, d'un « indicateur des dépenses induites » constitué par le pourcentage moyen pour l'année précédente, par catégorie de collectivité concernée, des dépenses non compensées (article 11), le Sénat aborde le chapitre relatif aux transports scolaires. Conformément à la préférence de la commission des affaires sociales, il est décidé que le département a compétence en la matière (et non la responsabilité), que leur organisation et leur prise en charge restent du domaine du conseil général, que les enfants prolongeant leur scolarité au-delà de l'âge légal peuvent en bénéficier et que la situation des enfants fréquentant des établissements situés en dehors de leur département de résidence peut faire l'objet de conventions particulières entre les collectivités concernées. En outre, à l'initiative du groupe centriste est introduit un amendement qui a pour but de faire bénéficier de ces dispositions, à égalité de droits, les élèves des enseignements public et privé.

Passant outre l'opposition du gouvernement qui initialement n'y était pas favorable, et de la commission des lois, le Sénat suit l'avis du rapporteur de la commission des affaires sociales, M. Valade, qui entend donner aux régions compétence pour les aérodromes (à l'exclusion de ceux dépendant de l'aéroport de Paris, de celui de Bâle-Mulhouse et des aérodromes militaires), l'État conservant ses compétences en matière de sécurité, de droit de trafic, de couloirs aériens et de création de lignes.

L'article 14 modifié prévoit que la région est compétente pour créer, aménager et exploiter les ports fluviaux et les canaux d'accès à ceux-ci, les ports d'intérêt national ainsi que les voies navigables restant de la compétence de l'État.

Pour les ports maritimes, il est prévu que les ports civils de commerce et de pêche relèveront de la compétence du département : les ports autonomes ou ceux d'intérêt national ou encore ceux contigus aux ports militaires, de l'État ; et ceux affectés exclusivement à la plaisance, de la commune.

Puis est adopté l'article 21, qui transfère de l'État aux régions les aides au renouvellement et à la modernisation de la flotte de pêche côtière et au département celles destinées aux travaux collectifs d'aménagement affectés aux cultures marines.

Un conseil départemental d'éducation

La création de conseils départementaux d'éducation suscite une large discussion : le gouvernement par la voix de M. Lemoine, secrétaire d'État aux DOM-TOM, juge que ce débat n'a pas sa place dans ce texte de décentralisation ; les élus communistes souhaitent qu'un tel conseil soit doté de pouvoirs de décision ; M. Sérusclat (P.S., Rhône), craint une politisation de ces conseils en raison de la représentation excessive des élus locaux en leur sein.

Le Sénat décide que ce conseil, qui sera présidé par un conseiller général, comprendra pour moitié, d'une part des représentants des collectivités locales, d'autre part des représentants des enseignants, des parents et des activités sociales et économiques. Ce conseil sera, par exemple, obligatoirement consulté sur l'organisation et le financement des transports scolaires, ou l'organisation des rythmes scolaires.

A l'article 24 (carte scolaire), le Sénat préfère aux amendements du gouvernement, du P.S. et du P.C., celui de la commission des affaires culturelles, qui stipule : « *Les conseils municipaux fixent l'implantation des écoles et des classes élémentaires et maternelles. Les conseils généraux, après accord des conseils municipaux intéressés et consultation du représentant de l'État dans le département, décident de la création, de l'extension et des aménagements des collèges. Les conseils régionaux, après accord des conseils municipaux et des conseils généraux intéressés, et consultation du représentant de l'État dans la région, décident de la création, de l'extension et des aménagements des lycées et des établissements d'enseignement professionnel. L'État fixe, après consultation des collectivités territoriales intéressées, l'implantation et les aménagements des établissements d'enseignement supérieur.* »

Pour la prise en charge des constructions scolaires par les collectivités territoriales (art. 25), les sénateurs décident de limiter la décentralisation au seul domaine immobilier, à l'exclusion du fonctionnement — « *poste très lourd représentant 30 milliards de francs* », observe M. Séramy. En raison de la dégradation de ce patrimoine, ce sont les départements qui auront la charge de ces dépenses, seules les communes qui le voudront pourront y contribuer.

La proposition du gouvernement de créer au budget de l'État une dotation régionale d'équipement scolaire pour les lycées et établissements d'éducation spéciale est repoussée par 197 voix contre 104, au motif que les sénateurs jugent que le D.G.E. est un mauvais mécanisme de transfert.

Après un long débat, le Sénat s'en tient au texte initial de la proposition de loi pour régler la répartition des charges des écoles pré-élémentaires et élémentaires à fréquentation intercommunale (art. 27). Il est ainsi décidé que « *lorsque des écoles, des classes élémentaires et maternelles reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans d'autres communes, ces dernières contribuent aux dépenses de fonctionnement exposées par la commune d'accueil au prorata des élèves scolarisé* ».

Bien que le gouvernement y soit défavorable, les sénateurs décident que les maires « *après avis du conseil municipal* » et de l'autorité responsable de l'établissement pourront modifier les heures d'entrée et de sortie des écoles pré-élémentaires et élémentaires.

Action sociale et santé

Après avoir admis la possibilité de décentraliser des compétences du département au niveau de la commune en matière d'aide sociale (art. 32), et l'octroi au président du conseil général de la compétence en matière d'attribution des prestations légales d'aide sociale relevant du département (art. 33), le Sénat suit le gouvernement, qui propose d'élargir les compétences de l'État pour l'aide en faveur des marginaux. La proposition de loi définit les « *blocs* » de compétence des collectivités territoriales. Les sénateurs prévoient qu'un état récapitulatif annuel des dépenses supportées par l'État dans le département sera présenté au conseil général pour permettre la comparaison avec l'exercice précédent.

Dans le domaine de la santé, les départements reçoivent la responsabilité et le financement des services qui assurent la protection sanitaire de la famille et de l'enfance, la lutte contre les fléaux sociaux et la santé scolaire. Dans celui de la prévention sanitaire, les communes ont la faculté d'organiser et de financer les services de désinfection et les bureaux d'hygiène.

ANNE CHAUSSEBOURG.

RECTIFICATIF. — « *Mitterrandistes* » et « *rocardiens* »... L'omission d'un mot a dénaturé le sens du titre de l'article consacré aux débats au sein du parti socialiste, paru dans *le Monde* du vendredi 6 mai (page 32). Il fallait lire : *Les débats au sein du P.S. confirment les divergences entre « mitterrandistes » et* entre « *rocardiens* », et non : (...) *les divergences entre « mitterrandistes » et « rocardiens »*.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
601 F	1 074 F	1 547 F	2 020 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Ne pas penser qu'aux délinquants !

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 5 mai, par 330 voix (P.S. et P.C.) contre 0, le projet de loi « *renforçant la protection des victimes d'infractions* » (le Monde du 6 mai 1983).

Des victimes d'infractions un peu moins victimes, mieux défendues dans le maquis judiciaire, assurées de toucher l'indemnité qui leur est légitimement due, qui ne pourrait être d'accord avec un tel programme ? Le vote de sa traduction législative aurait même pu donner lieu, à l'Assemblée, à un débordement de démagogie ; il n'en a rien été.

L'opposition, par la voix de M. Aubert (R.P.R., Alpes-Maritimes), a même jugé bon le projet de M. Badinter, se contentant de proposer quelques améliorations — dont certaines ont été acceptées par la majorité — sans s'accorder les effets faciles, sans faire les propositions inacceptables que se permettent souvent, maintenant comme avant le 10 mai, ceux qui ne sont pas aux affaires. Et si les élus du R.P.R. et de l'U.D.F. n'ont pas voté le texte, c'est simplement qu'aucun d'entre eux n'était en séance au moment du vote. Mais dans les couloirs du Palais-Bourbon, M. Aubert expliqua par la suite qu'il avait mandat de son groupe pour approuver le projet du garde des sceaux.

L'U.D.F., il est vrai, a brillé par son absence tout au long du débat. Est-ce simplement pour ne pas entendre le ministre de la justice critiquer l'action de ceux qui l'ont précédé Place Vendôme, sous le septennat de M. Giscard d'Estaing ? Car, si l'opposition n'a pas voulu faire de cette discussion une affaire politique, la majorité n'a pas manqué de souligner que ce projet, comme l'a déclaré M. Jean-Pierre Michel (P.S., Haute-Saône), « *s'insère dans une politique pénale globale fondée sur la prévention et la réinsertion des condamnés, car moins il y aura d'infractions, moins il y aura de victimes* ». Elle ne pouvait laisser passer une pareille occasion de montrer que, contrairement à ce dont elle est souvent accusée, elle ne se préoccupe pas que des délinquants.

Aussi M. Badinter a-t-il longuement insisté sur tous ses actes qui traduisent son souci des victimes. Et, en comparaison, il a déclaré que sous le septennat précédent, « *les discours* » sur le sujet l'avaient emporté sur les actions concrètes, expliquant que, du fait de ses modalités restrictives, la loi de 1977 qui a introduit dans notre droit la théorie de l'indemnisation par l'État de certaines victimes d'infractions, relevait « *plus de la symbolique que de la pratique* ».

Mais pour le ministre de la justice, cette attention portée aux victimes n'est pas contradictoire avec le reste de sa politique. « *Il est remarquable de constater*, a-t-il dit, *que ce sont les sociétés dans lesquelles la prévention de la délinquance et la réinsertion des délinquants sont effectivement pratiquées qui garantissent le mieux les droits des victimes.* » Sur ce point — au moins — le désaccord avec l'opposition est resté entier. M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire), même s'il a reconnu « *qu'il peut sortir de votre texte quelque bien* », a aussi affirmé que pour lutter contre la violence, des « *peines automatiques et d'exécution certaine* » sont la meilleure solution et que la création de « *réflexes pavloviens négatifs* » chez les délinquants fera diminuer le nombre des victimes.

Mais, au-delà de ce désaccord fondamental, tous les députés présents, jeudi à l'Assemblée nationale, semblaient partager cette opinion de M. Garcin (P.C., Bouches-du-Rhône) : « *Il ne peut être de bonne justice si celle-ci cantonne la sanction sociale à la seule répression du coupable, en omettant les victimes.* »

THIERRY BRÉHIER.

Plusieurs modifications

A l'article premier, l'Assemblée repousse un amendement de M. Foyer étendant la protection contre l'organisation de l'insolvabilité du débiteur aux cas d'obligations contractuelles. « *Il convient*, explique Mme Cacheux (P.S., Nord), rapporteur de la commission des lois, *que la puissance publique protège ceux qui, malgré eux, sont devenus des créanciers et non ceux qui ont choisi imprudemment de le devenir.* »

A la demande de M. Aubert, soutenu par la commission, elle modifie l'article 88 du code de procédure pénale pour que le juge d'instruction module la consignation demandée à la partie civile « *en fonction des ressources* » de celle-ci.

Comme le souhaitait M. Badinter, la majorité repousse, alors que M. Jean-Pierre Michel avait annoncé que le groupe socialiste le soutiendrait, un amendement présenté par M. Aubert, et accepté par la commission, prévoyant que le juge d'instruction procède à des actes permettant « *l'établissement du préjudice subi par la victime de l'infraction* ».

A l'article 11, la commission retire, à la demande du garde des sceaux, un amendement prévoyant la possibilité de « mise en cause » du fonds de garantie des assurances devant la juridiction répressive, comme peuvent l'être, d'après le projet, les assurances.

Par 324 voix (P.S. et P.C.) contre 160 (R.P.R. et U.D.F.) l'Assemblée repousse un amendement de M. Foyer modifiant l'alinéa 1 de l'article 2 du code de procédure pénale pour permettre « *l'action civile en réparation* » à « *ceux qui ont souffert des dommages causés par l'infraction* » et non plus seulement à ceux qui en ont « *personnellement souffert* », ce qui aurait eu notamment pour effet de modifier la jurisprudence de la Cour de cassation.

A la demande de la commission des lois, il est précisé à l'article 14 que seule la victime directe de l'infraction peut obtenir réparation d'une atteinte à « *son intégrité mentale* ».

A l'article 15, créant des commissions chargées d'allouer les indemnités aux victimes auprès de tous les tribunaux de grande instance, la majorité repousse les amendements de M. Foyer, qui demandait la création d'une procédure d'appel des décisions de ces commissions et qui critiquait la désignation des deux magistrats et d'une personne « *s'étant signalée par l'intérêt qu'elle porte au problème des victimes* » qui les composeront par l'assemblée générale des magistrats du siège du tribunal.

Un homme en colère

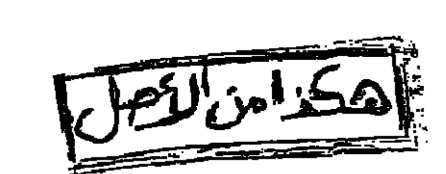
Le garde des sceaux n'oublie pas qu'il fut l'un des maîtres du barreau. Agrippé au banc du gouvernement, à l'Assemblée nationale, M. Robert Badinter fait face à M. Jean Foyer. Le ministre de la justice ne pouvait laisser passer l'occasion du débat, le 5 mai, sur la protection des victimes d'infractions, sans demander des comptes à celui qui l'avait précédé Place Vendôme, sur les propos qu'il avait tenus devant le Club de l'Horloge (*le Monde* du 6 mai). Et, bien que le député R.P.R. monté à la tribune domine physiquement l'hémicycle, il se tasse sous le poids des interpellations de son adversaire : oui, il a bien dit qu'il faudra « *nettoyer la chancellerie* » ; oui, il a bien dit qu'il faudra « *enlever le pouvoir à ceux qui l'ont usurpé* », même s'il assure au ministre — comme pour se faire pardonner — : « *ce n'est pas vous que je visais, mais une certaine organisation qui a usurpé votre pouvoir dans nombre de cas.* »

Alors le garde des sceaux se dresse, et le débit saccadé, ne cherchant pas à cacher une colère grandissante, il accuse : « *La chancellerie, ce n'est pas seulement le ministre, c'est aussi ceux qui travaillent avec lui. Le terme « nettoyer » vise donc des personnes. Or on nettoie ce que l'on considère comme quoi ?... Je vous laisse le choix des termes...* » Et comme un avocat qui fait plier sous le poids de ses questions un témoin important, il demande si c'était son directeur de cabinet qui était visé. Le nouveau directeur de l'administration pénitentiaire ? le sous-directeur des affaires criminelles ? Chacun des « *certainement pas* » de M. Foyer est ponctué d'un « *dont acte !* » de M. Badinter. La conclusion vient d'elle-même : « *Alors, qu'est-ce que cela veut dire ? Que lorsqu'on est magistrat, on ne peut avoir de sensibilité de gauche à moins d'être un mauvais magistrat ?* »

L'interpellé, une fois encore, ne peut que dire : « *Certainement pas !* ». Nouveau « *Dont acte !* » de l'avocat, qui ajoute : « *Nous progressons ! Mais croyez-vous, monsieur Foyer, que, pour aimer la justice, il faille être de droite ?* » L'ancien ministre n'a « *jamais dit cela* » ; le nouveau ministre, interpellé à son tour par M. Toubon (R.P.R., Paris), qui s'efforce de venir au secours de son collègue malmené, reconnaît à l'inverse qu'il n'est pas nécessaire d'être de gauche pour rendre la justice.

La liberté d'opinion des magistrats est sauvée ! Comme au tribunal, l'incident a aidé à l'émergence de la vérité.

Th. B.



Le Monde

société

Les manifestations contre le projet de réforme de l'enseignement supérieur

Du Champ-de-Mars au pont d'Austerlitz, 8 000 étudiants ont manifesté le jeudi 5 mai à Paris, à l'appel de la « coordination nationale contre le projet Savary », animée par des organisations proches de l'opposition. D'autre part, quelque 800 étudiants ont défilé à l'appel du comité de grève de Jussieu pour obtenir une « vraie réforme de gauche ». Au total, moins de 9 000 étudiants parisiens étaient dans la rue pour protester contre le projet de loi sur l'enseignement supérieur, ce qui représente bien peu par rapport aux quelque 300 000 inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur de la capitale.

Si la manifestation de gauche a été *brève et sage*, en revanche, celle de la « coordination nationale », qui s'est prolongée tard dans la nuit, a été marquée par de violents incidents. Une centaine de policiers ont été blessés, 113 *manifestants ont été interpellés*, six ont été mis à la disposition de la police judiciaire, quatre d'entre eux ont été déférés au parquet.

D'autres manifestations ont eu lieu dans quelques villes de province. Nos correspondants nous signalent qu'à Lille un millier d'étudiants en médecine, pharmacie et odontologie et environ 300 juristes ont défilé et fait plusieurs « sit in » avant de s'installer sur la voie ferrée pour empêcher le départ du train de Paris. Il y a eu alors des affrontements avec les C.R.S. A Poitiers, deux trains ont été immobilisés, la circulation a été bloquée et l'hôtel de ville occupé. Le président de l'université et le maire de Poitiers, M. Jacques Santrot (P.S.), ont proposé aux étudiants d'organiser une assemblée générale, qui a été fixée au 9 mai. D'autre part, à Rennes, au cours d'une manifestation qui rassemblait environ 400 personnes, des étudiants en droit ont élevé une barricade et des heurts ont opposé peu après minuit une vingtaine d'entre eux aux forces de police. Il y a eu deux blessés. A Bordeaux, une centaine d'étudiants en droit ont envahi les studios de FR3 Aquitaine et le journal régional n'a pas été diffusé. A Strasbourg, plusieurs cortèges ont rassemblé 600 étudiants en droit, sciences politiques et médecine. Une centaine de ces derniers ont dressé une barricade à laquelle ils ont mis le feu. A Lyon, 400 étudiants en pharmacie ont défilé dans le calme, relayés par une centaine d'étudiants en lettres.

Nuit de violence entre étudiants de droite et policiers

Une « manif traîne-savates » ? Depuis peu, après le départ, face à l'Ecole militaire, vers 14 heures, le cortège allait à un train de sénateur. Pourtant, le *parcours autorisé était* long. Du Champ-de-Mars à la Bastille en passant par Montparnasse et Austerlitz. Mais ce n'est pas à cause de sa longueur que tout s'arrêtera – tout commencera ? – un kilomètre avant le terme fixé.

En tête, une large banderole : *« Ni droite, ni gauche ; ensemble contre la réforme »*. Ça, c'était pour la télé. Car, monsieur, écrivez-le bien : *« Nous sommes apolitiques »*. Cent fois, cette injonction sera répétée... Derrière, *les huit mille* manifestants groupés par université ; les mêmes que la semaine dernière : Dauphine, Nanterre, Paris-IV, Malakoff et, la fin, le gros bataillon de Paris-II-Assas, bien encadré.

Quelques mètres derrière, une banderole-balai, timidement pirate, *« Libérez Richard Antony »*... Deux groupes se sont déplacés avec quelques-uns de leurs professeurs derrière lesquels il s'abritent : une dizaine de Malakoff et une vingtaine de Saint-Maur. Un professeur de droit international expliquera : *« Nous sommes ici car la réforme va détruire l'intelligence française. »*

Par-ci, par-là, quelques délégués, « montés » de la province : Caen, les plus nombreux, cent cinquante, Lyon-III, une centaine, Nantes, Toulouse... L'ESSEC est là, aussi, et « la catho »... Un groupe compact, bien gardé par son service d'ordre qui interdira à ses membres de révéler aux journalistes son origine : ce sont des lycéens, de Victor-Duruy à Paris, de Saint-Charles à Athis-Mons, de Jean-Baptiste-Say, et d'autres lycées. Et ce cortège qui n'avance pas. Voilà même qu'il s'arrête *à deux reprises* devant des locaux identifiés comme appartenant à des ministères : la santé et les transports. Prétexte à un nouveau slogan : *« Fonctionnaires, au boulot ! »*. C'est le plus spontané. Les autres ont moins de succès, même l'invitation d'un meneur : *« Criez « étudiants en colère »*, ne fait pas recette.

Le registre est du même tonneau que la semaine dernière, les 27 et 29 avril : *« Aucu, aucu, aucune concertation »*... *« Savary, fumier, tu serviras d'engrais »*. *« Savary, si tu savais, ta réforme où on se la met ? Au cul ! »*... L'épitoge des professeurs de droit en rougit comme un code civil. Les pancartes font montre de plus d'invention : *« Savary : un destructeur sort ses griffes »*, ou, sur un véhicule Range Rover : *« Savary, les internes t'ont gardé un lit »*.

Et ce cortège qui n'avance pas. A 16 h 15, un membre du service d'ordre lâche : *« On va les faire gueuler. Ça va les énerver »*. Une demi-heure plus tard, les incidents éclatent, boulevard de Port-Royal. Un groupe de jeunes et de moins jeunes essaie d'entraîner les manifestants à dépasser leur propre service d'ordre. Demi-succès. Ils se retrouvent quelques dizaines, cheveux plus rasés que courts, écusson tricolore à l'épaule, bottes rangers aux pieds, à caracoler en avant du cortège.

A l'approche de la gare d'Austerlitz, les responsables de la coordination étudiante semblent inquiets de voir des groupes se constituer. Jean-Léo Gros, dirigeant du CELF (jeunes giscardiens), parlemente, d'une belle petite voiture équipée d'un radio-téléphone... La décision est prise : la dispersion se fera avant la Bastille.

Face à la gare d'Austerlitz, l'ordre *est donné au mégaphone : « Pour ne pas céder à la provocation, nous vous demandons de vous disperser. Rendez-vous très bientôt avec nos amis enseignants... »*

« Au quartier Latin »

Il n'en fallait pas plus. Un groupe de manifestants part en courant le long du quai Saint-Bernard, entraîné par deux « étudiants d'âge mûr », hurlant *« Au quartier Latin ! Au quartier Latin ! »* Mais la route du quartier latin est coupée par un cordon de C.R.S., les premiers visibles depuis le début de la manifestation et, à n'en pas douter, véritables objectifs de la troupe au galop. Le heurt est d'autant plus inévitable *qu'il est voulu, provoqué par* des militants connus pour appartenir à des groupes d'extrême droite. Les premiers projectiles commencent à pleuvoir sur les policiers : pierres, cocktails Molotov, billes, fumigènes... Les C.R.S. chargent, grenades lacrymogènes en volutes âcres. Ils mettront une vingtaine de *minutes à remonter le quai* Saint-Bernard vers la gare d'Austerlitz, manifestants et policiers emmêlés, s'encerclant comme les fumées bleues des « lacrymos » et noires des cocktails Molotov.

Une partie du cortège des manifestants qui ne s'étaient pas dispersés refluent et remontent le boulevard de l'Hôpital, poursuivis jusqu'à la place d'Italie par les policiers. Une dizaine de barricades, hâtivement ébauchées, aussitôt abandonnées, jalonnent le parcours. Traqués par les brigades motorisées, vers 19 heures, les manifestants disparaissent dans les rues autour de la place...

Pour reparaître une demi-heure plus tard dans le quartier Latin. Combien *sont-ils à ce moment* ? Impossible à chiffrer, à cause justement de ce cache-cache incessant. Plusieurs centaines, semble-t-il. Pendant plus de six heures, les heurts vont continuer. La tactique du harcèlement : jets de pierres et de bouteilles sur les forces de police en poste aux carrefours ; dispersions rapides. A l'autre coin de rue, quelques minutes plus tard, les manifestants resurgissent... derrière les policiers. A la course à pied, C.R.S. et étudiants alternent dans la victoire. Incendies de poubelles, mini-barricades. Il y a déjà quelque temps que les slogans sur la réforme et sur M. Savary ne sont plus entendus. *« Chaud, chaud, printemps sera chaud »*, et aussi, au hasard : *« Allende on t'a eu. Mitterrand on t'aura. »*

Deux tactiques chez les responsables des forces de police. Au quadrillage de la première phase succède le retrait. Aussitôt, les manifestants – les mêmes qu'au début – reprennent la rue. Au carrefour de l'Odéon, ils traînent une voiture abandonnée depuis plusieurs jours au milieu de la chaussée et *l'embrasent*. Chant *de victoire : la Marseillaise*, avec drapeaux tricolores, dérobés triomphalement au fronton d'une banque...

Exténués, excédés, les policiers mettent de moins en moins de discernement au cours de leurs charges. Les badauds accourus, les noctambules de Saint-Germain-des-Prés regardent la noria des brigades motorisées. Tous se posent la même question : *« Où sont les manifestants ? »*

Il y a eu cent treize interpellations ; quatre interpellés ont été déférés au parquet. *« Assas est toujours là »*, laisse tomber une manifestante, en abaissant le foulard qui lui barrait la bouche.

SERGE BOLLOCH et CHARLES VIAL.

LA FIN D'UNE PARTIE DE BILLES

Il a dû y mettre le prix, car son lance-pierres est d'un modèle sophistiqué. Ce n'est pas l'une de ces rustiques fourches de bois mal dégrossi. Et lorsqu'il tire, il se penche, comme pour viser. Les deux policiers en civil étaient tout près ; ils lui mettent la main au collet. Il se défend à peine. *Quand les deux hommes* le fouillent, un paquet de billes de pierres colorées glissent de ses poches et roulent à terre.

De longues minutes, les policiers le maintiennent, non loin des grilles de Jussieu, quai Saint-Bernard. Tout autour, d'autres pierres, moins sphériques continuent de voler. Cheveux qui tombent en longues mèches sur les tempes rasées, il regarde, comme hébété. Effaré de se retrouver *seul*, abandonné.

Colère

Succès. Succès pour l'extrême droite. *Le harcèlement* de ses centurions a réussi à mettre en état de siège le quartier Latin et en émoi, du coup, médias et badauds. De vieux symboles ont été ravivés, même s'ils n'ont pas provoqué d'adhésions.

Succès pour les étudiants en désaccord avec la réforme Savary ? C'est moins sûr. En une semaine, ils n'ont pas réussi à grossir leurs rangs : la manifestation du jeudi 5 mai n'a pas entraîné *dans la rue plus* de sympathisants que celle du 29 avril... Dès la semaine dernière, semble-t-il, le plein était fait du nombre d'étudiants proches de l'opposition dans les universités parisiennes.

Proches de l'*opposition*, car il faut en finir avec ce prétendu apolitisme. Apolitiques, ces cris d'hostilité envers les fonctionnaires ? Apolitiques, le mépris et la haine à destination des policiers *« au service d'un régime pourri »* et juste bons à *« se faire enc... »* Apolitiques, ces allusions au Chili pour se glorifier du renversement du régime de M. Allende ? Apolitiques, ces jeunes filles – *« Dites bien que nous sommes indépendants ! »* – le caillou à la main ? Apolitique, ce rendez-vous déjà pris : *« La bonne manif, ce sera le 10 mai ? (1) »*

Certes, il doit bien exister parmi ces manifestants *des 27 et 29 avril* et du 5 mai des jeunes sans maturité politique, qui croient, en toute sincérité, que leur opposition à la réforme Savary n'est *que* « technique ». Mais il est évident que leur aversion s'adresse encore plus au ministre qu'à son texte, chez ceux qui rejettent même l'idée d'une concertation...

Parmi les organisateurs de ces manifestations, il s'en trouve pour déplorer les violences qui les prolongent... On les croirait *plus aisément si l'on ne* voyait circuler entre les mains d'un de leurs chefs – dès la mise en place de la manifestation, comme c'était le cas au Champ-de-Mars – un plan de dislocation *qui débouche* pour un groupe à Saint-Michel, pour d'autres, ailleurs dans le quartier Latin. Dislocation en forme de rassemblement, en somme.

Ces manifestants affectionnent de se proclamer *« en colère »*. Pourquoi s'obstinent-ils à dissimuler qu'ils destinent cette colère, non à un texte, non à un ministre, mais finalement à tout un gouvernement qu'ils récusent en bloc ?

S. B. et C. V.

(1) *Des organisations d'extrême* droite, dont le Parti des forces nouvelles (P.F.N.), appellent à une manifestation à Paris, à l'occasion du deuxième anniversaire de l'élection de M. Mitterrand.

Le sage défilé de Jussieu

Une grande banderole barre l'une des façades de l'université de Jussieu. On peut y lire : *« Etudiants en lutte et en grève pour une vraie réforme de gauche. »* Aux alentours, on discute sur les motifs de la manifestation organisée à l'appel du comité de grève inter-U.E.R. de Jussieu.

« Nous sommes la première manifestation opposée à la loi Savary, explique Vincent, en deuxième année *d'histoire à la Sorbonne, à ne pas être chapeautée par l'UNEF indépendante et démocratique ou manipulée par l'extrême droite. »* Rappelant que leur action se situe *« dans la tradition des luttes estudiantines depuis 1968 »*, David, représentant du comité de grève, annonce *« la création d'une nouvelle coordination nationale »*, dont la première réunion est prévue ce vendredi 6 mai à Caen.

Il est 15 h 45 quand le cortège démarre. Environ huit cents étudiants défilent rue des Ecoles en direction du ministère de l'éducation nationale. De nombreuses banderoles soulignent l'opposition à la loi Savary ; quelques drapeaux rouges ont été déployés. Dans ce sage défilé, l'atmosphère est bon enfant.

A l'Odéon, répondant aux slogans lancés lors de la manifestation de la semaine dernière, le défilé reprend en chœur : *« Nous sommes tous des bougnoules d'Aulnay (1). »* Il est 16 h 30 quand le défilé arrive face aux C.R.S. Les organisateurs l'arrêtent à une centaine de mètres. Après avoir parlementé, David Assouline, porte-parole des étudiants, obtient un rendez-vous avec un conseiller de M. Savary pour le lundi 3 mai.

Tout en marquant leur mécontentement de ne pas pouvoir discuter tout de suite, les organisateurs prononcent la dislocation du défilé et invitent les étudiants à se retrouver à Jussieu. Un groupe d'une quinzaine d'autonomes bloque le boulevard Raspail, à la hauteur du boulevard Saint-Germain. Dix minutes plus tard, les C.R.S. arrivent et, sans violence, dégagent la chaussée. Les derniers manifestants se dispersent dans le métro, rue du Bac.

J.-N. F.

(1) Le 29 avril, au cours d'une manifestation à Paris, des étudiants ont invité les forces de police à s'employer *« à Aulnay, contre les bougnoules »*, au lieu de s'en prendre à des *« étudiants français »* (*le Monde* du 2 mai).

Le temps des corporations

(Suite de la première page.)

Avec aussi l'approbation du régime précédent, qui s'accommodait fort bien de cette situation proche de l'exploitation, sur fond de négligence et de lâcheté politique qui mènent tout droit à l'irresponsabilité. Une nouvelle corporation qui naît seulement maintenant au grand jour et emprunte les voies d'un syndicalisme *plus sauvage que celui de la* C.F.D.T., de la C.G.T. et, *a fortiori*, de F.O.

Offrira-t-on une promotion à M. Savary, qui, après M. Jack Ralite, est devenu la tête de turc de toute une partie du monde médical et universitaire ? Un ministre cramponné à la cohérence d'un projet de réforme *de l'enseignement supérieur battu* en brèche aujourd'hui, puisqu'une fraction des médecins hospitaliers a fait céder le premier ministre. Sans compter les entreprises estudiantines contre ce même projet, qui rassemble en cortèges sages, agités ou agressifs un monde universitaire (professeurs compris) de moins en *moins homogène*.

Pourquoi d'autres corporations ne se mettraient-elles pas à battre les estrades et les pavés de la rue ? Ne voit-on pas des professeurs de droit réclamer une spécificité que les médecins ont obtenue ?

Faudra-t-il que les infirmiers et les infirmières – dont le dévouement est *toujours « admirable » et les salaires* toujours dérisoires, – faut-il que les chefs de travaux, les adjoints, les attachés de toutes catégories, se constituent eux aussi en corporations et trouvent *le point faible* de ce ventre mou où chacun peut espérer, pourvu qu'il en ait les moyens, faire valoir son *intérêt catégoriel* ?

C'est bien une exaspération aux relents poujadistes qui a poussé dans les rues de Paris plusieurs milliers de petits patrons, de commerçants et d'artisans. Un petit commerce qui *travaille dur. Mais de quel droit le* principal dirigeant de ce mouvement prétend-il dicter sa politique au ministre de l'économie ? Une politique qui serait sans doute fondée sur le principe – de plus en plus en honneur – selon lequel la rigueur et *l'austérité s'appliquent d'abord aux* autres.

Faudra-t-il nommer un ministre des corporations ? Ou mieux, autant de ministres qu'il y a de corporations, et qui passeraient leur temps à défaire ce que leurs collègues auraient mis de cohérence nationale dans leurs choix politiques ?

Voici un gouvernement socialiste. Voici revenu le temps des corporations – qu'il ne faut pas confondre avec les minorités. Les unes exigent et quelquefois imposent, les autres subissent. N'y aurait-il pas, du côté de la corporation militaire, une drôle de minorité de jeunes qui ne pèsent guère et comprennent encore moins *pourquoi le service national est toujours* d'un an ? En six mois, on peut apprendre tellement...

PIERRE TREY.

SCIENCES

IRAS-ARAKI-ALCOCK LA NOUVELLE COMÈTE

Une nouvelle comète, découverte à la jumelle par un instituteur britannique en retraite, M. George Alcock, s'approchera, le 10 mai, de la Terre, à une distance de 5 millions de kilomètres. Il est peu probable, cependant, qu'elle puisse être visible à l'œil nu à cette époque. La découverte de cette comète, qui a été observée à peu près en *même temps par un Japonais*, M. Genichi Araki, a pu être confirmée par le satellite astronomique infrarouge Iras, dont la mise en orbite remonte à la fin du mois de janvier.

C'est la raison pour laquelle cette nouvelle comète – on en découvre plusieurs chaque année – *a reçu le nom d'Iras*-Araki-Alcock. Elle devrait faire l'objet d'observations multiples de la part des astronomes et notamment de ceux de l'observatoire du pic du Midi, qui utiliseront à cette fin le télescope de 2 mètres qui est à leur disposition.

CORRESPONDANCE

Deux professeurs de l'université d'Aix-Marseille-III répondent à M. Debbasch

« L'égocentrisme d'un universitaire aixois »

MM. Loïc Philip et Charles Cadoux, professeurs de droit public à l'université d'Aix-Marseille-III, nous ont adressé la lettre suivante :

A propos de l'entretien que vous a accordé M. Charles Debbasch sur la réforme de l'enseignement supérieur (*le Monde* du 5 mai), nous nous permettons, en tant qu'enseignants dans la même université et dans la même discipline, de vous apporter les précisions suivantes :

1) M. Debbasch vous a *déclaré : « Pour ce que j'ai constaté ici, à Aix et Marseille, ce sont les enseignants qui ont suivi et non l'inverse »*, pour notre part, nous avons plutôt constaté que ce sont certains enseignants qui ont poussé les étudiants à la grève. Si le professeur Debbasch a suspendu immédiatement ses enseignements (ce qui est un moyen radical pour transformer des étudiants en grévistes), le professeur Philip, qui fait cours après lui, a poursuivi et poursuit encore ses enseignements devant ces mêmes étudiants, malgré de multiples mesures de dissuasion et d'obstruction.

Il nous paraît plus honnête de reconnaître que le projet de M. Savary concerne surtout, pour le moment, les enseignants. Lorsque la réforme commencera à s'appliquer (en 1985-1986 pour les étudiants de deuxième année), nos étudiants actuels auront déserté les bancs de la faculté et seront entrés dans la vie active.

2) Sans nous prononcer ici sur la valeur d'un projet qui est encore susceptible d'être profondément amendé, nous sommes cependant obligés de constater que sur plusieurs points importants il rejoint la politique menée à *la faculté* de droit d'Aix lorsque M. Debbasch était président de l'université d'Aix-Marseille III de 1973 à 1978 : ouverture sur l'extérieur, développement des formations à finalité professionnelle dans le cadre d'instituts spécialisés, introduction et développement des disciplines non juridiques dans les études de droit du premier cycle, etc.

Avant de porter un jugement définitif sur le projet actuel, il ne faut pas oublier que cette réforme concerne toute l'université et non uniquement les juristes. Il faut rappeler aussi que les réalisations opérées à la faculté de droit d'Aix-Marseille n'ont pas toujours pu être réalisées dans les autres facultés. Dans ces conditions, n'est-ce pas faire preuve d'égocentrisme, pour un juriste aixois, que de considérer cette réforme comme inutile ?

LOIC PHILLIP et CHARLES CADOUX.

BOMBES LACRYMOGÈNES ET PIQUETS DE GRÈVE A L'UNIVERSITÉ DE NANCY-II

(De notre correspondant.)

Nancy. – Trois individus masqués ont perturbé un examen, ce jeudi matin, à l'U.E.R. de droit et sciences économiques de l'université de Nancy-II, en lançant des bombes lacrymogènes dans un amphithéâtre où des étudiants de troisième année passaient une épreuve écrite. M. Gérard Druesne, qui dirige l'U.E.R., a précisé qu'à l'avenir *« il ne pouvait plus donner l'assurance que les perturbations apportées au fonctionnement normal de la faculté continueraient d'être limitées et contrôlées comme elles l'avaient été jusqu'alors »*. Toutefois, il n'envisage pas, pour l'instant, la fermeture de l'établissement. Lors d'un scrutin *organisé le 26* avril et auquel avaient participé mille quatre cents étudiants sur trois mille quatre cent soixante-quinze inscrits, la grève *avait été votée à une majorité* de 57 %. Un comité de non-grévistes s'était alors créé en raison de la proximité des examens ; depuis, les cours avaient *été* plus *ou moins* largement suivis. – J.-L. B.

ÉDUCATION

Création d'un syndicat FEN dans l'enseignement privé

La FEN accueille désormais officiellement les personnels de l'enseignement privé. Le SNUDEP (Syndicat national pour l'unification du service public d'enseignement et la défense des personnels de l'enseignement privé) a réuni, le 4 mai, son congrès constitutif. Il déclare déjà cinq cents adhérents, dont un tiers n'appartenaient à aucune organisation syndicale. Implanté dans vingt-huit départements, parmi lesquels le Maine-et-Loire, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin dominent, il espère doubler ses effectifs d'ici à l'année scolaire prochaine.

Le SNUDEP s'adresse à tous les personnels de l'enseignement privé, enseignants ou non, qui relèvent des lois Debré, Pompidou ou Guermeur, c'est-à-dire qui travaillent dans un établissement, y compris agricole, sous contrat ou sous convention avec l'État. Selon M. Jacques Pommatau, secrétaire général de la FEN, sa création *« anticipe l'unification du système éducatif français, l'anticipe pour l'accélérer »*. Dans cette perspective, le SNUDEP est *« de nature transitoire »*, comme l'a déclaré son secrétaire général, M. Guy Champain, professeur dans un établissement privé du Mans, puisque l'intégration des personnels du privé – lorsque sera constitué le grand service public d'éducation unifié et laïque que la FEN appelle de ses vœux – permettra leur adhésion directe aux syndicats tels que le SNI-P.E.G.C. pour les instituteurs et les professeurs de collège, au SNES pour les enseignants du second degré, au SNAEN pour les agents, etc.

Présent au congrès constitutif du SNUDEP, M. Jacques Pommatau, a dénoncé l'attitude de la Fédération des organismes de gestion de l'enseignement catholique (FNOGEC), qui vient d'adresser une note à ses présidents départementaux pour leur demander de s'opposer, en recourant aux tribunaux d'instance, à la désignation de délégués syndicaux du SNUDEP dans les établissements privés.

La naissance du SNUDEP avait été annoncée dès le congrès de la Fédération C.F.D.T. de l'enseignement privé réuni récemment à Marseille (*le Monde* du 13 avril) ; ses animateurs sont, en effet, des transfuges de la C.F.D.T. qui ont rejoint la FEN parce que, selon M. Guy Champain, *« elle est l'organisation majoritaire dans l'éducation »*. Jeudi 4 mai, Mme Nicole Notat, *secrétaire national* de la C.F.D.T., a accusé la FEN de chercher, en créant le SNUDEP, à *« limiter le plus qu'elle peut la force que la C.F.D.T. représentera dans le service public unifié »*.

C. V.

LES ÉTUDIANTS DE « SCIENCES PO » A LYON NOTENT LEURS ENSEIGNANTS

Peuvent mieux faire

De notre correspondant régional

Lyon. – Trois étudiants de deuxième et troisième année de l'Institut d'études politiques (I.E.P.) de Lyon, Anne Pellotier, Jacques Perche et Sammy Oussedik, ont pris l'initiative de... noter leurs professeurs. Cette « première », qui renverse habitudes et tabous, a été très soigneusement élaborée. Plus de 1 600 questionnaires – remplis par le tiers des étudiants choisis « au hasard » dans chaque cours et travaux dirigés de l'I.E.P. – ont été dépouillés et traités par ordinateur. Dans l'ensemble, le bilan est « *globalement satisfaisant* ». Mais la moyenne des notes attribuées aux enseignants se situe seulement à près de 3 sur 5 (soit un petit 12 sur 20). Cette appréciation que l'on pourrait résumer selon la formule « *peuvent mieux faire* », cache des variations très instructives selon le grade universitaire, l'âge ou le sexe des examinateurs examinés.

Toutes les précautions ont été prises, à commencer par l'anonymat des renseignements obtenus sur chacun des professeurs. Les enseignants notés par les étudiants devront eux-mêmes faire une démarche pour connaître leur « score ». Précaution méthodologique : le questionnaire – quinze questions *« subjectives mais au balayage très large »* – a tenté de limiter le coefficient de sympathie spontanée. Trois grands chapitres : la capacité pédagogique, la capacité d'innovation et les relations avec les élèves, regroupent l'essentiel, les étudiants ayant finalement refusé de prendre en compte la *« notation des méthodes de notation »*.

« Cela ne se fait pas »

Les résultats par grade sont favorables aux professeurs (3,2 sur 5 de moyenne), qui devancent les assistants (2,9) et les maîtres-assistants (2,7) bons derniers, qui dépassent péniblement la moyenne. Autre surprise : la deuxième place, avec 3 sur 5 de moyenne, des enseignants vacataires – nombreux à l'I.E.P., – qui précèdent ainsi deux catégories traditionnelles de professeurs. *« Les vacataires obtiennent la meilleure note pour la disponibilité face aux questions des élèves, une appréciation supérieure à la moyenne en ce qui concerne leurs capacités pédagogiques, mais... la plus mauvaise note d'ensemble à la question sur le refus de la démagogie »*, commente Jacques Perche.

L'analyse informatique a été faite sur l'ordinateur de l'Institut supérieur d'agronomie Rhône-Alpes, dépendant de la faculté catholique de Lyon. A Lyon-II, faute de patronage par un professeur de Sciences-Po, on a refusé le traitement des résultats. Du côté de la hiérarchie universitaire, on *semble*, en effet, très soucieux de ne pas voir l'expérience *« sortir de la maison »*. Pourtant, le traitement scientifique, où toutes les « entrées » sont possibles, a permis des analyses très intéressantes. On sait, par exemple, que les enseignantes précèdent de peu leurs collègues masculins (3 sur 5 contre 2,9). Que les hommes de moins de trente ans et les femmes âgées de trente à quarante ans ont les notes les plus flatteuses. Que le plus « mauvais » enseignant obtient 2 sur 5 et qu'il existe un vacataire « super-star » coté à 4,7 sur 5.

L'analyse par question fait enfin ressortir les points forts des enseignants, qui, dans l'ensemble, *« respectent les élèves en tant que personnes »* (3,4 de moyenne malgré des... zéros parfois attribués dans cette rubrique) et sont, avec la même note, *« disponibles face aux questions »*. Les bonnets d'âne collectifs concernent les questions « Aisance pour faire participer la classe » (2,3 de moyenne) et... « Sens de l'humour » (2,4).

Si les étudiants qui ont refusé de noter leurs professeurs parce que *« cela ne se fait pas »* représentent une minorité (environ 10 %), on ne connaît pas encore les réactions des enseignants à cette notation inédite.

CLAUDE RÉGENT.

MÉDECINE

AU C.H.U. BICHAT (PARIS)

Une récente épidémie de la « maladie du légionnaire » est à l'origine d'une douzaine de décès

Le C.H.U. Bichat (Paris) vient une nouvelle fois d'être le siège d'une épidémie de la « maladie du légionnaire » – ou légionellose, – affection de nature bactérienne due à la prolifération dans l'organisme du germe Legionella pneumophila. *Plusieurs poussées épidémiques avaient déjà été enregistrées depuis 1981 dans cet hôpital ultramoderne, inauguré en 1980. Cette fois, le phénomène avait une tout autre ampleur : de décembre 1982 à mars 1983, cinquante-deux cas de la maladie du légionnaire ont été diagnostiqués. Une douzaine de décès ont été enregistrés. Depuis quelques semaines, tout semble rentrer dans l'ordre. Rien pourtant ne permet d'affirmer que l'épidémie est définitivement jugulée.*

Presque sept ans après avoir découvert son existence, on n'a toujours pas de notion définitive sur l'écologie de *Legionella pneumophila*, et la « maladie du légionnaire » (1) représente, à bien des égards, un véritable casse-tête pour les épidémiologistes. L'hôpital Bichat semble, en France, une cible particulièrement privilégiée. En 1981 déjà, un an après son inauguration, cet hôpital entièrement climatisé, connut une première alerte. En juillet, puis en août, plusieurs cas étaient diagnostiqués et deux décès enregistrés. La direction de l'Assistance publique faisait appel à des spécialistes américains du Center for Disease Control d'Atlanta. On décidait, alors, de suspendre toutes les admissions. Les malades étaient transférés vers d'autres hôpitaux. La désinfection de l'établissement et des modifications techniques dans le système de climatisation centrale étaient réalisées : on soupçonnait l'eau stagnante des caissons de climatisation de se transformer en réservoir de germes pathogènes. Le coût estimé des travaux – en partie subventionnés – fut de 1 646 000 F, auxquels s'ajoutait le manque à gagner de l'hôpital.

Une « flambée épidémique » d'une tout autre ampleur débuta en septembre 1982 (cinquante-deux cas en trois mois et une douzaine de décès). Il faut cependant noter qu'il est difficile d'établir à tout coup un lien de causalité direct entre l'apparition de la maladie et les décès. Il s'agissait pour la plupart de personnes âgées ou souffrant d'infections majeures. Fin janvier, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale décidait une enquête épidémiologique. En dépit de l'importance du phénomène épidémique et de la situation jugée « alarmante » par certains responsables, aucune décision majeure ne fut prise dans un premier temps. Les informations officielles cessèrent dès la mi-décembre, après que deux décès eurent été enregistrés.

Une accalmie ?

A la lecture des comptes rendus des réunions du comité de lutte contre l'infection du groupe hospitalier Bichat-Claude-Bernard, on constate qu'il aura fallu près de quatre mois pour qu'une décision soit prise et appliquée. Mi-mars, on adoptait, en effet, un protocole technique mis au point à l'hôpital Kingston (Grande-Bretagne), consistant à augmenter périodiquement la température de l'eau chaude du système de climatisation à 60 °C, à chlorer en permanence ce circuit d'eau et à le purger chaque semaine durant quelques minutes en ouvrant tous les robinets. Cette méthode fut mise en œuvre fin mars. *« Force est aujourd'hui de constater*, remarque-t-on au comité de lutte contre l'infection, *que l'épidémie a brutalement cessé plusieurs jours avant le 29 mars ! »*

Dès lors, comment faire pour juger de l'efficacité du protocole retenu ? Comment expliquer, d'autre part, qu'aucun membre du personnel n'ait contracté cette affection de nature pourtant contagieuse ?

La situation actuelle correspond-elle à une accalmie ? Personne n'ose, aujourd'hui, faire de pronostic. En revanche, on peut s'interroger sur les raisons qui ont à ce point retardé toute prise de décision et sur certaines incohérences, comme le fait que la solution adoptée avait, quelque temps auparavant, été présentée comme techniquement impossible.

Au total, l'*« affaire Bichat »* vient, une nouvelle fois, illustrer quelles peuvent être les conséquences de l'absence en France de toute structure médico-scientifique centralisatrice ayant, en cas de phénomène épidémique grave, pouvoir de décision.

JEAN-YVES NAU.

(1) *Legionella pneumophila* n'est qu'un des membres de la famille des légionelles. Ces germes, et l'affection qu'ils provoquent, tirent leur nom de l'American Legion Association, qui, en 1976, avait réuni un important congrès à Philadelphie, au cours duquel de nombreux cas se sont déclarés, la maladie provoquant au total vingt-neuf décès. On démontre de plus en plus fréquemment l'existence de formes inapparentes de la maladie du légionnaire. Lorsque *apparaissent des signes cliniques, le traitement* antibiotique est souvent efficace. Le groupe des personnes à risques est constitué des personnes âgées de plus de cinquante ans, grandes consommatrices de tabac et des malades immuno-déprimés ou placés sous rein artificiel. Chez ces personnes, la mortalité varie de 5 % à 10 % avec traitement, de 15 % à 20 % sans traitement.



JUSTICE

UNE « PREMIÈRE » A STRASBOURG

L'Etat français devant ses juges

Pour la première fois, le gouvernement français va devoir répondre de ses agissements devant la Commission européenne des droits de l'homme. Cette première aura lieu lundi 9 mai à Strasbourg, où la Commission doit se prononcer sur la recevabilité d'une requête de Pierre de Varga.

Incarcéré au lendemain de l'assassinat de Jean de Broglie au mois de décembre 1976, celui-ci estime avoir été détenu, jusqu'à sa condamnation cinq ans plus tard à dix ans de réclusion criminelle, en violation de la Convention européenne des droits de l'homme, qui prévoit qu'une personne incarcérée *« a le droit d'être jugée dans un délai raisonnable »*. Cette affaire inaugure une série de contentieux dont l'origine remonte à la reconnaissance, le 2 octobre 1981, par le gouvernement français du droit de recours individuel devant la Commission et la Cour de Strasbourg.

Nouveau phare des libertés en Europe, la France de M. Mitterrand se devait, à ses propres yeux, de reconnaître le droit de recours individuel prévu par l'article 25 de la Convention européenne des droits de l'homme. Ce faisant, le gouvernement prenait le risque d'attirer l'attention sur les faiblesses du système judiciaire français, faiblesses qui demeurent, malgré le grand « nettoyage » opéré par M. Robert Badinter. Le gouvernement actuel n'a pas de responsabilité dans la durée de détention provisoire dont se plaint Pierre de Varga, mais cette durée, souvent excessive, est un travers de la justice française. Surtout, elle est incompatible avec le *« délai raisonnable »* dont parle la Convention.

Malgré cela, la plainte de Pierre de Varga n'a guère de chance d'aboutir. La Commission et la Cour se réfèrent en effet pour décider si la durée est raisonnable ou non d'une détention provisoire, à une série de critères, dont celui de la complexité de l'affaire. Si une affaire fut difficile à instruire, c'est bien l'assassinat de Jean de Broglie. Cela ne veut pas dire qu'aucune plainte de ce genre n'est recevable. Dans une affaire Ringensen, jugée en 1973, la Cour de Strasbourg a condamné le gouvernement autrichien à verser 20 000 marks allemands (60 000 F aujourd'hui) à l'intéressé, soupçonné d'escroquerie, et qui se plaignait d'avoir été détenu vingt-huit mois sans jugement.

Lundi matin, la Commission, qui se réuniera à huis clos au premier étage du Palais des droits de l'homme, sous la présidence de M. Carl Aage Norgaard, entendra Mᵉˢ Corine et Jean Imbach du barreau de Strasbourg, les défenseurs dans cette affaire de Pierre de Varga. Parmi les membres de la Commission, M. Jean Soyer, professeur de droit pénal et chroniqueur au *Figaro*, élu sous le précédent septennat au poste traditionnellement réservé aux Français.

Dans de tels cas, l'Etat poursuivi est défendu par un « agent du gouvernement », en l'espèce M. Gilbert Guillaume, conseiller d'Etat et directeur des affaires juridiques au Quai d'Orsay. Depuis la reconnaissance par la France du droit de recours individuel, une cellule spéciale a été constituée au ministère des relations extérieures, pour faire face aux poursuites engagées contre la France.

A vrai dire, sur la centaine de dossiers filtrés par le greffe de la Commission, ceux adressés au Quai d'Orsay sont encore peu nombreux : sept seulement. Mais la pompe est amorcée, la Commission ayant vu affluer un flot de requêtes, après la reconnaissance par la France du droit de recours individuel.

Des limites temporelles

La première tâche de la Commission a été de préciser les limites temporelles de ce droit de recours. Deux thèses s'affrontaient : la première tendait à déclarer recevables l'ensemble des recours ayant trait à des affaires jugées en France depuis la ratification par celle-ci de la Convention européenne des droits de l'homme en 1974. La deuxième thèse consistait à n'accepter que des requêtes portant sur des affaires tranchées depuis six mois et moins, ce délai de six mois étant celui prévu pour les Etats ayant déjà reconnu le droit de recours individuel.

Par crainte d'être submergée, la Commission a finalement choisi la seconde solution. Elle l'a fait à l'occasion d'une requête de M. Yann Fouéré, l'une des figures de proue du mouvement autonomiste breton. Réfugié en Irlande, M. Fouéré avait saisi la Commission pour une affaire remontant à 1975. Inculpé et incarcéré par un juge d'instruction de la Cour de sûreté de l'Etat, mais ayant bénéficié d'un non-lieu, il invoquait plusieurs articles de la Convention. Les faits étant trop anciens, la Commission a finalement déclaré le recours irrecevable.

La requête de Pierre de Varga constitue ainsi une première. Cependant, même dans l'hypothèse la plus optimiste, l'intéressé n'est pas au bout de ses peines. La Commission décidera en effet lundi de la recevabilité de cette requête. Non de son bien-fondé. Celui-ci ne sera examiné que dans plusieurs mois. Ensuite, le cas échéant, l'affaire viendra devant la Cour. Une course d'obstacles qui peut durer plusieurs années, et dont Pierre de Varga a peu de chances de sortir vainqueur, la perspective d'une victoire du requérant constituant néanmoins une épée de Damoclès, gage de sagesse de la justice des pays membres et, au-delà, des gouvernements.

BERTRAND LE GENDRE.

DÉFENSE

La France accroîtra d'une centaine de chars AMX-30 le parc actuel de ses blindés en Allemagne fédérale

La France va accroître de près d'une centaine le nombre des chars de combat AMX-30 qui équipent ses divisions blindées stationnées en République fédérale d'Allemagne.

De cette augmentation, de l'ordre de 30 %, du parc de ses chars de bataille par l'armée de terre française, le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a informé son homologue ouest-allemand récemment, par téléphone. Il doit en entretenir, le 30 mai prochain, le président de la République fédérale, M. Karl Carstens, lors d'une visite de ce dernier au corps d'armée français outre-Rhin, dans la région de Munsingen.

Ces démarches répondent à un besoin des autorités ouest-allemandes de connaître avec précision les effets de la réorganisation projetée de l'armée de terra française sur le dispositif allié en République fédérale d'Allemagne.

Les forces françaises se sont installées outre-Rhin dès 1945, dans une zone d'occupation dans le sud-ouest du pays. En 1955, à la suite des accords de Paris, l'Allemagne a recouvré son entière souveraineté et, le régime d'occupation prenant fin, les forces alliées y ont désormais le statut de forces étrangères implantées dans un pays allié, avec son libre accord. Depuis 1966, date du retrait des forces de l'OTAN, la France a conclu un accord bilatéral avec Bonn.

A l'heure actuelle, les forces françaises outre-Rhin forment le IIᵉ corps d'armée sous les ordres du général Bernard Philipponat. Outre un état-major de corps d'armée et une brigade logistique, elles comprennent principalement trois divisions blindées : la 1ʳᵉ division blindée à Trêves, la 3ᵉ division blindée à Fribourg et la 5ᵉ Landau.

50 000 hommes

Ces forces comptent, au total, 51 000 personnels sous contrat militaire (48 000, dont 2 000 à Berlin, dans l'armée de terre ; 1 100 dans l'armée de l'air ; 1 100 dans les services communs, comme le service de santé ; 800 dans la gendarmerie), auxquels il faut ajouter 7 500 ouvriers et employés civils, français et étrangers. A cet ensemble se rattachent 27 500 autres Français, qui sont les familles de militaires.

La semaine dernière à Lille, le ministre français de la défense a, nous rapporte notre correspondant, tenu à démentir les rumeurs concernant une réduction drastique de ces effectifs outre-Rhin.

« Il n'est pas question, a-t-il expliqué à un congrès de réservistes, *de démanteler les forces françaises en Allemagne. Dans le cas de la loi de programmation militaire 1984-1988, il n'est absolument pas prévu de ramener les effectifs militaires français en République fédérale au-dessous de 50 000 hommes. Il faut que les choses soient claires à ce propos. Les alliés doivent savoir qu'ils peuvent faire confiance en la parole de la France. »*

Cependant, il existe bien un projet de réaménagement de ces forces en vue d'en accroître la puissance de feu.

Du « muscle »

Aujourd'hui, chacune des trois divisions blindées françaises outre-Rhin comprend deux régiments de chars de combat AMX-30, deux régiments d'infanterie mécanisée (dotés de chars plus légers, AMX-13 pour la plupart), un régiment d'artillerie, un régiment du génie, un escadron dit d'éclairage, une compagnie antichars et un régiment de commandement.

Soit, au total, de l'ordre de 7 000 hommes et 490 véhicules blindés (dont 145 chars) par division blindée, au service d'un corps d'armée qui, sans avoir de lien organique permanent avec l'OTAN, pourrait être utilisé en renfort de second échelon des alliés si le gouvernement le décidait.

Il est envisagé de porter chaque peloton de chars AMX-30, dans les régiments blindés, de trois à quatre chars, sur le modèle des divisions blindées soviétiques. C'est ainsi que chacun des deux régiments AMX-30 de la division blindée française outre-Rhin réunira 70 chars AMX-30 (64 dans les seize pelotons, auxquels il faut ajouter 6 chars de commandement) au lieu de 54 actuellement (48 dans les seize pelotons, auxquels s'ajoutent les 6 chars de commandement). L'ensemble des six régiments devrait totaliser 420 chars AMX-30, au lieu de 324 prédédemment.

Ce renfort de 96 chars AMX-30 français outre-Rhin devrait donner plus de souplesse, de puissance de tir et de « muscle », pour reprendre une expression des militaires, aux régiments des trois divisions blindées, qui seront maintenues selon les assurances données récemment par M. Hernu.

Après l'Allemagne fédérale, ce dispositif sera étendu aux régiments de chars AMX-30 des divisions blindées qui forment, dans l'est de la France, le 1ᵉʳ corps d'armée.

Dans les milieux militaires, certains cadres font remarquer que les Soviétiques pourraient profiter des circonstances pour — dans le cadre des négociations de Vienne sur la réduction des forces en Europe centrale (les M.B.F.R.), où l'on comptabilise les matériels classiques de l'OTAN et du pacte de Varsovie — obtenir des contreparties de leurs interlocuteurs américains, en arguant de ce renfort français en Allemagne.

En réalité, la décision de la France relève de sa seule souveraineté nationale et du respect de ses accords bilatéraux avec Bonn. Significatif sur le plan politique, ce projet ne peut, en effet, espérer contrebalancer, sur le plan militaire, la puissance soviétique en République démocratique allemande, par exemple, où chacune des 9 divisions blindées soviétiques, fortes de 11 500 hommes, peut aligner jusqu'à 330 chars de bataille de plusieurs modèles différents.

L'enquête sur la voiture piégée de Marseille

UNE LETTRE DE M. JEAN-CLAUDE GAUDIN

Après la publication, dans le Monde *du 5 mai, d'un article relatant l'arrestation de Marc Monge, recherché par la police à propos de l'enquête sur l'explosion d'une voiture piégée, le 8 mars, à Marseille, M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. à l'Assemblée nationale, nous écrit :*

L'article laisse entendre que Marc Monge travaillait à coller des affiches pour l'opposition à Marseille.

Je tiens à vous préciser ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire et d'écrire à plusieurs reprises, je ne connais absolument pas les individus concernés, ils n'ont jamais participé à mes campagnes antérieures et qu'ils sont inconnus des responsables de l'U.D.F., même si « providentiellement » des affiches de l'opposition ont, paraît-il, été trouvées dans la voiture que Monge empruntait.

Mes colleurs d'affiches sont des militants des formations de l'opposition républicaine, et bien évidemment, ils n'ont jamais perçu une rémunération pour leur action militante.

Je me permets de vous écrire cela, car j'apprécie votre souci d'objectivité et je sais que vous comprendrez aisément que je ne souhaite pas que l'on puisse accréditer la thèse selon laquelle je serais lié d'une quelconque façon à ces individus.

● *Un prêtre assassiné dans une forêt du Val-d'Oise.* — Le corps de l'abbé Bernard Porlier, cinquante-deux ans, vicaire à Viroflay (Yvelines), a été découvert, lundi 2 mai dans la soirée, dans la forêt de Cormeilles-en-Parisis (Val-d'Oise). L'abbé Porlier avait été égorgé.

LA RÉFORME DU STATUT

Les objecteurs, déçus du socialisme

A l'appel du Mouvement des objecteurs de conscience, une quarantaine de militants, débonnaires et souriants, ont débaptisé le jeudi 5 mai, à Paris, l'avenue du Général-Lemonnier en avenue Louis-Lecoin, du nom du militant libertaire dont l'action fut à l'origine, en 1963, du premier statut qui fut accordé aux objecteurs. Ils entendaient par cette action dénoncer un projet de loi du gouvernement, qui, selon eux, ne changerait rien à la situation. Ils réclament la possibilité d'obtenir le statut à tout moment et sur simple demande, une durée de service civil non discriminatoire et le libre exercice des libertés constitutionnelles durant leur service civil.

La déception des objecteurs de conscience est aujourd'hui à la mesure des espoirs qu'ils avaient mis, il y a deux ans, dans l'arrivée de la gauche au pouvoir. M. Charles Hernu, qui n'était alors que maire de Villeurbanne et député (P.S.) du Rhône, ne leur écrivait-il pas, le 12 mai 1981, que *« l'objecteur devra accomplir un temps de service égal à celui des autres gens du contingent »?* Les principales organisations d'objecteurs jouèrent largement, au sein d'une commission qui siégea des mois à Matignon, le jeu de la concertation : *« L'attente,* raconte l'un d'eux, *était confiante. »*

Le projet de loi modifiant le code du service national, adopté le 6 avril par le conseil des ministres, et qui doit être discuté au Parlement incessamment, les a pris totalement au dépourvu. *« La tromperie a été totale »*, estime un objecteur du mouvement O.P. 20. Même à la Ligue des droits de l'homme, une organisation à laquelle appartiennent des membres du gouvernement, la déception, d'après Mᵉ Jean-Jacques de Félice, vice-président, est grande. L'exposé des motifs du projet présenté par M. Hernu, qui affirme la nécessité de créer *« un service civil à vocation sociale et humanitaire, considéré comme l'une des formes d'accomplissement du service national »*, ne saurait, en effet, tromper personne... »

Marginalité

Quelques concessions sont faites, mais elles sont jugées secondaires : Publication de la loi, caractère suspensif du recours, élargissement des conditions d'obtention à l'ensemble des motifs de conscience. Elles ne sauraient cependant masquer aux yeux des objecteurs deux graves insuffisances : le maintien de la durée du service civil à deux ans, et le fait que l'obtention du statut ne soit pas automatique, le ministère de la défense étant chargé de juger du bien-fondé des demandes. Cette dernière disposition est particulièrement dénoncée par les militants de O.P. 20, qui, depuis quatre ans, du haut de la tour Eiffel jusqu'à leur marche dans les Ardennes, ont dénoncé l'arbitraire de la défunte commission juridictionnelle. Il est vrai que les militaires leur paraissent les moins bien placés pour juger de la sincérité de la démarche des objecteurs. M. Jacques Robert, président de l'université de Paris-II, ancien membre de la commission, dont il plaida longtemps la nécessaire réforme, regrette que le projet maintienne la *« marginalité des objecteurs »*.

L'effet de surprise n'explique pas, à lui seul, le silence observé par les objecteurs depuis quelques mois. Les responsables de leurs mouvements veulent croire encore à *« leur capacité de persuasion »*. Après tout, les élus socialistes n'ont-ils pas voté, le 7 février, une résolution du Parlement européen sur l'objection qui leur était extrêmement favorable ? Des entrevues sont donc demandées auprès des parlementaires, des contacts pris avec les Eglises dont beaucoup sont sensibles aux thèses non violentes.

Les militants pacifistes, en outre, qui avaient cru à un changement possible sont largement démobilisés. La semaine d'action du Mouvement des objecteurs de conscience (MOC), organisée cet hiver, n'avait réuni que quelques dizaines de participants.

Ces objecteurs n'ont pas de bataillons à opposer au projet de M. Hernu. Ils ont pour eux quelques principes qui étaient en gros ceux contenus, en 1979, dans une proposition de loi du parti socialiste.

NICOLAS BEAU.





SPORTS

TENNIS

Leconte bat Lendl à Forest Hills

En deux sets (6-2, 6-3) et soixante-deux minutes, le jeune Français Henri Leconte a largement battu le Tchécoslovaque Ivan Lendl en huitièmes de finale du tournoi des champions (W.C.T) de Forest Hills (Etats-Unis). Leconte enleva notamment neuf jeux consécutifs, passant de 2-2 dans la première manche à 5-0 dans le second set. Lendl sauva alors trois balles de match sur son service pour revenir à 5-3, mais ce n'était qu'un baroud d'honneur.

Leconte, qui avait éliminé Bjorn Borg à Monaco pour le dernier tournoi officiel du Suédois, s'est montré au cours de cette partie plus agressif, montant au filet à bon escient, servant bien (5 aces contre 4 à Lendl), et se déplaçant habilement.

Ce fut probablement le meilleur match de la carrière du joueur français. *« Leconte était imbattable aujourd'hui, il m'a dominé dans tous les domaines du jeu. S'il continue à jouer ainsi, je ne vois vraiment aucun joueur capable de lui tenir tête, y compris McEnroe ou Vilas »*, a déclaré Lendl.

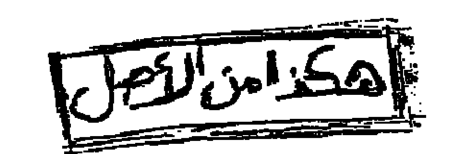
En quarts de finale, Leconte sera opposé au néo-américain Johan Kriek.

CYCLISME. — *Avant une difficile étape de montagne qui devait conduire les concurrents du Tour d'Espagne de Salamanque à Avila (225 kilomètres et trois cols à plus de 1 500 mètres d'altitude) la seizième étape, disputée le 5 mai et gagnée par José Laguia, n'a pas apporté de changement au classement général : le Français Bernard Hinault restait à 1 min 16 sec du leader, l'Espagnol Julian Gorospe.*

Les organisateurs de la course ont dû lancer un appel au calme à la radio et à la télévision, pour que les coureurs étrangers soient respectés par le public.









CANNES 1983

SÉLECTION OFFICIELLE

LA LUNE DANS LE CANIVEAU
de JEAN-JACQUES BEINEIX

L'HOMME BLESSÉ
de PATRICE CHEREAU

NOSTALGIA
de ANDREÏ TARKOVSKI

CARMEN
de CARLOS SAURA

LES RÉCIDIVISTES
de ZSOLT KEZDI-KOVACS

ÉQUATEUR
de SERGE GAINSBOURG
(hors compétition)

PERSPECTIVES DU CINÉMA FRANÇAIS

LA PALOMBIÈRE
de JEAN-PIERRE DENIS

LIBERTY BELLE
de PASCAL KANE

SEMAINE DE LA CRITIQUE

LE DESTIN DE JULIETTE
de ALINE ISSERMANN



SPECTACLES

BURES-SUR-YVETTE, MJC (907-74-70), 21 h : Bagatelles explosives.

CERGY-PONTOISE, CC A.-Malraux (032-79-00), 21 h : la Danse de mort ; Th. des Louvrais, (030-46-01), 21 h : la Clémence de Titus.

CHELLES, Théâtre (421-20-36), 20 h 45 : le Dernier Soliste.

LES-CLAYES-SOUS-BOIS, Maison pour tous (055-31-06), 21 h : G. Frémy.

CORBEIL-ESSONNES, CAC P.-Neruda, (089-00-72), 20 h 45 : H. Bourde, Bolem Quintet, D. Levallet, Swing Strings System.

CRÉTEIL, Maison des arts A.-Malraux (899-94-50), 20 h 30 : M. Le Forestier.

ENGHIEN, Théâtre du casino (412-90-00), 20h 45 : Merci Prévert.

ETAMPES, Théâtre municipal (494-80-90), 21 h : N. Lee, Ch. Ivaldi (Schubert, Brahms).

GENNEVILLIERS, Théâtre (793-26-30), 20 h 30 : Don Juan et Faust.

JOUY-EN-JOSAS, C.L.C. (956-33-09), 21 h : Beau temps sur la province.

JUVISY-SUR-ORGE, Salle des fêtes (921-36-10), 21 h : 1936, les Mille et Un Jours.

MARNE-LA-VALLÉE, sous chapiteau (005-92-24), 20 h 30 : Carte de séjour-Civils, rock.

MASSY, Centre P. Bailliart (920-57-04), à 21 h : Danse contemporaine.

MONTROUGE, Royal Jazz (253-45-08), *22 h : C. Canavese, A. Jean-Marie, J. Catoire* ; C.C. J. Lurçat (287-50-08), 20 h 30 : P. Villaroel ; TEM (858-65-33), 20 h 30 : la Ronde.

NANTERRE, M.J.C. D.-Féry (721-74-09), 21 h 30 : Shamrock ; Salle des congrès (373-18-68), 21 h : Arrêt d'urgence.

SAINT-CLOUD, M.J.C. (602-34-12), 20 h 30 : The Southerners.

***SAINT-MAUR**, Auditorium J.-Ph.-Rameau* (889-22-11), à 21 h : Musique polonaise ; Studio Radiguet, 21 h : Belli.

SURESNES, Théâtre Jean-Vilar (772-38-80), 21 h : B. Deraime.

VILLENEUVE, C.C.M. (389-21-18), 21 h : Los Calchakis.

VILLEPREUX, Théâtre du Val de Gally (462-49-97), 21 h : Arcor.

VITRY, Théâtre J.-Vilar (680-85-20), 21 h : Don Juan.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h, l'Appel du Nord, de C. B. de Mille ; 19 h, Florilège de la Quinzaine des réalisateurs 1969-1982 : Fuera de aqui !, de J.Sanjines ; 21 h, la Salamandre, d'A. Tanner.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Panorama du cinéma de Nouvelle-Zélande 1928-1982 : Middle Age Spread, de J. Reid ; 17 h, In Spring One Plants Alone ; A State of Seige, de V. Ward ; 19 h, Panorama du cinéma indien : 36 Chowringhee Lane, de A. Sen.

Les exclusivités

L'AFRICAIN (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio Opéra, 2e (742-82-54).

***ATOMIC CAFÉ** (A., v.o.) : Movies, 1er* (260-43-99) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BALANCE (Fr.) : George V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

BANZAI (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

LA BELLE DE SAIGON (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

***BERLIN HARLEM** (All, v.o.) (**)* : Marais, 4e (278-47-86).

BEYROUTH LA RENCONTRE (Lib., v.o.) : Cinoches St-Germain (H. sp.), 6e (633-10-82).

BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

BRISBY ET LE SECRET DE NIMH (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Cinoche St-Germain (H. sp.), 6e (633-10-82).

LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) - V.f. : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64).

CIRCULEZ Y A RIEN A VOIR (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

CLEMENTINE TANGO (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

***COUP DE FOUDRE** (Fr.) : Gaumont Halles, 1er* (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-25-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; *Paramount Maillot, 17e (758-24-24)* ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-20-96).

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

DAR L'INVINCIBLE (A., v.o) : Forum, 1er (297-53-74) ; Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; *Mistral, 14e (539-52-43)* ; Magic, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

DARK CRYSTAL (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) - V.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LE DEMON DANS L'ILE (Fr.) (**) : Lumière, 9e (246-49-07).

LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DERNIERS MONSTRES (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Le Paris, 8e (359-53-99) : *Parnassiens, 14e (329-83-11)*. — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37.

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) : Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) : Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) : Marbeuf, 8e (225-18-45) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

ÉDITH ET MARCEL (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) : Paramount Bastille, 12e (343-79-17) : Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34).

EFFRACTION (Fr.) (*) : Paramount City, 8e (562-45-76).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.f.) : Trois *Haussmann*, 9e (770-47-55) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Saint-André des Arts III, 6e (326-80-25) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

LA FEMME DE CAUCHEMAR (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

FUCKING CITY (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

GAIJIN (Bre., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Denfert, 14e (321-41-01).

GANDHI (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) - V.f. : Richelieu, 14e (233-56-70) ; Français, 14e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

IDENTIFICATION *D'UNE FEMME* (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

L'IMPÉRATIF (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

L'INDIC (Fr.) : U.G.C. Opéra, 6e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Magic, 15e (828-20-64).

J'AI ÉPOUSÉ UNE OMBRE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

MORTELLE RANDONNÉE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) - V.f. : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A, v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Miramar, 14e (320-89-52).

48 HEURES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

RAMBO (A., v.o.) (*) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Arcades, 2e (233-54-58) ; Rotonde, 6e (633-08-22).

REVIENS JIMMY DEAN, REVIENS (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).

SANDY (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 8e (770-72-56) ; *Montparnos, 14e* (327-52-37).

SARAH (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Parnassiens (3), *14e (320-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle*, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75).

SUPERVIXENS (A., v.o.) (**) : Boîte à Films (H. sp.), 17e (622-44-21).

SURPRISE PARTY (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Miramar, 14e (320-89-52).

THE VERDICT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

TÉNÈBRES (It., v.o.) (**) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Monte Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (241-77-99).

T'ES FOU JERRY (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Images, 18e (522-47-94).

TOOTSIE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

***LA TRAVIATA** (It., v.o.)* : Vendôme, 2e (742-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Colisée, 8e (359-29-46).

TRON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

TYGRA, LA GLACE ET LE FEU (A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

UN DIMANCHE DE FLIC (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18).

LE VENT (Mal., v.o.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; St-André-des-Arts, 6e - (326-48-18) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 16e (357-90-81) ; Olympic Entrepot, 14e (542-67-42).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85. — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; St-Germain Hachette, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-46-01) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

Y A-T-IL ENFIN UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) - V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES FILMS NOUVEAUX

DERRIÈRE LA PORTE (*), film italien de Liliana Cavani, v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94).

DIALOGUE DE ROME, film français de Marguerite Duras : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (542-67-42).

L'ÉVENTREUR DE NEW-YORK (**) film américain de Lucio Fulci, v.o. : U.G.C.-Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Boulevard, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LA FILLE DE TRIESTE, film italien de Pascale Festa Campanile, v.o. : *Paramount-Odéon, 6e (325-59-83)* ; Paramount-Mercury, 8e (562-75-90) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

J'AURAI TA PEAU, (*) film américain de Richard T. Heffron ; v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, *6e (222-57-97)* ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, *14e (539-52-43)* ; Images, 18e (522-47-94).

LES SEPT SALOPARDS (*) film italien de Bruno Fontana, v.f. : Concordia, 10e (208-32-05) ; Saint-Antoine (307-55-22), Cigale, 18e (606-11-75).

ZIG ZAG STORY, film français de Patrick Schulmann : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, *6e* (633-79-38) : Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; *Paramount-Maillot, 17e* (758-24-24) ; Wepler-Pathé, 18e (522-46-01).

300 millions supplémentaires pour la création

(Suite de la première page.)

D'autre part, M. Georges Fillioud a demandé que soient appliquées au plus tôt des méthodes comptables et budgétaires qui permettent de contrôler en cours d'exercice, mois par mois, l'affectation des dépenses effectuées dans les divers secteurs de l'activité. Ce « suivi », qui fait partie de la routine administrative dans les sociétés privées d'une certaine importance, ne semble pas être mis en application uniformément dans les sociétés de l'audiovisuel public.

La contrepartie de ces exigences, dont M. Fillioud paraît vouloir faire l'un de ses chevaux de bataille pour l'année, est une réponse gouvernementale à la grande question de l'heure : la faiblesse de la production française dans le domaine de la création d'œuvres pour la télévision (séries, téléfilms, etc.). Il est prévu pour le budget de 1984 d'affecter un crédit supplémentaire de 300 millions de francs (en « mesures nouvelles ») pour la création (2). Cette somme viendra s'ajouter aux 1,5 milliards de francs évalués aujourd'hui dans ce domaine et sera inscrite sur une ligne budgétaire spéciale, afin qu'elle ne puisse être utilisée à autre chose qu'à une augmentation de la production de fictions et de dessins animés ; cette mésaventure était arrivée lors du budget de 1982, où un crédit spécial de 130 millions de francs s'était ensuite volatilisé dans les dépenses générales des chaînes.

Cette volonté réaffirmée du gouvernement correspond en fait à une stratégie d'ensemble pour la défense du service public de l'audiovisuel, au moment où les projets d'extension du système (quatrième chaîne privée, réseaux câblés...) vont lui poser de redoutables problèmes. « *Nous voulons que le service public soit en état sur tous les plans, y compris celui de la productivité, d'affronter ces nouvelles concurrences,* nous a déclaré M. Georges Fillioud. *Il ne devra pas se replier sur lui-même, mais au contraire être capable de proposer ses programmes aux autres chaînes.* » Il est fort à craindre, en effet, que si une meilleure gestion de l'appareil public n'est pas rapidement mise en œuvre, celui-ci ne continue de se dégrader : ses adversaires auront alors beau jeu de sonner l'hallali.

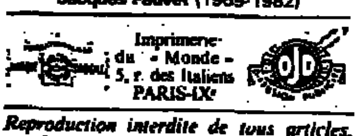
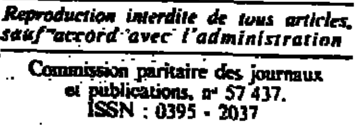
Y. A.

(2) Selon un rapport parlementaire de M. Jean Cluzel, sénateur, une heure de fiction sur TF 1 coûtait 900 000 F au premier semestre de 1982.

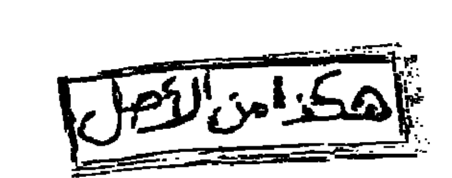
● *Harmonisation des chaînes.* — A la suite de la mise en garde de la Haute Autorité sur le grave défaut d'harmonisation qui existe entre les chaînes, en particulier dans la soirée du jeudi 28 avril (*le Monde* du 4 mai), la direction d'Antenne 2 a *fait savoir* que son magazine « Résistances », programmé jusque-là le jeudi à 20 h 35, sera reporté en raison de l'antériorité de l'émission « Cinéma sans visa » (FR 3). Il sera diffusé dorénavant le mercredi à 22 h 30. Le prochain « Résistances » est prévu le mercredi 25 mai à la place de « Rock à Berlin ».

● *Radio-Convergence*, la première radio locale privée poursuivie en justice depuis mai 1981, a été relaxée par le tribunal de grande instance de Nantes. Cette station, qui utilise au centre de Nantes un émetteur de 2,3 kilowatts, avait été accusée, en mars 1982, par Télédiffusion de France, de violation du monopole et brouillage de radios du service public. Le tribunal a estimé que la loi de juillet 1982 a aboli le monopole de radiodiffusion et que, la radio ayant changé de responsable depuis les faits, T.D.F. ne pouvait poursuivre le nouveau président. Le président du tribunal a toutefois précisé que cet acquittement était une décision ponctuelle qui n'engageait pas l'avenir.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe


Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037





RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 6 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Formule 1.
De M. et G. Carpentier.
Spécial Dalida.

21 h 40 Série : Lucien Leuwen.
D'après le roman de Stendhal. Réal. Cl. Autant-Lara, avec B. Garcin, N. Jamet, A. Lualdi... (redif.)
Lucien Leuwen devient aide de camp du ministre de l'Intérieur, M. de Vaize. Il n'oublie pas Mathilde de Chasteller, qui, croit-il, l'a trompé.

22 h 45 Histoires naturelles : Michel Duborgel, homme de pêche.
Émission de E. Lalou, I. Barrère et J.-P. Fleury.

23 h 15 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Secret diplomatique.
De D. de la Patellière et A. Kantof.
Nº 2. Une vague histoire d'espionnage sur fond politique. Un héros pâlot, des jeunes filles sulfureuses, le tout noyé dans une intrigue d'une lenteur désespérante.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : A la française ? Sont invités : F. Filinger et S. July (La vie tu parles), *S. Prou* (le Pré aux narcisses), *G. de Rothschild* (Contre bonne fortune), *Th. Zeldin* (les Français).

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle Michel Simon) : la Chienne.
Film français de J. Renoir (1931). Avec M. Simon, J. Marèze, G. Flamant, M. Berubet, Gaillard, J. Gehret (N. Rediffusion).
Un caissier d'âge mûr, marié à une harpie, s'éprend d'une fille des rues qui lui joue la comédie de l'amour pour le gruger, au profit de son souteneur. Inspirée par un roman de Georges de la Fouchardière, cette étude de mœurs est annoncée comme une « comédie à tendances morales », comédie de la vie où, selon Renoir, chacun a ses raisons, quelles que soient les situations sociales. C'est filmé d'une façon originale et superbement interprété.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Vendredi : Palerme, la chronique noire des narcolires.
Magazine d'information d'A. Campana.
Palerme (en Sicile), une ville aux mains de la Maffia : exécutions sommaires, trafic d'héroïne, énormes enjeux financiers... L'État italien a engagé une lutte dont les héros sont d'abord les juges, puis certaines personnalités du monde politique. Un reportage de Françoise Lifran.

21 h 35 Journal.

21 h 55 Magazine de la photo : Flash 3.
De J. Bardin, P. Dhostel et J. Egner.
Revue de presse : les coulisses du grand reportage ; Les archives de la P.J. ; Portrait : Alain Bizos ; Flash pratique : le portrait.

22 h 38 Une minute pour une image.
D'Agnès Varda.

22 h 40 Prélude à la nuit.
Octuor pour instruments à vent d'Igor Stravinski par les solistes de Marseille.

FRANCE-CULTURE

20 h, Indochine 1941-1954 : l'engrenage, par E. Laurent.
21 h 30, Black and blue : Earl Hines.
22 h 30, Nuits magnétiques : Arrêts fréquents.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 20, Concert (en direct de Baden-Baden) : Sérénade nº 1, Quatuor pour piano et cordes de Brahms par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. M. Bamert.
22 h 15, *Fréquence de nuit : Mozart, avec Sade,* de Ph. Sollers.

Samedi 7 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 45 Vision plus.
10 h 15 La maison de TF 1 (et à 13 h 35).
12 h Bonjour, bon appétit.
Magazine de la cuisine avec M. Oliver.
12 h 30 La séquence du spectateur.
13 h Journal.
16 h Documentaire : Les grands explorateurs.
Alexandre von Humboldt.
16 h 55 Série : La lumière des justes.
18 h Trente millions d'amis.
18 h 30 Pépin câlin.
18 h 35 Magazine auto-moto.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Dallas.
On découvre où J.R. a conduit la société familiale : à la faillite...
21 h 35 Droit de réponse.
Emission de Michel Polac. L'hôpital malade.
Avec des médecins, des infirmières, des étudiants et des malades.
22 h 50 Etoiles et toiles.
Magazine du cinéma de F. Mitterrand.
En direct du Festival de Cannes avec entre autres deux reportages : « Ces gens qui font le festival, Mme Louisette Fargette et M. Favre le Bret » et « la Quinzaine des réalisateurs fête ses quinze ans ».
23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 15 ANTIOPE.
11 h 10 Journal des sourds et des malentendants.
11 h 30 Platine 45.
12 h A nous deux.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Colorado.
Les longues cornes.
15 h 10 Les jeux du stade.
17 h Récré A 2.
17 h 50 Les carnets de l'aventure.
« De Chevaline à Coufin », de M. Luquet ; « Un homme, une femme, un 8 000 » de M. Barrard.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker.
Avec les Compagnons de la chanson, G. Bécaud, C. Goya, etc.
21 h 50 Téléfilm : Diane Lanster.
D'après l'œuvre de J.D. Wolfromm, réalisation B. Queysanne, avec A. Alvina, J. Spiesser, J. Parent... (1re partie).
Un jeune homme handicapé rencontre une jeune fille de bonne famille, très belle et très blonde. Queysanne a bien rendu le climat de malaise, l'ambiguïté de cette étrange rééducation sentimentale, qui avait valu à Wolfromm le prix Interallié. L'écriture du film est moins subtile, le regard plus appuyé.
22 h 50 Gymnastique : championnat d'Europe.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h Objectif entreprises.
Émission de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche).
13 h 30 Horizon.
Magazine des armées.
18 h 30 Pour les jeunes.
19 h 10 Journal.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 50 Dessin animé : Tintin.
20 h Les jeux.
20 h 35 Tous ensemble ou à chacun son programme.
- **Chennault et les Tigres volants.**
Diffusion en Alsace, Bourgogne, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Picardie, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.
Tactiques révolutionnaires de la guerre aérienne selon Claire Lee Chennault, pilote de l'aviation américaine en 1940.
- **Les femmes celtes**
Diffusion en Bretagne et Pays de la Loire.
- **La Clémence de Titus**
Diffusion en Paris-Normandie, Centre-Aquitaine.
Spectacle municipal à partir de la Clémence de Titus, *de Mozart, avec la participation de l'Orchestre de l'Ile-de-France et le Chœur national sous la direction de Jacques Mercier.*

21 h 30 Série : Jackie et Sara.
Les bêtises de lycéennes anglaises.
21 h 55 Journal.
22 h 13 Une minute pour une image.
D'Agnès Varda.
22 h 15 Musiclub.
Léonard Bernstein, ouverture Candide *et* West Side Story *par l'Orchestre philharmonique de New-York.*

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : La Croix-Rouge française ; le yoga.
8 h, Les chemins de la connaissance.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : les images de la science.
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... Philippe Blon pour « le Voyage en Laponie » de C. von Linné.
11 h 2, Musique : Schubert, d'autrefois à aujourd'hui, les symphonies inachevées (et à 16 h 20.)
12 h 5, Le pont des arts.
14 h, Sons.
14 h 5, *Les samedis de France-Culture : à la recherche de* Brunius, gentleman surréaliste.
18 h, La deuxième guerre mondiale : la France captive, avec P. Mermet et O. Wormser-Migot.
19 h 25 Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Radio-Canada présente : Vivre à Washington.
20 h, Hold-up, de M. Niculescu, avec F. Gamard, M. Garrel, R. Leduc...
22 h, Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.
23 h, Pâques orthodoxes, retransmises de la cathédrale orthodoxe Saint-Alexandre-Nevsky, à Paris.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Samedi matin : œuvres de Berlioz, Schubert, Lully, Philidor, Massenet, Locke...
8 h 5, Brahms et Schumann.
9 h, Carnet de notes, émission de P. Bouteiller en direct d'Evian.
10 h, Brahms et la musique ancienne : Couperin, Buxtehude, Bach, Haendel.
11 h, Concert (en direct de la Weibrenne Saal, Kurhaus de Baden-Baden) : œuvres de Brahms par le Duo de pianos Aran.
12 h 35, Brahms le progressiste.
13 h, Aimez-vous Brahms ? Brahms et Clara Schumann.
15 h, Le Lied de Brahms (et à 22 h 30).
16 h, Concert (en direct de Vienne) : « Requiem » de Brahms, par l'Orchestre symphonique de Berlin, dir. H. von Karajan, sol. B. Hendricks et J. Van Dam.
17 h 15, Brahms et la musique de chambre.
18 h 30, Julius Katchen interprète Brahms.
19 h 35, Brahms et la musique de chambre.
20 h 30, Concert : « Concerto pour violon et orchestre », « Symphonie nº 4 » de Brahms par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel, sol., C. Altenburger, violon.
23 h, *Le club des archives : les chefs d'orchestre brahmsiens.*

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 8 MAI

– *M. Lionel Jospin*, premier secrétaire du P.S., est l'invité de l'émission le « Grand Jury-R.T.L.-*le Monde* » sur R.T.L. à 18 h 15.

M. Pierre Méhaignerie, président du C.D.S., participe au « Club de la presse » d'Europe 1 à 19 heures

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, est reçu à l'émission « Psycho-test : A la recherche de... » sur R.M.C. à 19 h 15.

Polémiques sur la religion

(Suite de la première page.)

Le problème est justement de tracer la frontière entre un irrespect légitime et un racisme religieux. Il ne s'agit pas d'instituer la censure, toutefois, et la création par un certain nombre d'autorités morales et religieuses d'un Comité pour le respect des consciences à la télévision devait *nécessairement provoquer le lance*ment d'un contre-comité pour la la « sauvegarde de l'irrespect ». Comme l'a déclaré M. Georges Fillioud, dans une réponse à une question posée à l'Assemblée nationale le 20 avril, *« la question se situe au carrefour où l'exercice d'une liberté peut heurter une autre liberté : la liberté du créateur a rencontré la liberté de croire. Il faut respecter la liberté de l'un et la conviction de l'autre ».*

Il ne faut pas oublier, enfin, que les catholiques convaincus sont devenus une minorité dans ce pays et que d'autres sensibilités y ont droit de cité. *« Les croyants sont beaucoup plus agressifs et méprisants à l'égard des athées que les incroyants envers eux,* dit par exemple M. Albert Beaughon, président de l'Union des athées. *Comme en témoignent certaines déclarations, par exemple celle du pape qui affirmait qu'un monde sans Dieu est un monde sans hommes, ou encore celle du cardinal Marty qui déclarait que l'athéisme est une maladie sociale. »*

Un manque de concertation

La religion est-elle devenue le parent pauvre de la télévision depuis l'arrivée de la gauche ? Ceux qui l'affirment feraient bien de consulter les programmes avant de lancer des généralisations. Pendant le week-end pascal, par exemple, il y avait un reportage à TF 1, le vendredi saint, sur les pèlerins à Jérusalem ; le portrait d'un savant jésuite, le Père Leroy ; un prieur de monastère invité à « Sept sur sept » ; des interventions de Mgr Elchinger, évêque de Strasbourg, et de Mgr Decourtray, archevêque de Lyon ; *une séquence sur* un monastère particulièrement vivace – sans parler des informations qui ont retransmis, en direct, le chemin de croix de Jean-Paul II au Colisée, le vendredi saint, puis les messages pascal ainsi que la bénédiction *urbi et orbi*, le jour de Pâques...

Bernard Chevallier, chef de la rubrique « religion – droits de l'homme » à TF 1, est formel : la *couverture des sujets religieux* n'est pas moindre qu'auparavant. Lors du voyage de Jean-Paul II en Espagne (novembre 1982), l'envoyé spécial de TF 1 avait effectué trente-deux « passages » à l'écran, dans les différents journaux télévisés ; or le voyage du pape en Amérique centrale (mars 1983) a donné lieu à trente-trois « passages », allant de 25 secondes à 2 minutes. Quant à l'ouverture de *l'Année sainte, l'événement* fut traité en images dans le journal de 20 heures sur TF 1.

Bref, pour Bernard Chevallier, qui est aussi président de l'Association professionnelle des informateurs religieux, le changement de majorité en 1981 *ne s'est pas traduit par un* changement de politique concernant la religion à la télévision. Ce qui peut expliquer des lacunes, ou des doublons, *en revanche, c'est le manque* de concertation entre les chaînes, dans ce domaine. Mais, à recenser les sujets religieux récemment traités par TF 1 – la mosquée du Havre, un aumônier des gitans à Avignon, une interview du dalaï-lama, un reportage sur Maximilien Kolbe, l'assemblée des évêques à Lourdes, le document des évêques sur « Les nouveaux modes de vie », – force est de *constater que les critiques deman*dent à être nuancées.

La question de fond, tant pour la presse écrite que pour la télévision, est de savoir non seulement quelle place réserver à la religion, mais aussi de quelle manière traiter un sujet souvent « délicat ». S'il est normal de privilégier une religion dont se réclame une majorité de Français, il n'y a pas de raison d'ériger les volontés *de l'Eglise en prérogatives ou en ta*bous, ni de négliger les minorités spirituelles, comme les protestants, les juifs ou les musulmans.

Finalement, la meilleure approche ne serait-elle pas de traiter la religion comme n'importe quel fait de société, par un journaliste qui, pour être spécialisé, est d'abord un journaliste comme les autres ?

ALAIN WOODROW.

A VOIR

Auto en kit

Embouteillage, accrochage, engueulade, constat et visite au garage pour une aile cabossée ou un phare dont la vitre a pété. Verdict du spécialiste : il faut changer la pièce endommagée. *Toute la pièce ? mais le projec*teur n'a rien, il suffirait de remplacer la vitre ! Désolé, c'est à prendre ou à laisser, on ne vend pas de vitre isolée. A tous les coups, c'est pareil. Et savez-vous pourquoi ? Tout bêtement parce-que le constructeur consent, par contrat, une ristourne au carrossier calculée au prorata du nombre de pare-chocs ou de grilles de calandres *ainsi imposés aux* cochons de payants dans l'année.

Et ces *bricoles coûtent* des fortunes (1). C'est bien simple : si vous achetez au détail – pas chez un casseur, bien sûr, chez un concessionnaire – les mille six cent pièces nécessaires à la fabrication d'une Peugeot 504-GR, par exemple, ça vous reviendra deux fois plus cher qu'une voiture neuve. Si malgré ça vous vous avisiez d'en monter *une, il y a peu de chances pour* que le service des Mines, très à cheval sur les chevaux vapeur, vous délivre le permis de circuler.

Certains revendeurs indépendants essayent bien de s'approvisionner en Italie ou au Japon, où l'on trouve des copies évidemment meilleur *marché*. L'ennui, c'est que c'est extrêmement risqué. La loi protège, en effet, énergiquement le droit de propriété littéraire, pardon, industriel et artistique des constructeurs français.

*Un vrai scandale, ce mono*pole, un scandale justement dénoncé dimanche en fin d'après midi par le magazine d'A 2 (« Les chères captives ») (2). Essayez de ne pas être derrière votre volant mais devant votre télé à 18 h. Ne serait-ce que pour le plaisir d'entendre un responsable d'une compagnie d'assurances accuser carrément *les constructeurs de fabriquer* des autos irréparables et d'organiser le gaspillage.

CLAUDE SARRAUTE.

(1) Voir *le Monde* du 10 novembre 1979.
(2) « *Dimanche magazine* », A 2, 18 h 10.

CARNET

Réceptions

– L'ambassadeur des Etats-Unis et Mme Evan Galbraith ont donné une réception, jeudi, à l'occasion du passage à Paris d'un groupe de directeurs de journaux américains.

– M. Jamil al Héjailan, ambassadeur d'Arabie Saoudite, a donné une réception, jeudi, à l'occasion de la première Journée franco-saoudienne.

Décès

– Mme Louis Bertolus, son épouse,
Mlle Anne Bertolus,
M. et Mme Joseph Bertolus,
M. et Mme Maurice Burel,
M. et Mme François Jullien de Pommerol,
M. et Mme Nicolas Bertolus,
M. et Mme Jean Bertolus,
M. et Mme Michel Bertolus,
M. et Mme Jean-François Cota,
M. et Mme Raoul de Crécy,
M. Luc Bertolus,
Mme Françoise Bertolus,
M. et Mme Marc Bertolus,
M. et Mme Peter Brandt,
ses enfants,
Ses trente-trois petits-enfants et trois arrière-petits-enfants,
Ainsi que M. et Mme André Bertolus,
Mme Maurice Rivière,
et toute leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis BERTOLUS,

survenu, en sa quatre-vingt-unième année, le 2 mai 1983.
Les obsèques ont eu lieu à Villaroux (Savoie), le 4 mai 1983, dans l'intimité.

– Mme Cécile Beker, Denise Garbarz,
Michel et Catherine Garbarz-Lahausse et leurs enfants,
La famille Ajchenbaum,
ont la douleur de faire part du décès de

Aron GARBARZ,

survenu le 4 mai 1983.
L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Bagneux, lundi 9 mai, à 14 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Fernand Joubrel,
M. Michel Joubrel et sa fiancée,
Mlle Nathalie Vavasseur,
ont le chagrin de faire part du rappel à Dieu, dans sa soixante-dixième année, de

M. Henri JOUBREL,

officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
ancien magistrat,
président d'honneur
de l'Association internationale
des éducateurs de jeunes inadaptés,

leur frère, beau-frère et oncle, décédé le 27 avril 1983, à Saint-Malo, où ont lieu, dans l'intimité, la cérémonie religieuse et l'inhumation.

– *M. Pierre Leboulleux,*
M. et Mme Michel Leboulleux,
M. et Mme Jean Béliard,
Mlle Mad Leboulleux,
ses enfants, petits-enfants et belle-sœur,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 1er mai 1983 à Ottawa (Canada), de

Mme Gaston LEBOULLEUX,
née Jeanne Borrien.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.
52, rue du Docteur-Blanche,
75016 Paris.
4, allée Murat, 78150 Rocquencourt.
Ambassade de France à Ottawa.
42, promenade Sussex, Ottawa,
Ontario K IM2C9, Canada.
14, rue Edmond-Roger, 75015 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Avignon.
M. Franck Rietsch,
M. Jean-Marie Pasquer et Mme, née Patricia Rietsch,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Omer RIETSCH,
née Marguerite Coste,

le 1er mai 1983.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu en Avignon, dans la plus stricte intimité.

Mme Louis SCHMITTHEISSLER

s'est endormie dans l'espérance de la résurrection le 29 avril 1983.
Marie-Thérèse et Michel Anquez,
Denise et Jacques Chauland,
Marie-Antoinette
et Michel Le Bouteiller,
Agnès et Jean Hirtz,
Monique et Claude Pelletier,
ses enfants, ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
demandent de prier pour elle.
Ses obsèques ont eu lieu a Briouze (Orne).
Une messe sera célébrée à son intention le samedi 7 mai 1983, à 12 h 15, au couvent Saint-Jacques, 20, rue des Tanneries, Paris-13e.

Anniversaires

– A l'occasion du deuxième anniversaire du décès de

Mme Dyna ZLOTKIN,

sa famille et ses amis se réuniront le dimanche 8 mai, pour se recueillir sur sa tombe.
Rassemblement à 11 heures précises à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux.

Avis de messes

– Une messe solennelle sera célébrée à l'occasion de la fête de Notre-Dame-du-Liban, le dimanche 8 mai 1983, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-du-Liban, 17, rue d'Ulm, 75005 Paris.

Messes anniversaires

– A l'occasion du troisième anniversaire du décès de

Elia Farès ABOUJAOUDE,

une messe sera célébrée à Notre-Dame-du-Liban, rue d'Ulm, à Paris, le dimanche 8 mai 1983, à 11 heures.
Pour tous ceux qui l'ont connu et aimé, une pensée pieuse et amicale sera la bienvenue.

Communications diverses

– La soirée inaugurale du séminaire « Humour juif et inconscient », animé par Max Kohn et Richard Zrehen, aura lieu au centre Rachi, le mardi 10 mai 1983, à 20 h 30, 30, boulevard Port-Royal, 75005 Paris.

– Le symposium « Guérir l'esprit », organisé par l'association Zen International les 7, 8 et 9 mai, a lieu au château de Chamarande (Essonne), nationale 20, sortie Etréchy.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/lig. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

PRÈS PLACE VICTOIRES
68 m² sous les toits, asc., calme, soleil. 440.000 F, trav., 320-04-11, apr. 20 h, week-end.

4e arrdt

ILE SAINT-LOUIS
14, rue St-Louis-en-l'Ile, superbe 5 pces, tout conf., 150 m². Sur place samedi 7 mai de 14 h 30 à 18 h 30.

5e arrdt

Mº LUXEMBOURG
Bon immeuble, ascens., eau, chf. 1 pièce. Prix intéressant, 15, rue des Ursulines, samedi, dimanche, lundi 15-18 h.

Mº CENSIER
2 pièces, petite cuis., bains, w.-c., chauffage central individuel, calme. Prix intéressant, 138, rue Mouffetard, samedi, dimanche, lundi 15-18 heures.

6e arrdt

Mº VAVIN, 5, rue Chevreuse, imm. en cours réhabilitation. Pptaire vend studio 2 et 3 P., s/pl., sam., dim., 15/18 H. 828-72-71.

Luxembourg 7 p., 354-42-70
SUR JARDINS
parkg. soleil, 102, r. d'Assas. S/place samedi 13 h à 17 h.

17, R. DES ST-PÈRES
3 pièces, 60 m² à rénover, imm. rénovation 2e ou 4e ét. Samedi 14 h-16 h 30.

12e arrdt

MONTGALLET
Petit immeuble neuf standing du studio au 3 pièces, parking. Prix à partir de 260.000 F. Livraison septembre 1983.
COGEFILM 347-57-07.

14e arrdt

Mº MOUTON-DUVERNET
Imm. récent, tout cft. parking, séjour, 2 chambres, entrée, cuisine, bains. Prix intéressant, 52, rue Liancourt, samedi, dimanche 15-18 heures.

15e arrdt

Mº EMILE ZOLA
117, RUE DU THÉATRE
PETIT IMMEUBLE NEUF
GRAND STAND. 2 PCES
A partir de 13.800 F le m²
BUREAU DE VENTE
S/place 14-19 h tous les jours, sauf mercredi. Tél. : 579-84-42 ou
MICHEL LAURENT S.A. 723-63-12.

Pptaire vend directement
Mº VAUGIRARD
Imm. pierre de taille sur jardin, 2 pièces, entrée, cuisine, cabinet toil., w.-c. Prix intéressant, 11, rue Robert-Fleury, samedi, dim., lundi 15-18 heures.

16e arrdt

RUE BOILEAU
Gd 2 P., tt conf., 1er ét., clair, 64 m². 550.000 F. GARBI. 567-22-88.

Mº MUETTE 5 PCES, cuis., bains, BALCON, SOLEIL, chbre serv. 830.000 F. 322-31-20.

Près Foch, gde décoration. APPT 169 m², dble séj., 3 ch. services. Tél. 964-19-62.

17e arrdt

BD PEREIRE, 100 m²
Séjour double, 2 chambres, cuis., bains, 3e ét., ascenseur GARBI. 567-22-88.

19e arrdt

RARE IMPECCABLE 6 P.
sur BUTTES-CHAUMONT, vue panoramique, étage élevé, soleil, avec terrasse de plain-pied. Le 7 de 14 h à 18 h -
28, RUE DU PLATEAU.

35, AVEN. LAUMIÈRE
Beau 2-3 pièces, terr., park. S/pl. samedi, dim. 14-18 h.

20e arrdt

GAMBETTA rare maison indépendante 5-6 p. s/2 niveaux, studio contigu, ss-sol, jardin privatif, ét. nf. calme absolu, 1.980.000 F. T. 278-77-63.

78-Yvelines

Part. vd appt Saint-Germain-en-Laye 70 m² + loggia et parking, très ensoleillé, vue imprenable sur forêt de Marly. 420.000, 973-64-30.

91 - Essonne

ORSAY CENTRE
5 pièces, 103 m² + balcons, 1er étage asc., Ouest, séjour double, 3 chambres, s. bains, s. d'eau, cave, 2 parkings souterrains, 750.000 F dont prêt C.F. éventuellement cessible. Tél. : 928-68-00.

92 Hauts-de-Seine

CHATILLON Mº immeuble standing s/jard., gd 3 p., balc. Px 575.000 F. 656-61-59.

BOULOGNE BOIS
6, RUE BARTHOLDI
Pptaire vd ds bel imm. pierre.
— Dble living, chbre, cuisine, bains, refait luxe, 420.000 F
— STUDIO, kitchenette, bains, w.-c., refait neuf, 125.000 F.
Vis. vendredi, samedi 14-18 h.

SCEAUX stdg 3 p., tt cft, 67 m², balcons, parking, 650.000 F. URGT 278-77-63.

PUTEAUX LA DÉFENSE
habitable immédiatement 3 pièces, 66 m², 7e étage, 643.000 F + parking.
Prêt conventionné possible.
Sur place du jeudi au lundi 94, avenue du Pdt-Wilson.
Tél. : 778-98-30
ou SINVIM 500-72-00.

94 Val-de-Marne

VINCENNES
Mº Château ou RER Vincennes, imm. récent, bon stand., park., séjour, s. à manger, 2 chbres, cuis. équipée, bains, 85 m² + 15 m² balc. sur jardin. Prix très intéressant.
32, rue Commandant-Mowat.
Sam., dimanche 15/18 heures.

NOGENT S/MARNE
Très belle affaire 83 m².
Séj. dble + 2 chbres + cuis. entièrement aménagé + très belle s. de bains + park.
400 METRES RER ET BOIS
DEMECHELL 873-50-22.

Province

NICE (Côte d'Azur). Vends particulier à particulier, très bel appartement, type 4, avec garage et cave, grande terrasse, vue mer, immeuble luxe, deux piscines, grand jardin, quartier résidentiel. Libre immédiatement. Prix : 680.000 F. Tél. pour visiter au (92) 31-35-06.

CANNET-CANNES
Ancien appt 3 P., 74 m², terrasse 29 m², travaux, bas prix Tél. : (16-1) 366-11-10.

DIEPPE FRONT MER
PETIT IMM. EXCEPTIONNEL
Appt de 30 à 80 m² + terrasse. Tél. (16-1) 366-11-10.

appartements achats

LIBANAIS recherche APPT HOTEL PART. quartier résidentiel. Téléph. : 260-10-24.

locations non meublées offres

Paris

3 p. STAND. jamais occupé imm. neuf. 6e asc., park., cav., quai de Valmy gare de l'Est. 4.000 + charge. 004-22-03.

locations non meublées demandes

Paris

DIRECT A PARTICULIER, Pr GRANDE ADMINISTRATION Cadres supérieurs et personnel muté, rech. APPTS 2 à 10 P. ou villas prix indiffér. 504-01-34, poste 24.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans, 283-57-02.

locations meublées offres

Province

NICE (Côte d'Azur) à louer meublé, très bel appartement type 4, immeuble standing, 2 piscines, grande terrasse, vue mer.
Tél. : (92) 31-35-05.

immobilier information

COSTA NATURA
Qui a aussi acheté un appartement ?
(Echange d'expériences.)
Ecrire nº 262.518 M - RÉGIE PRESSE
85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

locaux commerciaux

Ventes

XVIIIe, RUE MARCADET Propriétaire vend boutique louée 40.400 F net par an 350.000 F. Tél. heures bureau 294-91-16 soir 962-32-29.

ILE SAINT-LOUIS
Murs, locx cciaux 215 m² + sous-sol occupé bail 9 ans, bon rapport. Téléph. : 500-54-00.

villas

MOUGINS ALPES-MARITIMES
exceptionnel, très luxueuse villa 8 pièces, jardin paysagé, vue panoramique. Px 2.900.000 F. (1) 561-00-96 (1) 325-11-25 mat.

terrains

PROVENCE. Part. vend urgent raison familiale beau terr., 1 km Saint-Saturnin-d'Apt (Vaucluse) 3.000 m² chênes verts, jolie vue campagne et village, plein sud, eau, EDF, Tél., permis de construire 200.000 F demandé, poss. poursuivre réalisation projet prévu condit très intér. Tél. : (90) 75-65-28 w.-e. ou heure bureau.

propriétés

SOLOGNE
A vendre pour chasse et placements forestiers, quelques territoires + ou — grands avec ou sans étangs et bâtiments.
Ecrire nº 201.104 AGENCE HAVAS, B.P. 1519, 45005 ORLÉANS Cedex.

PART. VEND AVEYRON
- MAISON FORESTIÈRE, style, 100 m², 18 ha, Landes, except., chasses, site unique. Gorges du Tarn, 350.000 F.
- MAISON RURALE, caractère, 5 pièces, 1,5 ha vergers, cadre site remarquable, 400.000 F.
Téléph. : (1) 628-47-95.

PRÈS HONFLEUR CHAUMIÈRE + bât. à rest., gds herbages, très belle vue, vallée. (1) 637-14-40 (31) 89-26-53.

DOMAINE DE LA
GOUJONNE
77480 BRAY-S/SEINE
DANS PARC CLOS 28 HA
CHALETS EN BORD ÉTANG DE 12 HA
BORD SEINE ET RIVIÈRE
PÊCHE, VOILE, TENNIS
TERRAINS DISPONIBLES
Bord étang, superficie au choix
PLUSIEURS TYPES DE
CHALETS 1 à 3 ch., séj., + loggia, cuis. éq., w.-c., bains, chauffage électr., terrasse, appentis
A PARTIR DE 235.000 F
T.T.C. TERRAIN COMPRIS
Visites et renseign. s/pl. tous les jours, même dimanche, tél.
067-13-97.

domaines

Achèterais
VASTE PROPRIÉTÉ DE CHASSE EN SOLOGNE.
Ecrire sous réf. 261.185 M RÉGIE-PRESSE,
85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

OFFRES D'EMPLOIS

Labo. recherche physiologie I.N.S.E.R.M.
rech. informaticien (e)
niveau minimum maîtrise (3 A)
expérience P.D.P. ou temps réel souhaitée.
Téléphone pour rendez-vous 203-94-26, poste 395.

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a récemment proposés.

CHOVET ENGINEERING S.A
- **CHEF DE PROJET** à l'export — Réf. VM 10838 A
- **JEUNE INGENIEUR** Adjoint au Directeur des Exploitations — Réf. VM 9833 A

Ugine Aciers
- **INGENIEUR COMMERCIAL** — Réf. VM 23477 S
- **INGENIEUR RESPONSABLE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT** Electromécanique-Régulateur et Process automatisé — Réf. VM 14622 B
- **RESPONSABLE SERVICES COMPTABLES** — Réf. VM 19787 A

Alsace
- **RESPONSABLE DU PERSONNEL** — Réf. VM 25797 A

Haute-Savoie
- **RESPONSABLE DE PRODUCTION** Bois stratifié et dérivés — Réf. VM 15815 A

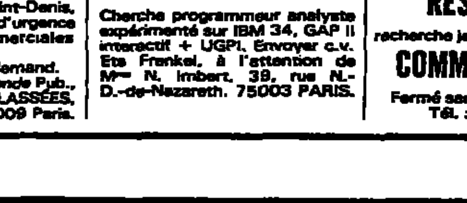
Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature, en précisant la référence choisie.

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris.

média-system







PARIS LYON NANTES TOULOUSE MILANO PERUGIA ROMA DÜSSELDORF LONDON MADRID MONTREAL

automobiles

divers

R5 TS 82, 35.000 km, toit ouvrant, vitres teintées, 5 vitesses, gris métallisé. Prix argus — 5 %.

BMW 528 i, 79 modèle 80, gris foncé 100.000 km. Moteur entièrement refait par BMW, vitres teintées 4 vitesses, autoradio. Prix argus.
T. : 603-38-32 heures de bur.

capitaux propositions commerciales

Quelle gentille personne aiderait financièrement famille après incendie ?
Écr. sous chiffre 22.115.614 à Publicitas, 1002 Lausanne SUISSE.

propositions diverses

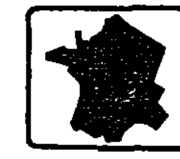
L'ÉTAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16), Boîte Postale 40209 PARIS.

Les emplois à l'ÉTRANGER sont nombreux et variés (spécialistes, techniciens, cadres). Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (A 14), Boîte Postale 29109 PARIS.

Importante Société située dans le Nord de PARIS (Saint-Denis, métro Pleyel), rech. d'urgence 2 secrétaires commerciales confirmées trilingues anglais/allemand. Ecr. s/nº 8.200, le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens. 75009 Paris.

Cherche programmeur analyste expérimenté sur IBM 34, GAP II interactif + UGPI. Envoyer c.v. Ets Frenkel, à l'attention de Mme N. Imbert, 39, rue N.-D.-de-Nazareth. 75003 PARIS.

RESTAURANT
recherche jeune homme 18 ans
COMMIS de SALLE
Fermé samedi et dimanche.
Tél. : 506-05-48.



emplois régionaux

I.N.R.A.
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
envisage de recruter sur concours pour NANTES à partir d'octobre 1983
1 CHIMISTE/BIOCHIMISTE
(ingénieur gde école ou D.E.A.) pour compléter équipe structure et propriétés des polysaccharides
URGENT (clôture des dossiers le 1-6-1983) : Env. curric. vitae au Laboratoire de Biochimie et Technologie des Glucides, rue de la Géraudière, 44072 Nantes cedex. Tél. : (40) 76-23-64.

ENSEMBLE INSTRUMENTAL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE
recrute sur concours
UN VIOLONISTE
Le concours aura lieu le 27 JUIN 1983 A CAEN.
Pour ttes informations s'ad. à Ensemble Régional de Basse-Normandie, B.P. 120, 50200 Coutances (16-33) 45-59-18.

BANQUE recherche
CAISSIERS DE CHANGE
pour Lyon
Ecrire avec nº de téléphone au nº M 59.986 BLEU, 17, rue Lebel, 94307 Vincennes cedex, qui transmettra.

Etablissement public à Besançon recherche
CHARGÉ(E) d'Études Économiques
diplômé(e) de l'enseignement supérieur, maîtrise sciences économiques ou E.S.C. Esprit d'analyse et de synthèse. Première expérience professionnelle en entreprise ou organisme en rapport avec les entreprises. Adresser candidature avec lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous pli personnel à M. Jean-Pierre DEXEMPLE.
Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté, 30, avenue Carnot, 25043 Besançon cedex.

LE DÉPARTEMENT DES ARDENNES
ORGANISE un concours sur épreuves pour le recrutement d'attachés du cadre départemental, ouvert aux candidats des deux sexes âgés de moins de 35 ans au 1er janvier 1983 et titulaires de l'un des diplômes requis pour le premier concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration.
Date des épreuves écrites : 13 et 14 juin 1983.
Epreuves orales en juillet.
Date de clôture des inscriptions : merc. 25 mai 1983 inclus.
Pour tous renseignements, s'adresser à : Monsieur le Président du conseil général des Ardennes Bureau du personnel Hôtel du Département. 08011 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES. Tél. : (24) 37-22-11, poste 8121.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

l'agenda du Monde

Bijoux

FABOR 280-41-55
bijoutier fabricant, en étage, vend et transforme tous bijoux au meilleur prix. Direct aux particul. Rachat de tout, vieil or, bijoux. BRILLANTS. 51, r. La Fayette. Métro : Cadet.

Carrelages

Les plus beaux de tous les carreaux du monde sont vendus aux prix les plus bas chez BOCAREL 357.09.46 + 113, av. Parmentier Paris 11e

Canapés

COURT CIRCUIT SUR CANAPÉS
CAP, spécialiste réputé de canapés haut de gamme, vous fait profiter du circuit court et bénéficier de ses prix sur sa vaste collection.
- EN TISSU : 100 qualités et coloris différents.
- EN CUIR : 9 qualités et 44 coloris différents.

Toutes les possibilités existant : 3 places, 2 places, fauteuil, déhoussables, reversibles, convertibles (sommiers à lattes).
Par exemple :
Un ravissant canapé 2 places tissu à partir de 3.250 F. Un cossu 3 places en cuir véritable à 5.990 F, en veau pleine fleur à 7.900 F.
Alors, mettez le cap sur CAP : vous verrez, c'est direct.
CAP, 37, rue de Citeaux, 75012. T. 307-24-01.

Enseignement

LA CALIFORNIE PEUT-ÊTRE... L'AMERICAN CENTER SUREMENT
261, bd Raspail, 75014 Paris
633-67-28
SESSIONS INTENSIVES
ENGLISH FOR EVERYBODY
20 h de cours (2 h par jour) du lundi au vendredi pendant 2 semaines
RENOUVELABLES TOUTES LES 2 SEMAINES.

Apprenez l'allemand à Heidelberg
Cours payable en francs fr.
COLLEGIUM PALATINUM E., 6900 HEIDELBERG, RFA, Hoelderlinweg 8,
Tél. 1949.6221.46289.

Mode

POUR L'HOMME
LES GRIFFES DE LUXE
Direct usines, à prix réduits, 5, av. Villiers. Mº Villiers (17e).

Maisons de retraite

OISE, 4e âge valides, invalides et séniles, surveillance médicale, tout confort et PARC. Téléphonez au : 16 (4) 426-75-26.

Sanitaires

N'éclaboussez plus votre salle de bains, notre pare-douche en verre 950 F. SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e. Ouvert le samedi. Téléphone : 222-44-44.

BROYEUR POUR W.-C. S.F.A. 1.950 F. Sanitor 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e. Ouvert le samedi 222-44-44.

Psychanalyse

CURE DE PSYCHANALYSE radicalement nouvelle en un minimum de temps et par vous-même. 786-48-90.

Répondeurs téléphoniques

SIGNAL SERVICE
LE SPÉCIALISTE DU RÉPONDEUR TÉLÉPHONIQUE
LOCATION IMMÉDIATE
A partir de 68,50 F par mois.
Vente — Réparation — Reprise,
5, rue Mansart, 75009 Paris.
874-24-13 - 285-44-24.

Vidéo

CAMÉRA 7
7, rue La Fayette, 75009 Paris
Photo - ciné - son
VIDÉO
Promotion de cassettes
VHS - HITACHI
180 mn : 85 F
Par 10 : 800 F
120 mn : 69 F
Par 10 : 600 F

Vacances - Tourisme - Loisirs

INVESTISSEZ MAINTENANT A VOTRE SANTE, DONNEZ PLUS DE VIE A VOS ANNÉES VACANCES-SANTE EN ANDORRE AU CENTRE THERMAL****
Programmes de revitalisation avec les suivants traitements alternatifs (ou combinés) :
- CELLULOTHÉRAPIE (méthode du Prof. P. Niehans) ;
- THÉRAPIE GÉROVITAL (méthode Dr A. Aslan) ;
- OXYGÉNOTHÉRAPIE (méthode du Prof. V. Ardenne) ;
- THÉRAPIE TONIFIANTE (méthode du Prof. Bogomoletz) ;
- THÉRAPIE ANTI-RHUMATISME.

Aussi bien, notre Centre a un cadre médical spécialisé en thermalisme, gériatrie, avec des techniques d'électro-physio-hydrothérapie, anti-stress, acupuncture et thérapie de boue. Ouvert toute l'année. Handicapés déconseillé. Information : Hôtel Roc Blanc, place Coprinceps, 5 Escaldes, ppté d'Andorre, tél. dir. (16078) 21486, télex 224 AND, votre Agence de Voyages ou Maison d'Andorre, 111, rue Saint-Honoré, PARIS (1er).

VACANCES AU SOLEIL EN MÉDITERRANÉE
location tente toute équipée
tout confort sur camping 3 ★★★
à partir de 900 F/semaine.
TOURISME et CAMPING
rue Rimbaud, 66700 Argelès-sur-Mer.
Téléphone : (68) 81-02-67.

LOUEZ une TENTE ou une CARAVANE installée et entièrement équipée : sélection de 22 campings *** et **** à partir de 780 F/sem. pr 4 pers.
WIGWAM, 62, av. Grande-Bretagne, 66000 Perpignan. T. (68) 51-20-77.

Campagne Barbentane, mas tt cft, 5 P., piscine. A louer juil.-août-sept. Tél. (90) 95-50-22.

BORD DE MER LA CORNICHE Gd stand. F1 à louer de mai à septembre. Tél. : 783-50-47.

A louer juin et septembre, à la semaine, maison particulière, 5 personnes, proche ERQUY. (96) 41-44-97.

A louer mai, juin, septembre Presqu'île de Ruys (56) maison indiv., 3 pces cuis., s. de bns, w.-c., jardin, terrasse, 50 m de la plage. Tél. : (97) 53-52-00.

CORSE, LOCATIONS VILLAS ET APPTS disponibles toutes dates, CORSAGENCE, 24, av. Opéra, 75001 PARIS. Téléphonez : 296-14-12 - 296-06-68.

Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche)
A louer de mai à octobre, à la semaine ou au mois. Rez-de-chaussée s/jdin, 1 p. de 40 m² avec cheminée, coin chambre, salle d'eau. Possibilité chbres supplémentaires. Téléph. au : 16 (33) 49-20-24.

LOCATIONS ESTIVALES A LOUER
BRETAGNE (FINISTÈRE)
Presqu'île de Crozon
juin, juillet, septembre
Propriété bordure directe de la rade de Brest.
Cuisine, séjour, 6 chambres.
Tout confort. Jardin
Téléphonez au (98) 81-81-09.

Part. cherche Sud France, pour août ou éventuell. la quinzaine, maison 4/6 personnes, jardin, piscine ou accès direct à la mer. T. 534-56-50 soir et week-end.

CHAUMIÈRE NORMANDE
sur 3 ha. Particulier loue août maison tout confort. Living, cheminée, 5 chbres, jeux. 150 km Paris, en pleine campagne. Mer à 25 km.
Téléphonez au (3) 965-41-13.

Loue juillet/août villa bord mer, Corse Sud, 6 pers. (90) 70-70-93. Zafrila. Le Puy-Courthezon-84.

Près Aix-en-Provence, du 16/7 au 13/8, loue villa F5 avec piscine, pool, grand terrain, très belle vue.
Téléph. (42) 22-17-26 le soir.

Loue 15 km Aix-en-Provence, de juin à septembre, villa grand standing, 5 ch., piscine 14 × 7, 5.000 m², jardin décoré.
JUIN et SEPTEMBRE 18.000 F.
JUILLET et AOUT 30.000 F.
Téléph. : 16 (42) 28-03-19.

SAINT-MANDRIER (83)
Juin à septembre loue 3 pièces + terrain 35 m², tout cft. Piscine, tennis. Vue extra sur mer. Téléphonez au : 016-23-17.

DORDOGNE. Maison périgourdine à louer sur terrain 1 ha. 4/6 personnes. Cheminée. Calme. Verdure. Vue.
JUIN 4.000 F. JUILLET 5.000 F.
1re quinzaine AOUT 3.000 F.
SEPTEMBRE 4.000 F.
Téléph. le soir au 743-19-16. Dans la journée au 236-78-96.

LUBERON, au pied de GORDES. Gîte 5 pces GRAND CONFORT. Loc. semaine, cap. 8 pers., terrasse, barbecue, pisc., tennis. Tél. (90) 72-04-72, heure bur.

CANNES, studio tout confort, centre plage, calme, à louer JUIN. Téléphoner 344-39-81.

Bateaux

Voilier challenger Horizon 1980, 7 m interbm DL, 4 • cat. H.B. 7,5 nombrx équip. remorque. Prix 75.000 F. BASTE 605-09-09. HB 603-64-00 après 19 h.

Chasse

CHASSE - Pêche
VEXIN, 80 km Paris
plaine et bois
Tableau assuré
Actions disponibles
Prolongation 31 mars
PRIX : 3.000 F
Tél. : 208-96-34.

Caravanes

RAPIDO
CARAVANE ET CAMPING-CARS NEUF
(toutes marques sur commande).
OCCASION - REMORQUES, bagagères et utilitaires
ACHAT FERME de caravanes et remorques d'occasion.
Accessoires - Poss d'attelages.
SOCIÉTÉ ACAGIL S.A.R.L.
67, rue Benoît-Malon, 94250 GENTILLY
Téléphonez au : 588-76-07.
Ouvert de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30.
Fermé dimanche et lundi (sauf rendez-vous).



INFORMATIONS « SERVICES »

ARTS

L'antiquaire du vitrail

Les amateurs d'antiquités cherchent avec ardeur des meubles haute époque, des bois dorés, des portes sculptées, des faïences ou des boules de verre, mais qui songerait à s'offrir un vitrail pour y retrouver les couleurs du passé ?

Il existe pourtant, au pied de la cathédrale de Chartres, une spécialiste inspirée qui peut mettre sur sa carte de visite « Antiquaire en vitrail ». Parmi tous les marchands de passé, Micheline Loire est unique en son genre et sans doute la seule au monde.

Certes, l'on peut parfois découvrir chez des brocanteurs des vitraux ou des fragments de vitraux plus ou moins endommagés, tirés de quelque démolition, mais ils sont proposés tels quels, « dans leur jus », le plus souvent brisés et dessertis de leurs plombs. Il faudrait toute la technique d'un verrier pour les restaurer comme font les antiquaires d'un meuble ou d'une faïence.

Micheline Loire avait commencé une carrière scientifique (en passant par l'Ecole polytechnique) avant de rencontrer un maître verrier, lui-même fils de maître verrier... et de l'épouser. Mais elle épousait aussi tous les vitraux de Chartres, de France et de Navarre. Elle s'est longuement initiée à l'art religieux du Moyen Age, aux techniques traditionnelles du verre serti de plomb, à la dalle de verre, jusqu'au jour où elle s'est sentie assez savante pour « inventer » un nouveau métier. C'est en 1976 que Micheline Loire a décidé de créer la Galerie du vitrail.

Mais qu'est-ce qu'un vitrail ? Un support de verre, une cloison décorative qui participe à l'architecture d'un édifice et lui apporte les ressources d'une composition picturale traversée de lumière.

Sauvetage du verre

Parce qu'ils s'adressent directement aux sens, les vitraux parlent un langage universel, alors que les signes écrits s'opposent à la communication immédiate. Aussi n'est-il pas étonnant que la galerie, qui fait éclore ses poèmes de verre au flanc de la cathédrale, attire tant d'étrangers qui viennent en pèlerinage des bords du Rhin, des Etats-Unis ou du Japon. Capitale du vitrail, Chartres offre aux regards une fabuleuse verrière : plus de 2 000 m² pour la seule cathédrale en 172 vitraux, auxquels s'ajoutent les chefs-d'œuvre les XIV et XVe siècles de l'église Saint-Pierre et les vitraux du XVIIe siècle de l'église Saint-Aignan. Lieu d'accueil du Centre international du vitrail, Chartres atteste la vitalité de cet art que continuent à pratiquer, dans la ville et aux alentours, les maîtres verriers d'aujourd'hui, en quête d'un style nouveau, s'efforçant d'intégrer leurs créations au décor contemporain.

Le vitrail tel que le conçoit Micheline Loire n'est pas une œuvre statique, mais un art en mouvement, un art religieux au sens fort du terme : ce qui relie les hommes dans le culte de la beauté, et ce qui les rapproche à travers les siècles.

Comme les antiquaires dignes de ce nom, la spécialiste du vitrail s'efforce de sauver les œuvres anciennes de la dégradation du temps. Elle a étudié scientifiquement le processus de détérioration du verre pour en arrêter le cours. Exposé depuis des siècles aux intempéries, le verre se corrode, modifie sa gamme chromatique, perd la translucidité qui faisait jadis l'essence de sa beauté. Les vitraux endommagés passent par un atelier de restauration avant d'être remis en lumière dans la salle d'exposition.

Parmi les œuvres d'autrefois, la Galerie du vitrail propose des vitraux anciens du XVe au XVIIe siècle, comme une scène du Nouveau Testament (16×23 cm) à 1 000 F, un couronnement de la Vierge (55×47 cm) à 2 000 F ou une grande descente de croix (140×222 cm) à 35 000 F. Les vitraux des XIXe et XXe ont aussi leur attrait, notamment parmi les floraisons de l'Art nouveau, comme des paysages aquatiques, des capucines, des vus et des pavots, de 500 à 3 000 F selon les formats. Des peintures sur verre symboliques ou des médaillons en grisaille sont accessibles à partir de 1 300 F.

Autant d'éléments qu'une source lumineuse peut mettre en valeur dans une pièce, ou qui s'intègrent avec bonheur dans un ensemble architectural.

La Galerie du vitrail, c'est aussi la vitrine des maîtres verriers contemporains, qui sont encore près d'une centaine, attentifs à capter la lumière pour faire jaillir, chacun selon son talent, des arcs-en-ciel de couleurs dans la masse vitrifiée. Les œuvres contemporaines exposées valent de 2 000 francs à 4 000 francs. A la demande, la Galerie du vitrail réalise, d'autre part, des compositions originales de 1 500 francs à 3 500 francs le mètre carré, suivant la surface à exécuter et la technique employée.

Enfin, la Boutique du vitrail comporte un centre de documentation avec une librairie qui regroupe tous les ouvrages consacrés à l'art et aux techniques du vitrail, ancien et moderne, des présentations de dispositives sur les étapes de la création du vitrail, des jouets éducatifs à partir de supports de verres multicolores. Ces activités ont leur importance pour faire comprendre le rôle du vitrail des origines à nos jours, mais l'essentiel demeure, pour Micheline Loire, de rechercher sans cesse, dans toute la France, les pièces qui, après restauration, et souvent après un véritable sauvetage, viendront garnir les vitrines de la galerie.

Anciens ou récents, parce qu'ils illuminent de leurs feux la pierre et le béton, les vitraux méritent une place de choix dans l'habitat d'aujourd'hui.

F. GERSAINT.

* La Galerie du vitrail, 17, rue du Cloître-Notre-Dame, Chartres (face au porche nord de la cathédrale). Tél. : 16 (37) 36-10-03.

* Deux autres restaurateurs nous sont signalés : Galerie d'art (Railland-André-Auriel), 54, rue Pharaon, à Toulouse ; Cellier, place de l'Arsenal, à Belfort.

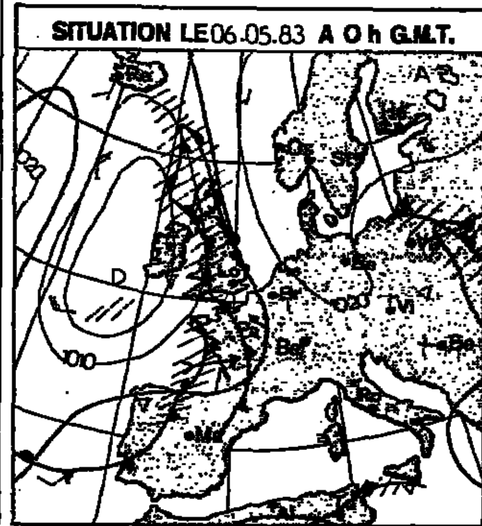
ANIMAUX

UNE JOURNÉE SUR L'ADOPTION. – L'association EDUCA-2001 organise une journée d'adoption pour les animaux au centre commercial Continent, 78240 Chambourcy (R.N. 13), le samedi 7 mai, de 10 à 18 heures, pour venir en aide au refuge de la Ligue pour le respect des animaux des Mureaux.

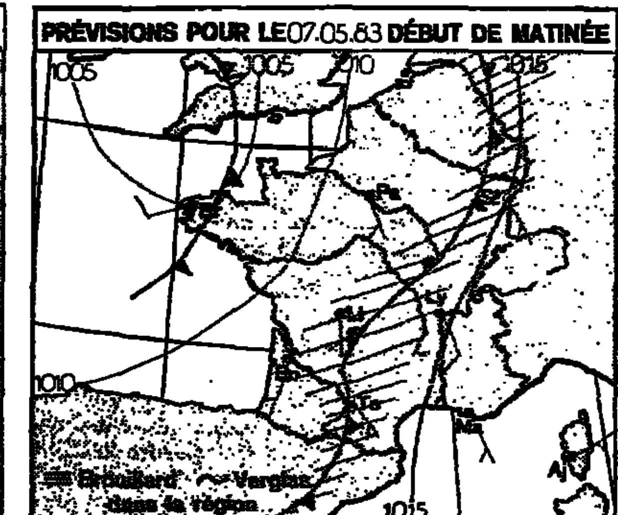
★ EDUCA-2001, 17, rue des Prêcheurs, 78300 Poissy. Tél. : 074-29-41.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 06.05.83 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 07.05.83 DÉBUT DE MATINÉE



Évolution probable du temps en France entre le vendredi 6 mai à 0 heure et le samedi 7 mai à minuit.

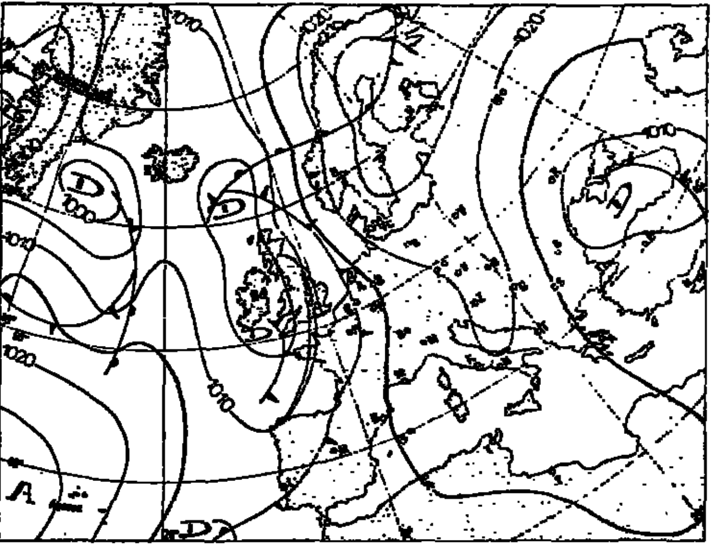
La dépression centrée sur l'Irlande dirige toujours sur la France un flux de sud-ouest instable et orageux ; un front froid ondulant traversera les régions de la moitié sud-est, avec l'arrivée, samedi matin, d'une ondulation plus importante qui apportera une aggravation pluvio-orageuse.

Samedi, un temps médiocre, avec une nébulosité importante et des précipitations locales à caractère orageux, prédominera sur la moitié sud-est du pays, des Pyrénées au Massif Central et au Nord-Est, ainsi que sur les Alpes, la vallée du Rhône et le Sud-Est. Un renforcement des précipitations sera observé par le sud-ouest dans l'après-midi, et elles pourraient être fortes sur les versants sud à sud-ouest du relief. Sur les autres régions, du nord de l'Aquitaine au Bassin parisien et au Nord, ainsi que sur le Nord-Ouest, après une matinée souvent nuageuse, le temps sera agréable malgré quelques averses temporaires près de la Manche. Les températures maximales, toujours supérieures à la normale, seront toutefois en légère baisse. Les vents seront faibles, exceptés sous les orages.

La pression atmosphérique, réduite au niveau de la mer, était à Paris, le 6 mai, à 8 heures, de 1014,3 millibars, soit 760,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 5 mai ; le second le minimum de la nuit du 5 mai au 6 mai) :

PRÉVISIONS POUR LE 7 MAI A 0 HEURE (G.M.T.)



Ajaccio, 21 et 8 degrés ; Biarritz, 27 et 15 ; Bordeaux, 27 et 14 ; Bourges, 23 et 12 ; Brest, 18 et 12 ; Caen, 20 et 11 ; Cherbourg, 17 et 10 ; Clermont-Ferrand, 24 et 12 ; Dijon, 21 et 9 ; Grenoble, 23 et 9 ; Lille, 20 et 9 ; Lyon, 23 et 11 ; Marseille-Marignane, 22 et 11 ; Nancy, 18 et 5 ; Nantes, 25 et 12 ; Nice-Côte d'Azur, 18 et 12 ; Paris-Le Bourget, 20 et 12 ; Pau, 28 et 13 ; Perpignan, 20 et 15 ; Rennes, 23 et 11 ; Strasbourg, 19 et 8 ; Tours, 23 et 12 ; Toulouse, 26 et 14 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 27.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 21 et 12 degrés ; Amsterdam, 15 et 7 ; Athènes, 22 et 13 ; Berlin, 11 et 4 ; Bonn, 19 et 7 ; Bruxelles, 18 et 9 ; Le Caire, 30 et 23 ; îles Canaries, 22 et 14 ; Copenhague, 14 et 5 ; Dakar, 23 et 20 ; Djerba, 26 et 17 ; Genève, 20 et 8 ; Jérusalem, 21 et 5 ; Lisbonne, 17 et 13 ; Londres, 19 et 12 ; Luxembourg, 17 et 8 ; Madrid, 22 et 12 ; Moscou, 13 et 8 ; Nairobi, 25 et 17 ; New-York, 18 et 12 ; Palma-de-Majorque, 22 et 8 ; Rome, 22 et 14 ; Stockholm, 12 et 1 ; Tozeur, 34 et 22 ; Tunis, 22 et 15.

Prévisions pour la journée du dimanche 8 mai

Un vaste couloir dépressionnaire s'étend de la mer de Norvège à l'Angleterre et à l'Espagne et dirige sur la moitié est de la France des perturbations orageuses.

Le temps, dimanche, restera lourd, très nuageux et menaçant sur la Champagne, l'Alsace, la Franche-Comté, la Bourgogne, le Centre-Est, la Provence, le Roussillon, le bas Languedoc, les Cévennes et la Corse.

Des pluies d'orages sont à prévoir, localement fortes et accompagnées de violentes rafales de vent.

Sur les autres régions de France, un temps variable et un peu plus frais s'établira par l'ouest. Les vents faibles domineront du nord-ouest. Quelques faibles averses pourront encore se produire vers la Manche et la mer du Nord.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 6 mai :

DES DÉCRETS

- Modifiant le décret du 19 février 1970 relatif à l'ordre des experts-comptables et des comptables agréés.
- Modifiant le décret du 29 septembre 1962 portant réforme du baccalauréat de l'enseignement du second degré.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 8 MAI

« Manet », 11 heures, Grand Palais (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 15 heures, métro Saint-Paul, Mme Hauller.

« Synagogues rue des Rosiers, couvent des Blancs-Manteaux », 16 heures, 3, rue Malher, (Vieux Paris).

CONFÉRENCES

14 h 30, 60, boulevard Latour-Maubourg, M. Brumfeld : « la Finlande », et 16 h 30 « la Norvège » (Audiovisuels).

15 h 30, 15, rue de la Bûcherie, A. Leroy : « La vie passionnante de Dickens », (Artisans de l'Esprit).

LOTO

TIRAGE N°18 DU 4 MAI 1983

5 – 6 – 21 – 24 – 40 – 43

NUMERO COMPLEMENTAIRE 48

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	4	3 349 226,10 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	30	223 281,70 F
5 BONS NUMEROS	2 190	9 175,90 F
4 BONS NUMEROS	128 287	156,60 F
3 BONS NUMEROS	2 700 385	10,70 F

SUPER CAGNOTTE DU 7eme ANNIVERSAIRE

20 000 000 F

POUR LE TIRAGE DU 11 MAI 1983

VALIDATION JUSQU'AU 10 MAI 1983 APRES-MIDI

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

Les mots croisés se trouvent page 22.



Le Monde

économie

C.E.E.

La Commission propose une majoration des ressources propres et une modulation des contributions des Etats

Bruxelles (Communautés européennes). – Eviter l'asphyxie financière de la Communauté, tel est l'objectif de la Commission européenne, qui vient de soumettre aux Dix des propositions qui visent tout à la fois à accroître les ressources propres de la C.E.E. et à faire en sorte que la répartition de la charge de l'impôt communautaire entre les Etats membres soit mieux équilibrée.

Ces propositions ont donc l'ambition de régler en une seule fois les différents problèmes que posent les finances de l'Europe, y compris celui de la réduction de la *« contribution nette »* du Royaume-Uni au budget européen (la différence entre ce qu'il verse et ce qu'il reçoit en retour). Le Conseil européen, qui se tient début juin à Stuttgart, devra se prononcer sur ces propositions qui vont se trouver au centre du débat européen au cours des mois à venir.

De notre correspondant

Les ressources propres de la C.E.E. sont composées des prélèvements agricoles et des droits de douane perçus aux frontières sur les importations en provenance des pays tiers ainsi que d'une fraction plafonnée à 1 % des recettes de la T.V.A. Ces ressources s'épuisent. En raison en particulier de la pression du Parlement européen, des crédits de plus en plus importants sont affectés à la politique régionale, à la politique sociale, bref à ce qu'on appelle les politiques nouvelles. Surtout, après deux années de calme, on assiste à ce que M. Thorn, le président de la Commission, a appelé jeudi une *« explosion des dépenses agricoles »*. Elles croissent sensiblement plus vite que ces recettes, si bien que les ressources propres risquent d'être épuisées en 1984. Comme l'a souligné M. Thorn, une telle situation, s'il n'y était porté remède, *« rendrait impossible l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, ne permettrait plus d'assurer la continuité des politiques existantes et de développer des politiques nouvelles »*.

On pourrait, il est vrai, imaginer de bloquer la progression des crédits affectés à des politiques dites communes, telle la politique régionale. Mais c'est une voie illusoire. Aucun gouvernement membre n'aura l'audace de dire qu'elles *ne servent* à rien et qu'il faut couper dans les crédits qui y sont affectés.

La Communauté a donc besoin de ressources propres nouvelles. La Commission propose en conséquence de faire passer de 1 % à 1,4 % le plafond des recettes de T.V.A. pouvant être affectées aux dépenses de la Communauté.

Une telle décision exige non seulement l'unanimité des gouvernements membres, mais aussi la ratification des dix Parlements nationaux. Or deux pays, la R.F.A. et le Royaume-Uni, ont pris jusqu'ici une position hostile à l'accroissement des ressources propres. Le Royaume-Uni se plaint des déséquilibres du budget européen : les dépenses sont affectées pour environ 60 % à la politique agricole commune (PAC) si bien que les pays ayant une agriculture de dimensions relativement modestes reçoivent moins qu'ils ne paient. Des compensations très substantielles ont été accordées aux Britanniques en 1980 (1,175 milliard d'ECU) (1), en 1981 (1,4 milliard d'ECU) et en 1982 (850 millions d'ECU) pour alléger cette « contribution nette ».

Afin de parvenir à une meilleure répartition de la charge de chacun, la Commission propose d'appliquer un mécanisme correcteur à une partie des recettes plafonnées de la T.V.A. Un taux modulé de T.V.A. *serait établi selon trois critères*, avec comme résultat de frapper davantage les pays agricoles riches, et serait appliqué à une partie des recettes. La fraction des recettes ainsi concernée serait égale à un peu moins de la moitié des dépenses de soutien agricoles (2). Dans l'état actuel des choses, environ 25 % du budget serait couverts grâce à cette recette de T.V.A. ainsi modulée. Etabli à partir des données actuelles, ce taux modulé comparé au taux normal serait défavorable aux pays suivants : France, 27,8 % (au lieu de 23,7 %) ; Italie, 14,5 % (12,7 %) ; Pays-Bas, 7,5 % (5,8 %) ; Danemark, 3,6 % (2,3 %) ; Grèce, 1,8 % (1,6 %) ; Irlande, 0,8 % (0,7 %) ; indifférent pour la Belgique (4,1 %), mais favorable au Royaume-Uni, 11,1 % (au lieu de 19,1 %), et à la R.F.A., 28,5 % (au lieu de 29,8 %).

En prenant les chiffres du budget de 1983, l'instauration de ce mécanisme correcteur se traduirait par un allégement de la contribution britannique d'environ 450 à 500 millions d'ECU, par un allégement de 100 à 150 millions d'ECU pour l'Allemagne, et par alourdissement d'environ 250 millions d'ECU de la facture à payer par la France.

D'un point de vue français, comment apprécier la proposition de la Commission ? Elle empêche l'asphyxie financière de la C.E.E. et, en particulier, de la PAC. C'est important. En effet, dans l'esprit de la Commission, les Britanniques n'obtiendront désormais une correction de leur contribution que s'ils acceptent le déplafonnement des ressources propres. La France, hostile à toute idée de juste retour, a insisté dans le passé sur le fait que la compensation accordée au Royaume-Uni devait être provisoire et dégressive. La proposition de la Commission revient à offrir aux Britanniques une correction permanente mais limitée.

On peut donc se demander si la proposition de la Commission ne constitue pas, même si elle altère le principe de la solidarité financière tel qu'il a été défini en 1970, une base de négociation satisfaisante pour la France. A condition toutefois et cette condition – on le vérifiera bientôt, est loin d'être remplie, – que Mme Thatcher s'en contente et que, *le mécanisme correcteur empoché*, elle ne réclame pas en plus un chèque pour réduire davantage une « contribution nette » qu'elle considérerait encore comme trop élevée.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) ECU = 6,82 F.

(2) Le texte de la Commission indique que les recettes provenant ce taux modulé de la T.V.A. *« seraient égales à la différence entre les dépenses de la section garantie du FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) et 33 % des dépenses budgétaires totales »*.

« La hausse des prix agricoles sera de 8 % en France, et pas plus », déclare M. Rocard

M. Michel Rocard a *« vivement déploré »*, jeudi 5 mai, la décision de la Commission européenne sur les montants compensatoires monétaires. En refusant de soumettre immédiatement la demande française d'un démantèlement de 2 points au conseil des ministres de la Communauté, *« la Commission a estimé ne pas pouvoir s'écarter du strict terrain des procédures »*. M. Rocard le déplore d'autant que plusieurs de ses collègues de l'agriculture, qui comme lui, à la différence des membres de la Commission, *« sont sur le terrain »*, avaient laissé espérer une réponse favorable à la requête française.

Commentant les résultats obtenus par l'agriculture française l'an passé, M. Rocard a estimé, au regard des cours du premier trimestre qui ont diminué de 0,3 %, que l'objectif de hausse de 8 % serait difficile à atteindre pour les prix à la production en 1983. *« Cela aidera certainement à la lutte contre l'inflation, mais comme ministre de l'agriculture je dois affirmer que c'est l'agriculture qui a payé le plus cher les dérapages inflationnistes dans notre pays. »*

Enfin, le ministre a tenu à préciser avec beaucoup de fermeté que son objectif, en matière de hausse des prix sur le plan communautaire, était totalement conforme au plan de rigueur du gouvernement : *« La hausse des prix sera de 8 % en France, et pas plus. »* La divergence avec M. Delors, arbitrée par le premier ministre, ne portait donc pas sur l'objectif final, mais sur la question de savoir si le démantèlement de 2 points demandés par la France, ajouté aux hausses communautaires à venir et au démantèlement antérieur déjà acquis, ferait sauter cette barre des 8 %.

Les deux ministères divergeaient sur trois critères de calcul : la prise en charge totale ou partielle du premier démantèlement d'avril 1982 pour la campagne 1983-1984, l'ampleur de la hausse prévisible pour la part des productions françaises (13 %) qui ne sont pas soumises à des règlements communautaires, la correction à faire dans le calcul du revenu annuel du fait du retard de sept semaines au moins apporté à la fixation des *prix*. Le tout conduisait à une différence d'estimation d'environ 1,8 point. Le ministre de l'agriculture, soutenu par Matignon, a fait prévaloir le calcul de ses services, tout en assurant que son 8 serait 8.

Industrie chimique

PROCHAINE RÉUNION A BRUXELLES POUR DISCUTER DES SURCAPACITÉS

Les dirigeants des grands groupes chimiques européens se réuniront dans les prochaines semaines à Bruxelles, afin d'étudier les moyens de réduire les énormes surcapacités existant encore dans la pétrochimie.

MM. Etienne Davignon, commissaire de la Communauté pour les affaires industrielles, et Franz Andriessen, chargé de la concurrence, assisteront aux débats.

La situation de la pétrochimie européenne reste très préoccupante. Rien que dans l'industrie des matières plastiques, les pertes enregistrées en 1982 ont dépassé 9 milliards de francs. Les surcapacités sont en moyenne de l'ordre de 30 %.

En juillet 1982, les groupes chimiques s'étaient déjà réunis à Bruxelles – vainement – pour tenter de trouver une solution.

Des objectifs difficiles à concilier

M. Michel Rocard poursuit des objectifs difficiles à concilier. D'abord, il indique qu'en 1983 il faudrait un retournement de pente inespéré sur les marchés, pour atteindre 8 % de hausse. Il précise qu'un point de hausse des prix à la production a une faible incidence à la consommation (0,055 point).

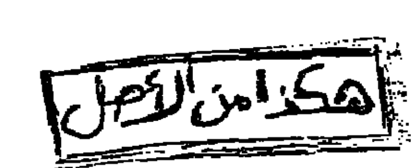
Auparavant, il s'était engagé devant le congrès de la F.N.S.E.A. à maintenir le revenu en 1983. Enfin, il fait part de sa volonté de revenir de Bruxelles ou de Luxembourg avec une augmentation des prix agricoles garantis en francs de 8 % et pas plus. Mais il précise encore qu'en moyenne, sur plusieurs années, les prix de marchés sont inférieurs de 1 à 1,5 point aux prix garantis. Si l'on comprend bien, il fera alors en sorte d'obtenir au plan communautaire une hausse qui satisfait aux exigences du plan de rigueur, mais qui ne peut assurer correctement une relance des prix de marché, ni le maintien du revenu.

C'est que, en réalité, le ministre de l'agriculture est pris entre deux logiques : celle de la politique-spectacle et de la caisse de résonance des médias. Cette politique-là fait craindre qu'un chiffre supérieur à 8 % soit interprété par les autres catégories socio-professionnelles comme une entorse à la rigueur, un favoritisme qui doit obligatoirement appeler un alignement sur le traitement le plus favorable.

L'autre logique est celle du calcul économique. Pour assurer une hausse du revenu identique à l'inflation et surtout pour dégager des capacités d'investissements, il faudrait des prix garantis plus élevés.

Comme M. Rocard veut être un bon ministre de l'agriculture, mais qu'il ne peut se départir de son souci de rigueur pour lutter contre l'inflation, il choisit une ligne médiane : les agriculteurs paieront leur juste part dans la lutte contre l'inflation, mais pas plus, car ils ont déjà beaucoup donné. Fassent alors le ciel – donnée climatique importante même pour les fabricants d'indice, – la tenue des marchés et leur gestion aussi, sur laquelle le ministre fonde des espoirs, que cette juste part soit jugée acceptable par tous et compatible avec la promesse du maintien du revenu.

JACQUES GRALL.





C.E.E.

1,3 milliard de dollars pourraient être consacrés à la coopération dans l'informatique

Tandis que les éprouvants « marathons » agricoles suivent les dissensions monétaires, Thomson renonce à Grundig et se tourne vers les magnétoscopes du japonais J.V.C., Philips adopte les technologies de l'Américain A.T.T., les Britanniques décident de renoncer aux normes européennes dans les radiotéléphones pour choisir les américaines.

Chaque mois, chaque semaine, l'Europe semble se déchirer un peu plus. Invité par l'Executive Club à Paris le jeudi 5 mai, M. Étienne Davignon, vice-président de la C.E.E. chargé des questions industrielles, est très inquiet. *« L'Europe est en grand danger. A l'heure des difficultés, chaque pays a du mal à accepter les contraintes communautaires. Le débat est difficile, car chacun a l'impression en s'en libérant il retrouverait une meilleure situation individuelle. »*

Inquiet sur le présent, M. Davignon l'est aussi pour l'avenir. La dégradation de la situation dans les industries de la communication (informatique, électronique) est manifeste : une balance commerciale européenne équilibrée en 1975, un déficit de 5 milliards de dollars en 1981, et proche de 10 milliards en 1982, selon les premières statistiques de la C.E.E. M. Davignon souhaite donc vivement que les États membres donnent une vive ampleur au programme ESPRIT (European Strategic Progran for Research and Development in Information Technology), qui vise à établir des coopérations entre les laboratoires de recherche en Europe, dans ces domaines de pointe. Aujourd'hui très limité avec un budget de 11 millions de dollars, ESPRIT pourrait déboucher sur un plan de cinq ans doté de 1,3 milliard de dollars, financé moitié par la C.E.E., moitié par les industriels.

Les États membres seront appelés à se prononcer, lors du conseil européen d'octobre, pour un démarrage en janvier 1984. C'est déjà dans cet esprit, si l'on peut dire, que trois firmes d'informatique, l'anglaise I.C.L., l'allemande Siemens et la française CII-Honeywell Bull ont décidé de créer un laboratoire commun (*le Monde* du 23 mars).

L'Europe, qui échoue lorsqu'elle se cherche dans les grandes fusions spectaculaires, se retrouverait grâce à ces projets concrets à l'horizon 1990. Tel est l'objectif de M. Davignon. Pourtant, l'ambition apparaît bien timorée. Le budget des Bell Laboratories (A.T.T.) a dépassé 1,7 milliard de dollars pour la seule année 1982. Et comment espérer qu'une convergence se réalise en 1990 quand les divergences s'accentuent aujourd'hui ? Curieusement, pour M. Davignon, les accords A.T.T.-Philips ou Thomson-J.V.C. ne sont pas anti-européens. *« Tout dépend des produits futurs. »*

Les lendemains qui chantent donc. Cette indulgence vis-à-vis des entreprises, M. Davignon l'explique ainsi : *« Surtout pas d'accord de cartélisation entre les Européens. »* Ce que souhaitait M. Chevènement, au travers de l'accord Thomson-Grundig-Philips, c'est-à-dire une entente pour reconquérir le marché intérieur des Dix, présente à ses yeux un *« risque considérable »*. *« Les Japonais font l'inverse : concurrence à l'intérieur et entente à l'extérieur »*, explique-t-il.

Etonnante théorie pour un homme qui, pour sauver la sidérurgie européenne, a cartélisé la production européenne au point que chaque kilo d'acier produit est décidé à Bruxelles... Les statistiques citées ne prouvent-elles pas la « crise manifeste » des nouvelles technologies et de l'avenir européen ?

ERIC LE BOUCHER.

LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL A DIVISÉ LES MINISTRES EUROPÉENS

La deuxième conférence des ministres du travail des pays membres du Conseil de l'Europe, réunie à Paris, s'est achevée, le 5 mai, par la publication d'un communiqué final reprenant l'état des débats.

Pour lutter contre le chômage, les ministres se sont accordés à reconnaître la nécessité de la convergence *« des objectifs et des moyens de la politique économique et financière, d'une part, et de la politique du marché du travail, d'autre part »*. Ils ont souligné le besoin d'une coordination accrue des services intervenant sur le marché de l'emploi, notamment pour les jeunes et les chômeurs de longue durée.

Si les ministres *« ont considéré de façon unanime que la formation initiale et continue était un élément fondamental de la politique de l'emploi »*, ils se sont montrés plus divisés sur la réduction du temps de travail, chacun poursuivant des politiques différentes.

Dans le communiqué, les ministres insistent donc sur *« le rôle essentiel* (qui) *appartient aux partenaires sociaux* (de) *négocier les formes et les modalités de la réduction et la réorganisation du temps de travail »*. Certains gouvernements accceptent toutefois de *« jouer un rôle d'encadrement et d'incitation »* pour de telles négociations.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. +ou	Dép. −	Rep. +ou	Dép. −	Rep. +ou	Dép. −
$ E-U.	7,3530	7,3560	+ 220	+ 260	+ 460	+ 525	+ 1390	+ 1510
$ can.	6,0010	6,0049	+ 128	+ 185	+ 309	+ 386	+ 1013	+ 1135
Yen (100)	3,1259	3,1285	+ 162	+ 188	+ 333	+ 371	+ 1002	+ 1064
DM	3,0102	3,0127	+ 190	+ 214	+ 385	+ 421	+ 1135	+ 2003
Florin	2,6760	2,6775	+ 154	+ 173	+ 317	+ 347	+ 948	+ 1001
F.B. (100)	15,0522	15,0645	+ 286	+ 424	+ 623	+ 843	+ 1807	+ 2200
F.S.	3,5816	3,5843	+ 242	+ 271	+ 496	+ 538	+ 1510	+ 1590
L (1 000)	5,0494	5,0529	− 163	− 104	− 325	− 241	− 1134	− 988
£	11,5736	11,5835	+ 202	+ 296	+ 461	+ 601	+ 1607	+ 1842

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E-U.	8 7/8	9	8 3/4	8 15/16	8 3/4	8 15/16	8 7/8	9
DM	4 13/16	5	4 13/16	5	4 7/8	5 1/8	5 1/8	5 3/8
Florin	5	5 1/2	5 3/8	5 7/8	5 7/16	5 7/8	5 5/8	5 7/8
F.B. (100)	8 7/8	9 3/4	9 1/2	10 1/8	9 5/8	10 1/8	9 15/16	10 1/4
F.S.	2	3	4 3/16	4 1/2	4 5/16	4 1/2	4 1/4	4 3/4
L (1 000)	14	15 1/2	15 5/16	16 1/8	15 3/4	16 1/4	16 11/16	17 1/4
£	10 3/8	10 1/2	10 3/16	10 1/2	10 1/16	10 3/8	9 7/8	10 1/8
F. franç.	12 1/2	13 3/4	12 3/4	13 1/2	14	15	16 3/8	17 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

CONJONCTURE

Hausse des prix de détail en mars : + 0,9 %

	Variation (en %) au cours			
	des 12 derniers mois (mars 83/ mars 82)	des 6 derniers mois (mars 83/ sept. 82)	des 3 derniers mois (mars 83/ déc. 82)	du dernier mois (mars 83/ fév. 83)
● ENSEMBLE	+ 9	+ 5	+ 2,6	+ 0,9
● ALIMENTATION (y compris boissons)	+ 8,3	+ 4,4	+ 2,3	+ 0,9
Produits à base de céréales	+ 7,7	+ 6,8	+ 2	+ 0,7
Viandes de boucherie	+ 9,3	+ 4,5	+ 2,1	+ 0,5
Porc et charcuterie	+ 7,2	+ 2,4	+ 0,4	− 0,3
Volailles, lapins, gibiers, produits à base de viande	+ 6,5	+ 6,6	+ 2,2	+ 1,1
Produits de la pêche	+ 10,8	+ 6,2	+ 3,3	+ 0,6
Laits, fromages	+ 10	+ 5	+ 3,3	+ 1,2
Œufs	− 0,2	+ 5,9	+ 1,2	+ 3,2
Corps gras et beurres	+ 2,6	+ 0,8	+ 2	+ 1,8
Légumes et fruits	+ 8,1	+ 1,7	+ 0,9	+ 0,3
Autres produits alimentaires	+ 8,5	+ 3,7	+ 2,3	+ 1
Boissons alcoolisées	+ 8,4	+ 4,1	+ 3,3	+ 1,3
Boissons non alcoolisées	+ 13,6	+ 8,7	+ 6,8	+ 2,6
● PRODUITS MANUFACTURÉS	+ 8,3	+ 4,3	+ 1,8	+ 0,7
1) Habillement et textiles	+ 9,6	+ 5,4	+ 2,5	+ 1,2
Vêtements de dessus	+ 9	+ 5,2	+ 2,3	+ 1,4
Autres vêtements et accessoires	+ 10,6	+ 5,9	+ 2,9	+ 1,4
Articles chaussants	+ 8,8	+ 4,8	+ 1,7	+ 0,8
Autres articles textiles	+ 9,9	+ 5,1	+ 3,3	+ 1,4
2) Autres produits manufacturés	+ 8	+ 4,1	+ 1,6	+ 0,6
Meubles et tapis	+ 9,5	+ 4,4	+ 3	+ 0,9
Appareils ménagers électriques et à gaz	+ 7,1	+ 3,8	+ 2,8	+ 1,1
Autres articles d'équipement du ménage	+ 9,2	+ 4,8	+ 3,7	+ 1,5
Savons de ménage, produits détersifs et produits d'entretien	+ 8,8	+ 4,5	+ 3,7	+ 0,8
Articles de toilette et de soins	+ 5,8	+ 3,6	+ 4	+ 2,4
Véhicules	+ 7,2	+ 5,9	+ 2,4	+ 0,9
Papeterie, librairie, journaux	+ 8,3	+ 5,5	+ 3,5	+ 1,3
Photo, optique, électro-acoustique	+ 2,4	+ 1,2	+ 0,8	+ 0,2
Autres articles de loisir	+ 9,6	+ 4,8	+ 2,5	+ 1
Combustibles, énergie	+ 8,5	+ 2,2	− 2,4	− 0,9
Tabacs et produits manufacturés divers	+ 8,7	+ 6,9	+ 4,6	+ 0,8
● SERVICES	+ 10,6	+ 6,6	+ 4,1	+ 1,3
Services relatifs au logement	+ 9,7	+ 6	+ 4,4	+ 0,8
dont : loyers	+ 9,5	+ 6,3	+ 4,5	+ 0,7
Soins personnels, soins de l'habillement (1)	+ 11,5	+ 6,4	+ 2,6	+ 0,4
Services de santé	+ 10,7	+ 10,4	+ 6,7	+ 4,4
Transports publics	+ 11,5	+ 5,8	+ 3,2	+ 0,5
Services d'utilisation de véhicules privés (2)	+ 8,5	+ 5,7	+ 2,2	+ 1,1
Hôtels, cafés, restaurants, cantines	+ 12	+ 6,7	+ 4,4	+ 1
Autres services (3)	+ 9,4	+ 4,3	+ 2,4	+ 0,4

L'indice de l'INSEE calculé sur la base 100 en 1970 s'est inscrit à 338,7 en mars, contre 335,6 en février. En rythme annuel calculé sur trois mois (janvier, février, mars 1983), l'inflation est de 10,8 %.

(1) Le poste « soins personnels, soins d'habillement » comprend notamment les dépenses de ressemelage, blanchissage, nettoyage, teinturerie, mais aussi les dépenses de coiffure.

(2) Réparations automobiles, parkings, stations-service, péage sur autoroutes, etc.

(3) Postes et télécommunications, frais d'enseignement (scolarité, mais aussi auto-écoles), spectacles, vacances, sports, camping, locations d'appareils, frais de réparation des appareils électro-acoustiques, tirage des films, redevance O.R.T.F., etc.

● **La table ronde sur l'insertion et la formation professionnelle des jeunes de 16-25 ans** se tiendra le 20 mai prochain à l'hôtel Matignon sous la présidence du premier ministre, a annoncé M. Pierre Mauroy le 4 mai, au cours de la séance consacrée aux questions d'actualité à l'Assemblée nationale. Elle réunira, a-t-il précisé, les cinq centrales syndicales représentatives, ainsi que la FEN, le C.N.P.F., la C.G.P.M.E. et l'Union des professions artisanales. L'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie et l'assemblée permanente des chambres de métiers seront également conviées.

SOCIAL

Les difficultés de l'emploi au centre de plusieurs manifestations syndicales

Les menaces pesant sur l'emploi dans plusieurs secteurs industriels ont provoqué, le 5 mai, plusieurs manifestations. A l'appel de la C.G.T., une cinquantaine de salariés *de l'usine Azote et produits chimiques* de Grand-Couronne (Seine-Maritime) ont bloqué pendant une heure l'autoroute de Normandie au péage de Bourg-Achard (Eure). Ils voulaient attirer l'attention sur les risques de suppression, selon eux, de 250 postes de travail.

A Roanne (Loire), environ 3 500 personnes ont manifesté, à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN, pour protester contre la situation de l'emploi dans la région. Ils ont demandé à être reçus par M. Auroux.

Près de Liancourt (Oise), environ 300 des 1 250 salariés de l'usine Isover Saint-Gobain de Rantigny ont, à l'appel de la C.G.T., bloqué la circulation ferroviaire, entraînant pour trois trains un retard de vingt minutes. Ils voulaient ainsi protester contre le « plan d'adaptation » de l'entreprise, qui prévoit plus de 1 500 suppression d'emplois d'ici à 1985, dont plus de 700 à l'établissement de Rantigny.

A Paris, la Fédération C.G.T. des services publics a organisé une manifestation du métro Duroc à la rue de Varenne, afin d' « *aider le gouvernement à prendre la mesure du mécontentement des personnels et à faire en sorte qu'il applique d'abord rigueur et austérité aux vrais privilégiés de la fortune* ».

Réunie en assemblée générale à Mulhouse (Haut-Rhin), l'Union nationale des retraités C.F.T.C. a affirmé qu'elle envisageait de « *descendre dans la rue* » pour la défense du pouvoir d'achat.

● **A propos de l'entretien publié dans *le Monde* du 5 mai** : le nom du ministre espagnol du travail était M. Joaquim Almunia, et non Almuna comme il a été écrit par erreur. Nous présentons nos excuses à M. Almunia et à nos lecteurs.

● **Vingt-neuf bâtiments de cités de transit vont être détruits à la suite de l'incendie du foyer de Colombes.** — Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat à la famille, à la population et à l'immigration, a annoncé, le 5 mai, la destruction de vingt-neuf bâtiments jugés « *franchement dangereux* » dans des cités de transit hébergeant notamment des travailleurs immigrés. Le secrétaire d'Etat a précisé que les cinq cent cinquante-deux familles habitant dans ces foyers seraient relogées d'ici à la rentrée scolaire 1983.

Cette décision de Mme Dufoix, en liaison avec le ministre du logement et de l'urbanisme, M. Roger Quilliot, intervient après l'incendie, le 23 avril, d'un foyer Sonacotra à Colombes qui avait fait deux morts.

Près de vingt mille artisans et commerçants ont manifesté dans Paris

Des heurts entre manifestants et forces de l'ordre ont marqué, le jeudi 5 mai dans l'après-midi, à Paris, le défilé de quelque vingt mille (soixante mille pour les organisateurs) commerçants, artisans et petits patrons. La manifestation, qui s'est déroulée entre l'esplanade des Invalides et le Champ-de-Mars, via le quai Branly, avait été préparée par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E.) pour protester publiquement contre des jugements portés contre ces professionnels accusés de pratiquer des prix trop élevés.

Comparée à la manifestation du Syndicat national du patronat moderne et indépendant (S.N.P.M.I.), présidé par M. Gérard Deuil, le 1er mai (trois mille personnes encadrées de plusieurs dizaines de militants politiques de droite), le cortège de jeudi a été un succès. On y vit même dans les premiers rangs plusieurs panneaux dont les porteurs se réclamaient de Gérard Nicoud et du CID-Unati, des ennemis traditionnels de la C.G.P.M.E.

A Paris, dans les quartiers populaires surtout, des magasins sont restés fermés jeudi après-midi.

Au contraire des précédentes manifestations de la C.G.P.M.E., celle de jeudi a pris un tour politique après que le cortège n'eut pu accéder au quai Branly où se trouve la direction générale de la concurrence et de la consommation. « Mitterrand, fous le camp », *devint alors le leit-motiv de ceux, hommes et femmes, qui défilaient. Plus révélatrice encore est cette petite phrase prononcée par M. René Bernasconi, le président de la C.G.P.M.E., au micro d'Europe 1, lors de la dispersion de la manifestation. L'attitude des forces de l'ordre, devait-il dire en substance, a été, face aux petits patrons, différente de celle qu'elles ont lorsqu'elles s'opposent aux* « Maghrébins dans les usines »*. Une phrase qui surprend.*

Sans doute aurait-on tort de « liquider » le dossier des artisans et commerçants en parlant de poujadisme. Le ministère de l'économie et des finances semble l'avoir bien compris, qui, dans un communiqué diffusé dans la soirée de jeudi, précise qu' « il n'y a pas de catégorie socioprofessionnelle responsable de l'inflation ».

Selon nos correspondants, des manifestations ont aussi eu lieu dans de nombreuses villes de province. A Rennes, le cortège, qui rassemblait plus de deux mille personnes, a été rejoint par environ trois cents étudiants en médecine, droit et dentaire. A Nancy, une voiture cherchant à forcer un barrage de manifestants interdisant l'accès à la préfecture a renversé et blessé deux personnes avant de disparaître.

Dans les rues de Lille (cinq cents personnes), Bordeaux, Metz, Dijon, Tours, Caen, Nevers et Mende, plusieurs centaines de petits patrons ont défilé sans incident et déposé des motions en préfecture ou à la direction locale de la concurrence et de la consommation.

A. T.

« Nous ne cherchons pas la révolution »

Au son de *Tout va très bien madame la marquise* et de *la Vie en rose*, le cortège des petites et moyennes entreprises s'était mis en branle dans la bonne humeur, précédé d'un bouc, symbole pour ces petits patrons des boucs émissaires qu'ils prétendent être.

Les banderoles, comme à l'habitude, réclamaient « *Moins de charges et plus d'emplois* », « *Moins d'État, plus de liberté* », ou encore « *Plus de bon sens, moins d'idéologie* ». Plus loin, on pouvait lire : « *M. Mitterrand, prenez des ministres compétents ou démissionnez.* »

Le changement de ton intervient pratiquement à la hauteur du quai Branly, siège de la Direction générale de la concurrence et de la consommation. Des slogans plus durs, plus politiques aussi, étaient clamés : « *Mitterrand fous le camp !* », repris très souvent et longuement, donnant le ton.

Le but premier de la manifestation était de déposer une motion d'avertissement à la direction du quai Branly, ce qu'a fait M. René Bernasconi, président de la C.G.P.M.E., en compagnie des responsables de cette organisation.

Commentant et cette rencontre et cette manifestation, M. Bernasconi devait déclarer peu après : « *Dorénavant, ce sera la solidarité qui nous fera bouger, et l'on n'attaquera plus les uns sans que les autres réagissent, sans que l'ensemble du pays montre ce que nous sommes. [...] Nous ne cherchons aucune révolution, le pays doit se redresser par la vitalité de ses entreprises et avec des gens qui sont conscients de ce qu'est l'économie. Que les gouvernants, les bureaucrates en soient persuadés, sinon on se chargera de le leur faire comprendre.* »

C'est sur le quai Branly que des heurts se produisirent, les forces de l'ordre, très nombreuses, étant placées derrière des barrages qui empêchaient les manifestants de s'approcher. Après avoir repoussé plusieurs tentatives de passage en force, les C.R.S. ont tiré des grenades lacrymogènes, tandis qu'une partie des manifestants refluaient vers le pont de l'Alma et que le cortège continuait en direction du Champs-de-Mars par l'avenue Rapp. Une barricade était dressée et les manifestants lançaient des pierres ou des barres de fer ou arrachaient des panneaux. Une dizaine de personnes ont été légèrement blessées.

Le cortège, qui avait quitté l'esplanade des Invalides vers 16 h 30, s'est dispersé près de la tour Eiffel vers 19 h 30, après que M. Bernasconi eut annoncé en substance qu'il ferait faire une enquête pour connaître les raisons du comportement des forces de l'ordre, qui n'ont pas eu, a-t-il dit, dans l'après-midi, la même attitude que celle qu'elles ont généralement lorsqu'elles rencontrent des « *maghrébins dans les usines* ».

1 916 emplois seront supprimés dans la chimie de P.C.U.K.

Les suppressions d'emplois chez P.C.U.K. toucheront 1 916 personnes au total, soit 16 % des effectifs du groupe (12 000 personnes). Les dirigeants de l'entreprise l'ont annoncé jeudi 5 mai, lors de la réunion du comité central d'entreprise.

Cette très importante réduction de personnel s'effectuera en deux temps : 1 139 postes seront supprimés d'ici à 1984, puis 777 à l'horizon 1986. Elle est consécutive à la décision de fermer de nombreux ateliers devenus obsolètes, notamment dans le Nord à Wattrelos (fermeture complète — 285 emplois), La Madeleine (164 emplois + 62 à terme), Chocques (17 à terme), Harnes (39 + 40), Loos (86) ; en Haute-Normandie, à Notre-Dame-de-Gravenchon (2) ; dans l'Ouest, à Paimbœuf (73 à terme) ; dans la région Rhône-Alpes, à Brignoud (44 + 20), à Jarrie (130 + 100), à Pierre-Bénite (35 à terme) ; en Lorraine, à Saint-Avold (57 + 5), à Dieuze (138 + 34) ; en Picardie, à Villers-Saint-Paul (115 + 305) ; dans les Pyrénées, à Lannemezan (137 + 16) ; dans le Midi, à L'Estaque (30 + 11).

Quelques postes, enfin, seront supprimés à Epierre (12), à La Chambre (2) et à Prémont (8).

Le comité central d'entreprise se réunira à nouveau le 18 mai afin de prendre connaissance plus à fond de ce volet social, qui prévoit une nouvelle convention avec le Fonds national de l'emploi et des reclassements. Naturellement, les syndicats protestent. La C.F.D.T. relève « *quelques incohérences industrielles* » et refuse l'arrêt d'activités sans reconversion simultanée. Elle estime que le report à la mi-mai de la définition des modalités de départ est « *inacceptable* » et exige l'ouverture immédiate de négociations.

F.O., pour sa part, refuse de siéger le 18 mai avec les seuls représentants de la direction de P.C.U.K. et de servir de caution à un plan dit « social » dont l'aboutissement sera les guichets de l'A.N.P.E. La centrale exige « *la présence de responsables qualifiés des sociétés repreneuses des dépouilles résultant de la balkanisation de P.C.U.K.* ». Quant à la C.G.T., elle juge que « *les conséquences sociales des nouvelle répartitions ne sont pas acceptables* » et invite ses adhérents à agir.

[N.D.L.R. : Dans l'article sur la réorganisation de l'industrie chimique paru dans *le Monde* du 6 mai, des lignes sautées ont rendu difficilement compréhensible une partie du texte. A la fin du deuxième paragraphe, il fallait lire : « *Son actionnaire unique, toujours l'Etat, la lui apportera par souscription. Compte tenu des longs délais impartis pour réaliser ce montage financier, P.C.U.K. recevra pour quelques mois un prêt bancaire-relais de 2 milliards de francs, de façon à pouvoir très vite restaurer ses comptes. L'opération financière devra être complètement terminée le 30 septembre prochain.* »

Dans ces conditions, il est bien entendu que les groupes acquéreurs reprendront non seulement les actifs mais aussi les passifs se rapportant aux domaines industriels de P.C.U.K. leur revenant.]

Les élections professionnelles à la Régie Renault

LA C.F.D.T. RECULE LA C.G.T. PROGRESSE F.O. ET LA C.G.C. GAGNENT DES VOIX

Les élections de délégués du personnel ont eu lieu récemment dans divers établissements de la régie Renault. Sauf à Flins, dans le premier collège, où elle enregistre un recul, la C.G.T. progresse dans les autres usines et consolide ses positions. A Choisy, toutefois, elle perd vingt-quatre points dans le deuxième collège, au profit de la C.G.C.

La C.F.D.T., elle, recule partout, que ce soit dans le premier ou le deuxième collège, et notamment à Flins, où elle perd 0,86 point chez les ouvriers. F.O., dont l'audience demeure souvent modeste, améliore ses scores, tandis que la C.G.C. avance dans l'encadrement.

● *A Flins. Dans le collège « ouvriers »*, la C.G.T. a perdu 2,46 points par rapport au précédent scrutin de 1982. La C.F.D.T. perd également 0,86 point. C'est Force ouvrière qui bénéficie de ces mouvements, gagnant 3,33 points.

Inscrits : 15 293 ; exprimés : 9 303, C.F.D.T., 46,90 % (au lieu de 47,76 %) ; C.G.T., 41,12 % (contre 43,58 %) ; F.O., 11,97 % (8,64 %).

Dans le deuxième collège (encadrement) : inscrits : 2 223 ; exprimés : 1 354 : C.F.D.T., 16,24 % (au lieu de 25,86 %) ; C.G.C., 57,97 % (53,98 %) ; C.G.T., 18,24 % (15,95 %) ; F.O., 7,53 % (4,19 %). ● *Au Mans (Sarthe). Dans le collège « ouvriers » :* inscrits : 7 157 ; exprimés : 6 103 ; C.G.T. : 60,62 % (au lieu de 55,74 %) ; C.F.D.T. : 35,39 % (contre 42,21 %) ; F.O. : 2,55 % (au lieu de 2,03 %) ; C.F.T.C. : 1,42 % (non présente en 1982). *Dans le deuxième collège :* inscrits : 1 714 ; exprimés : 1 330 ; C.G.T. : 36,64 % (au lieu de 32,4 %) : C.G.C. : 32,78 % (contre 28,6 %) ; C.F.D.T. : 27,82 % (contre 37,1 %) ; F.O. : 2,70 % (au lieu de 1,8 %).

A Choisy (Val-de-Marne). Dans le collège « ouvriers », la C.G.T. fait 75,51 % des suffrages exprimés (contre 70,04 %) et la C.F.D.T. 24,49 % (au lieu de 29,96 %). Dans le deuxième collège, la C.G.C. obtient 47,22 % des suffrages (au lieu de 23,2 %), et la C.G.T. 52,78 % (au lieu de 76,80 %).

APRÈS L'ANNONCE DES PERTES DE MICHELIN

La diversification industrielle et l'exportation deviennent les priorités de l'Auvergne

Clermont-Ferrand. – La capitale auvergnate a accueilli sans surprise l'annonce de la perte de 4 milliards de francs enregistrée par le groupe Michelin en 1982 (*le Monde* du 27 avril et du 2 mai). L'arrêt de l'embauche décidé à partir de 1980, les mesures de chômage partiel appliquées entre septembre 1981 et avril 1982, les réductions de personnel dans le cadre d'une convention avec le Fonds national de l'emploi aboutissant à près de trois mille départs en préretraite, avaient préparé l'opinion à ce résultat spectaculaire. Il n'en demeure pas moins que le climat d'inquiétude se développe.

Les syndicats font état de la crainte d'un *« deuxième wagon »* de départs, et tant la C.F.D.T. (majoritaire) que la C.G.T. parlent de *« dramatisation volontaire »* de la situation de la manufacture française.

Correspondance

Au conseil régional, M. Francis Fontaine, chargé de mission pour les questions économiques, voit dans le contenu de la lettre aux actionnaires des *« pressentiments fâcheux »* et il ajoute : *« Quand on a 2 milliards à récupérer, c'est rarement bénéfique pour l'emploi »*. M. Jean-Claude Duprat, président de la commission industrie de la chambre de commerce de Clermont-Ferrand-Issoire, se dit *« un peu effrayé par l'ampleur du chiffre »* et s'interroge sur l'avenir de la région.

L'Auvergne, en état de « monoculture industrielle », est, en effet, particulièrement sensible à tout ce qui touche le géant du pneu. Il représente, avec 29 000 employés, le cinquième des effectifs salariés, le quart des investissements industriels, le tiers des exportations.

Cet enracinement régional très marqué s'exprime au niveau de l'artisanat, ainsi que de la petite et moyenne industrie, par le biais de la sous-traitance. Dans le département du Puy-de-Dôme, Michelin compte 638 fournisseurs dont 174 sont spécialisés dans la mécanique. La plupart ne dépassent pas dix employés. Leur dépendance à l'égard de la manufacture explique leur fragilité. Au temps de la prospérité de la « locomotive », ces entreprises vivaient bien, d'autant que leur donneur d'ordres payait à bon prix le service rendu. Depuis 1980, la situation est bouleversée. M. Christian Berthier, *secrétaire général* du comité d'expansion économique du Puy-de-Dôme, le constate chaque jour. Mais si la situation comporte de graves inconvénients, elle présente au moins un avantage à ses yeux : celui d'obliger les petits patrons à abandonner de mauvaises habitudes engendrées par la facilité. Or tout le monde prône maintenant la diversification.

Le conseil régional aussi qui souhaite que Michelin aille sur cette voie. La commission d'information sur la situation du géant industriel, qui a rendu ses conclusions en juin 1982, a évoqué le sujet en soulignant que Michelin était le moins diversifié des grands manufacturiers. Or *« la chimie fournit un champ d'expansion privilégié à ces industriels soucieux de ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier »*. La réponse des représentants de la firme à la commission a été nette : *« On fait ce que l'on sait faire. »*

Le rapport publié à l'époque formulait des recommandations que M. François Michelin repoussa le 3 septembre 1982 dans une lettre à M. Maurice Pourchon, président (P.S.) du conseil régional. Pas question de livrer des informations publiques sur les activités du groupe, pas question de conclure un contrat de solidarité chez Michelin, pas question non plus d'un contrat de plan entre la manufacture et la région.

Ce soin à refuser la moindre ingérence dans la vie de l'entreprise s'accompagnait cependant des propos suivants : *« Je souhaite voir la région diversifier son tissu industriel et se créer des débouchés nouveaux, indépendants des activités de la manufacture. Je suis prêt à collaborer avec les organismes régionaux en mettant à leur disposition, dans la limite des possibilités pratiques de l'entreprise, la compétence d'un certain nombre de personnes susceptibles de participer à toute étude allant dans ce sens... »*

Cette lettre puis des rencontres entre M. François Michelin et M. Maurice Pourchon ont marqué un événement dans la vie régionale. Même limitée, la voie du dialogue s'est trouvée ouverte. Personne n'y était habitué.

Un service S.V.P.

Elle vient de déboucher sur la mise en place, au sein de la manufacture, d'une cellule-conseil pour les entreprises exportatrices. Les entrepreneurs de la région disposent désormais d'un S.V.P. (tél. 30-24-58) à partir duquel ils pourront tirer des informations recueillies depuis des dizaines d'années dans 167 pays.

Cette collaboration entre le manufacturier et la région est en train de s'étendre aux domaines de la technique et de la gestion, au bénéfice de deux entreprises, sous la forme notamment de « prêts » de cadres. Mais, comme pour le reste, la discrétion est de règle. On avance de part et d'autre à pas mesurés. Les déclarations officielles sont délivrées au compte-gouttes. M. Maurice Pourchon ne fait aucun mystère cependant sur sa volonté d'aller vers un accord particulier entre la manufacture et la région, mais rien ne permet aujourd'hui de prévoir si sa persévérance sera récompensée par un mariage en bonne et due forme.

LLIBERT TARRAGO.

A Laon

Le révolutionnaire Poma-2000 va remplacer l'antique tramway

Laon. – *A l'heure où Lille inaugure son métro, Laon commence à enfanter le sien. Et plutôt dans la douleur, à entendre les débats de la dernière réunion du conseil municipal ! Le maire, M. René Dosière (P.S.), récemment dépossédé de la présidence du conseil régional, s'est entendu poser, par l'opposition, de nombreuses questions relatives au Poma-2000, ce « remonte-pente » révolutionnaire qui doit, dans trois ans, relier les parties haute et basse de la ville, en remplacement de l'antique tramway réformé il y a une dizaine d'années.*

De notre correspondant

Ce tramway à crémaillère a relié, pendant trois quarts de siècle, la gare S.N.C.F. à la place de l'Hôtel-de-Ville, point culminant de la vieille ville. Depuis sa mise à la retraite pour raison de vétusté, les Laonnois ont dû se contenter de bus de remplacement, pour lesquels ils n'avaient pas les mêmes sentiments de tendresse, ou, pis encore, de leur voiture, ce qui a posé d'inextricables problèmes de circulation et de stationnement dans le cœur commercial et administratif de la cité.

L'ancien maire (P.S.) de la ville, M. Robert Aumont, soucieux de remplacer un moyen de transport qui s'était révélé si pratique, s'intéressa très tôt aux travaux menés par l'ingénieur Pomagalski, spécialiste grenoblois des téléphériques et remonte-pentes, dont le Poma se rapproche par sa propulsion puisque les cabines sont tirées par un câble auquel elles s'accrochent par des pinces et qu'elles lâchent pour s'arrêter aux stations. La seule différence est qu'elles ne sont pas suspendues mais qu'elles roulent sur des rails. Tout le système est électronique et fonctionne grâce à un poste central de surveillance.

Très vite l'idée germa de faire circuler le Poma entre la gare du chemin de fer et l'hôtel de ville, par les pentes de la montagne Couronnée, sur l'ancienne ligne de tramway d'une longueur de 1 500 mètres. Avantage non négligeable : le Poma a une capacité de huit cents voyageurs à l'heure avec des cabines de quarante places, bien supérieur à celle de son aîné (deux cent cinquante voyageurs-heure). Avec une fréquence pouvant atteindre à trois minutes, contre vingt minutes pour l'ancien tramway, on pense qu'il pourrait dissuader bien des automobilistes de se rendre en voiture en ville haute.

Remonte-pente et politique

Si les promoteurs et le ministère des transports ont arrêté leur choix sur Laon pour cette innovation, qui pourrait intéresser de nombreuses villes étrangères, c'est parce que le profil de la ligne résume toutes les possibilités du système. C'est la raison pour laquelle la ville de Laon obtint pour l'installation du Poma une aide aussi importante : l'Etat apporte, grâce au Fonds spécial des grands travaux, 60,7 %, Creusot-Loire, le constructeur, 18,3 %, la ville de Laon, la région Picardie et le département de l'Aisne, 21 % (et la part de la ville de Laon a diminué par l'apport du site et des ouvrages d'art existants). L'estimation du coût, en septembre 1982, s'élevait à 136 millions de francs, l'Etat prenant en charge le déficit éventuel d'exploitation des premières années.

Lorsque la municipalité socialo-communiste lança cette idée, l'opposition locale éleva de vives objections, assurant que le contribuable laonnais ferait les frais d'une opération de prestige qui ne se justifiait pas. La même opposition renouvela ses sarcasmes lorsque, un peu avant les élections municipales de mars dernier, MM. Pierre Mauroy et Charles Fiterman vinrent à Laon poser la première pierre de la station Hôtel-de-Ville.

Le cap des élections franchi, les passions ne se sont pas apaisées pour autant. Le site continue d'être contesté mais le maire rétorque que la disponibilité de la plate-forme de l'ancien tramway rendait ce choix logique, que le Poma sera de la sorte en correspondance avec la S.N.C.F. et la gare routière par son terminus inférieur, où les automobilistes trouveront, de plus, de nombreuses places de parking. Les réunions de l'assemblée municipale promettent encore quelques moments d'agitation d'ici à la mise en service du Poma, fin 1985. Agitation de pure forme puisque le projet a désormais dépassé le point de non-retour. Et puis, quelle que soit l'attitude de leurs élus, bien des Laonnais sont assez fiers à l'idée de disposer bientôt, eux aussi, de « leur » métro, qu'on viendra voir des quatre coins de la planète. Après tout, leur ville ne fut-elle pas, un temps, la capitale de la France ?

ROLAND MAQUIN.



ENVIRONNEMENT

Les déchets arséniés de Roumazières vont être retraités en Alsace et enfouis en Allemagne fédérale

Alors que l'on est toujours sans nouvelles des déchets toxiques de Seveso, l'attention se porte en France sur les vingt et une tonnes de déchets arséniés découverts dans la décharge de Roumazières (Charente). Ces déchets, produits par l'usine de la Grande-Paroisse de Montoir-de-Bretagne (*le Monde* du 29 avril) avaient été enfouis l'an dernier à Roumazières.

A l'occasion des fouilles entreprises pour la recherche des fûts de Seveso, le commissaire de la République de la Charente a exigé le retrait des déchets arséniés. Ils ont donc été renvoyés, le 30 avril, en Loire-Atlantique, leur lieu d'origine, non sans qu'au préalable des échantillons aient été prélevés et envoyés au laboratoire d'hygiène de La Rochelle *« pour s'assurer que ces fûts contiennent bien des produits arséniés et rien d'autre »*, a précisé le commissaire de la République.

Le 5 mai, les vingt et un fûts de Roumazières ont été acheminés au centre de traitement de la société Tredi, à Hombourg (Haut-Rhin), spécialisée dans la détoxication des déchets chimiques. Après analyse de chacun des fûts et conteneurs, les boues toxiques seront reconditionnées et compactées, avant d'être expédiées vers leur destination finale : l'ancienne mine de sel de Herfa-Neurode, en Allemagne fédérale, le seul dépôt de la Communauté européenne où l'on puisse enfouir en toute sécurité des déchets toxiques solides.

Ce dépôt, selon les responsables de la firme Hoffmann-La Roche, avait refusé, en 1981, les déchets contenant la dioxine de Seveso.

∴

L'usine Tredi de Hombourg (Haut-Rhin) a déjà eu comme client un groupe chimique aujourd'hui bien connu, la société Hoffmann-La Roche, dont la maison mère se trouve à quelques kilomètres de là, de l'autre côté de la frontière avec la Suisse.

L'« anarchie »

La multinationale possède, *entre* autres, à Village-Neuf, dans la banlieue alsacienne de Bâle, une unité de production d'adjuvants pour l'alimentation du bétail, la société chimique Roche (trois cents employés), qui a parfois du mal à écouler ses rejets chimiques, même dépourvus de dioxine. *« Pour nos solvants chlorés, l'administration française nous dit : « Allez les faire traiter à Hombourg »*, explique M. Roger Marchand, directeur des services techniques. *Mais là-bas, on nous répond : « Pas question ! » C'est l'anarchie totale. »*

Son collègue, M. Laurent Marion, un jeune ingénieur chimiste chargé de l'environnement, regrette lui aussi le flou de la législation : *« On attend toujours les décrets d'application de la loi de 1975 sur l'élimination des déchets. On prévoit un tas de contrôles, mais on n'a pas encore désigné les gens chargés de contrôler ! »*

Quant aux fûts introuvables de Seveso, M. Marion fournit cette indication : *« Inutile de faire de longues analyses dans des décharges suspectes. Si on met la main sur les déchets de Seveso, on ne peut pas se tromper : eux seuls ont été emballés sous double couche d'acier, avec résine d'époxyde et parois tapissées de polyuréthane. »*

A moins, évidemment, que les fûts aient été entre-temps reconditionnés... – R. C.

La réintroduction du lynx dans les Vosges

LACHÉS (prématurément)... ... ET POURCHASSÉS

La réintroduction du lynx est mal partie dans les Vosges. Alors que, depuis dix ans, écologistes et naturalistes attendaient l'heureux événement, fixé officiellement au 13 mai prochain, avec la bénédiction du secrétariat d'Etat à l'environnement, voici que le commissaire de la République du Haut-Rhin a ordonné, le 4 mai, la capture des deux spécimens lâchés la veille par l'association Lynx-Alsace.

Au secrétariat d'Etat, on explique que l'association a eu tort de lâcher un premier couple – acquis avec l'aide du W.W.F. (Fonds mondial pour la protection de la nature) auprès du zoo d'Ostrawa (Tchécoslovaquie), – alors qu'une réunion de concertation est prévue le 10 mai avec toutes les parties prenantes, notamment les chasseurs et les agriculteurs.

Dès le premier lâcher, ces derniers ont en effet exercé de très fortes pressions sur les élus et l'administration, *furieux que l'on ait ainsi libéré* dans la nature des petits fauves considérés comme des *« braconniers sur pattes »*. Les écologistes, sentant l'hostilité de ces groupes, ont-ils voulu forcer la main à la « concertation » ?

Il est de fait que l'ordre du commissaire de la République risque de ne pas *recevoir d'application avant* plusieurs jours. Malgré leurs radio-émetteurs à ondes courtes dont ils sont munis, les deux lynx tchécoslovaques ne se laisseront certainement pas repérer, puis capturer facilement. Les fauves sont lâchés. A eux de prouver que leur rôle prédateur contribue à l'équilibre écologique de la forêt vosgienne et ne menace en rien ni les élevages ni le gros gibier, encore très abondant.

Nominations

● **M. Francis Lorentz**, directeur général de C.I.I.-Honeywell Bull, a été nommé à la présidence de la société Transac. Cette dernière, qui emploie mille sept cents personnes, est considérée comme le numéro un européen des guichets automatiques bancaires et le leader français des terminaux d'informatique distribuée, avec un chiffre d'affaires annuel voisin de 600 millions de francs. Elle a été reprise par C.I.I.-Honeywell Bull en février dernier.

● **M. Hervé Pinet**, directeur général de la compagnie financière Paribas, a été nommé à la présidence de la banque d'investissement américaine Becker, à la suite de sa récente prise de contrôle par le groupe.

● **M. Alain de Boysson**, vice-président-directeur général de la Compagnie industrielle et financière des Ateliers et chantiers de la Loire, a été nommé à la présidence d'une filiale de cette dernière, la S.A. Dubigeon Normandie, où il succède à M. Michel Perreau.

[Agé de cinquante-huit ans, ancien élève de l'Ecole polytechnique, M. de Boysson a commencé sa carrière à la Banque de l'Union européenne avant d'occuper plusieurs postes importants dans le monde industriel, le dernier en date étant la vice-présidence des Ateliers et chantiers de la Loire.]

TRANSPORTS

DANS UNE LETTRE A LA F.N.T.R.

M. Fiterman propose aux routiers une concertation et un effort d'imagination

L'agitation risque de gagner le secteur des transporteurs routiers dans les prochains jours. La Fédération nationale des transports routiers (F.N.T.R.) envisage en effet de faire envoyer par ses adhérents au ministre des transports les disques des contrôlographes (c'est-à-dire les « boîtes noires ») qui enregistrent les temps de travail des conducteurs.

Par cette opération, indique la F.N.T.R., *« la profession, sans importuner le public, exprimera son « ras le bol » général, notamment devant l'augmentation intolérable des charges des entreprises et à l'approche d'une hausse fiscale absolument arbitraire du gazole »*.

Pressentant cette agitation, M. Charles Fiterman, ministre des transports, a adressé une lettre à M. Maurice Voiron, président de la F.N.T.R., dans laquelle il se dit prêt à résoudre les problèmes par le dialogue et la concertation avec la profession, notamment à propos de la déductibilité de la T.V.A. sur le gazole pour les transports internationaux routiers de voyageurs et de marchandises et à propos de la durée du travail.

M. Fiterman annonce aussi que *« dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation, les services réguliers interurbains constitueront une des priorités du IXe Plan »*.

Le ministre conclut : *« Sans nier les difficultés auxquelles votre secteur du transport routier se trouve confronté, je reste persuadé que nous n'avancerons qu'au prix d'un effort collectif, résolu et imaginatif, dans lequel chacun abandonne tout* a priori *pour voir les problèmes tels qu'ils se posent. »*

Réacteurs en panne au-dessus de l'Atlantique

UN TRIRÉACTEUR CHUTE DE 5 000 MÈTRES

Les trois réacteurs d'un Lockheed L. 1011 Tristar de la compagnie américaine Eastern Airlines sont tombés en panne en même temps au-dessus de l'Atlantique, alors que l'appareil assurait la liaison Miami-Nassau (Bahamas). Cent soixante-deux passagers et dix membres d'équipage se trouvaient à bord.

Le Tristar a chuté de 5 000 mètres d'altitude. Son pilote est parvenu à remettre un moteur en marche, juste avant d'être contraint à un amerrissage de fortune. Le triréacteur est revenu se poser à l'aéroport de Miami grâce à ce seul réacteur. – *(A.F.P.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS





MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

5 mai

Encore bien orienté

La séance de jeudi à la Bourse de Paris a commencé avec un quart d'heure de retard en raison de l'embouteillage causé par un afflux de petits ordres au comptant. A l'achat ou à la vente ? « Des deux », *répondait-on. Globalement, ce détail n'a pas, semble-t-il, pesé très lourd dans la balance. Le marché a été modérément actif. Quant aux cours, ils sont restés assez bien orientés en général. Quelques points de réelle fermeté ont émaillé la cote, C.F.P. (+ 5 %) notamment. Mais la tendance sur tous les groupes était quand même à l'irrégularité. Les valeurs françaises n'ont pas réédité leur performance de la veille et à la clôture l'indicateur instantané affichait une modeste avance de 0,3 %.*

La meilleure tenue du franc a, semble-t-il, fait un peu reculer la spéculation étrangère, qui commençait à jouer une sortie du système monétaire européen, sans doute un peu trop vite. Manifestement, la clientèle des particuliers, alléchée par les perspectives de gain, lui a emboîté le pas. « Ce n'est pas un bon signe », *affirmait un vieux boursier. Quoiqu'il en soit, le marché n'a certainement pas été indifférent à la bonne tenue de Wall Street. Ajoutons, enfin, que les pétroles sont généralement restés en pointe.*

Avec le recul du dollar, la devise-titre s'est détendue pour s'échanger entre 9,22 F et 9,26 F contre 9,18 F et 9,30 F.

La reprise de l'or s'est poursuivie lentement à Londres : 435 dollars l'once contre 432,75 dollars. Mais à Paris, le courant s'est inversé et le lingot a reperdu 450 F à 103 450 F. Le napoléon, en revanche, a progressé de 2 F à 685 F. Ces divers mouvements ont été enregistrés dans un marché redevenu très creux. Le volume des transactions s'est fortement contracté : 9,84 millions de F contre 29,60 millions.

NEW-YORK

Nouvelle avance

Après sa progression de la veille, le marché new-yorkais est resté empreint de fermeté jeudi et le fort volume d'activité (108 millions d'actions ont finalement été négociés contre 102 millions mercredi) est considéré comme un facteur très positif au Big Board où l'indice Dow Jones des valeurs industrielles s'est finalement adjugé 7,07 points pour s'établir à 1 219,72. Le fait marquant de cette séance a été la nouvelle avance de l'indice Dow Jones des valeurs de transport, un phénomène déjà perceptible depuis plusieurs jours, et qui a permis à ce baromètre d'établir un nouveau record, à 547,57, après avoir gagné 16,20 points en vingt-quatre heures.

Cet indice comprend vingt entreprises de compagnies ferroviaires, aériennes, et de transports terrestres et les anticipations de baisse du prix des carburants ont largement joué en faveur de ces sociétés dont un certain nombre se sont d'ailleurs retrouvées dans le peloton des valeurs les plus actives de la séance avec des volumes d'affaires dépassant le million de titres (Pan American World Aiways, notamment).

De leur côté, les actions de compagnies pétrolières sont à nouveau en cours à Wall Street, entraînant les firmes automobiles dans leur sillage, dans la perspective d'une reprise économique, qui semble se confirmer au fil des jours. C'est ainsi que Phillips Petroleum, Chrysler Corp, American Motors et Standard Oil of Ohio figurent parmi les gagnants de la séance.

VALEURS	Cours du 5 mai	Cours du 6 mai
Alcoa	33 3/8	33 5/8
A.T.T.	68 1/8	69
Boeing	38	39
Chase Manhattan Bank	57 3/4	58 3/4
Du Pont de Nemours	48 3/8	48 1/4
Eastman Kodak	79 1/2	77 1/2
Exxon	35 1/2	36
Ford	49 5/8	50 5/8
General Electric	110 1/2	110 5/8
General Foods	45 7/8	46 3/4
General Motors	69 3/8	70 1/2
Goodyear	33 1/8	33 5/8
I.B.M.	116 3/8	115 5/8
I.T.T.	39 7/8	40 1/2
Mobil Oil	30 3/4	30 3/8
Pfizer	80 1/4	83 3/8
Schlumberger	45 1/4	45 1/8
Texaco	36	36 1/4
U.A.L. Inc.	34	35 1/4
Union Carbide	63 3/8	64 3/8
U.S. Steel	23	23
Westinghouse	48	47 5/8
Xerox Corp.	47 1/4	47

LA VIE DES SOCIÉTÉS

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL. – Au vu des résultats 1982 de cet établissement, le produit net bancaire a progressé de 12,6 % l'année dernière pour atteindre 1,86 milliard de francs, les dotations aux comptes d'amortissement et à la constitution de provisions passant de 257 à 338 millions de francs, soit une augmentation de 20 % d'une année à l'autre, en raison des provisions constituées sur les pays étrangers fortement endettés.

Compte tenu de ces éléments, le bénéfice net du C.I.C. a régressé de 24 % en 1982 pour s'établir à 88 millions de francs contre 116 millions l'année précédente, le conseil proposant de doter la réserve légale d'une somme de 4,4 millions de francs et d'affecter 38,8 millions de francs aux réserves diverses. La distribution globale du dividende (380 F net plus un avoir fiscal de 1,90 F) représentera 21,7 millions de francs, une redevance de 23,1 millions de francs étant versée à la Caisse nationale des banques.

Il est rappelé qu'à la fin de l'exercice 1982, le capital du Crédit industriel et commercial a été porté de 466 à 571 millions de francs à la suite de la conversion d'obligations convertibles. Le bilan de la banque s'élevait alors à 71,99 milliards de francs, en augmentation de 20,1 % sur l'exercice précédent

CHARFA. – Cette société spécialisée, notamment, dans la fabrication des sacs en papier, a réalisé en 1982 un bénéfice net après impôts, de 8,86 millions de francs contre un profit de 7,90 millions l'année précédente, conduisant le conseil à proposer la distribution d'un dividende net de 17 F (contre 15,50 F), le chiffre d'affaires s'établissant à 334,7 millions de francs, en progrès de 12 % sur 1981.

Dans une lettre aux actionnaires, le président de la société Charfa, M. Roger Bordat, tient à préciser que toutes les filiales ont été bénéficiaires en 1982.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	4 mai	5 mai
Valeurs françaises	124,5	124,4
Valeurs étrangères	133	132,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1982)

	4 mai	5 mai
Indice général	122,6	123,5

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 6 mai .... 12 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	5 mai	6 mai
1 dollar (en yens)	236,60	235,45

BOURSE DE PARIS — Comptant — 5 MAI

[illegible]

SECOND MARCHÉ

[illegible]

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	171	....
Cellulose du Pin	15 20	....
Coparex	315	315
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Iena Industries	13	....
La Mure	61	....
Océanic	13 90	15
Petrofigaz	385	386 50
Pronuptia	161	160
Ratier Forest G.S.P.	12 90	....
Rorento N.V.	646	653
Sabl. Morillon Corv.	120	129
S.K.F. (Applic. méc.)	80	....
S.P.R.	102	103
Total C.F.N.	69	....
Ufinex	235 50	232 10
Voyer S.A.	1 35	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	205	245 d
Akzo	185	185
Alcan Alum	280	278
Algemeine Bank	1240	1260
Am. Petrofina	465	....
Arbed	190 60	....
Asturienne Mines	52	....
Banco Central	101	102
Bco Pop Espanol	76	83

SICAV

5/5	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]		
Slivarente	194 35	185 55
Slivinter	314 82	300 54
S.I.G.	705 91	673 13
S.N.I.	930 30	888 11
Sofinvest	382 48	365 14
Sogepargne	309 08	295 06
Sogever	744 64	710 87
Sogmar	936 76	894 28
Soleil Investiss.	411 88	393 20
U.A.P. Investiss.	293 62	280 31
Unifrance	214 87	205 13
Unifoncier	568 46	542 68
Unigestion	532 14	508 01
Uni-Japon	848 07	809 61
Unirente	1547 40	1496 52
Uovar	11944 93	11944 93
Valorem	341 64	326 15
Valrel	119468 54	119349 19
Worms Investiss.	837 99	809 06

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

Marché à terme

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
[illegible]					
83	Vallourec	91 05	92	91 80	90 30
	V. Clicquot-P.	1328	1300	1300	1300
[illegible]					
30	Hitachi	31 70	31 75	31 75	31 80
520	Hoechst Akt.	557	553	553	554
83	Imp. Chemical	68 60	67 20	67 20	68 20
125	Inco. Limited	136 80	134 80	137 50	132 80
[illegible]					
380	Xerox Corp.	431	433	433	430
2 91	Zambia Corp.	3 10	3 09	3 05	3 09

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5/5	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 392	7 384	7 150	7 550
Allemagne (100 DM)	302 480	301 800	292	312
Belgique (100 F)	15 168	15 123	14 500	15 600
Pays Bas (100 fl.)	269 100	268 450	259	279
Danemark (100 krd)	84 850	84 580	80	88
Norvège (100 k)	104 180	103 790	100	107
Grande-Bretagne (£ 1)	11 702	11 597	11 300	12 100
Grèce (100 drachmes)	8 820	8 790	8 250	10 250
Italie (1 000 lires)	5 070	5 065	4 847	5 300
Suisse (100 fr.)	359 030	358 300	349	370
Suède (100 krs)	98 830	98 500	94	101
Autriche (100 sch)	42 970	42 820	42 100	44 100
Espagne (100 pes.)	5 410	5 390	5 200	5 800
Portugal (100 esc.)	7 480	7 520	6 450	8 050
Canada ($ can 1)	6 032	6 016	5 870	6 170
Japon (100 yens)	3 123	3 128	3	3 160

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5/5
Or fin (kilo en barre)	103950	103600
Or fin (en lingot)	103950	103450
Pièce française (20 fr)	683	685
Pièce française (10 fr)	401	404
Pièce suisse (20 fr)	690	694
Pièce latine (20 fr)	645	640
Souverain	791	795
Pièce de 20 dollars	3805	3805
Pièce de 10 dollars	1952 50	1952 50
Pièce de 5 dollars	1070	1070
Pièce de 50 pesos	4295	4310
Pièce de 10 florins	670	678

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » *daté 6 MAI 1983* a été tiré à 509 102 exemplaires

LE FILS DE ROBERT BOULIN REMET EN CAUSE LA THÈSE DU SUICIDE DE SON PÈRE

L'hebdomadaire *Paris-Match*, daté du 13 mai, publie trois photographies de Robert Boulin prises par les enquêteurs, le 29 octobre 1979, après la découverte de son corps au bord d'un étang de la forêt de Rambouillet. Elles sont accompagnées d'un article de M. Bertrand Boulin, le fils de l'ancien ministre du travail.

M. Bertrand Boulin — qui nous a indiqué avoir fourni gracieusement les documents — remet en cause la thèse du suicide lorsqu'il écrit : *« Au terme de presque deux ans de démarches (...), nous avons pu connaître le dossier de la police judiciaire. Nous avons vu ce visage abîmé, cette main blessée, ces tuméfactions qui parcourent le corps. Les explications fournies ne sont pas satisfaisantes. »* Et M. Boulin ajoute : *« Et si on avait tué mon père ? Si tout cela avait été monté, organisé, si on l'avait battu, humilié, assassiné... »*

Le texte de M. Bertrand Boulin apporte cependant des informations qui accréditent la thèse du suicide. Il rappelle ainsi que les lettres du ministre, tapées la veille de sa mort, commençaient par ces mots : *« J'ai décidé de mettre fin à mes jours. »* Il révèle, d'autre part, que la famille a découvert dans la corbeille à papier de son bureau *« une bribe de lettre déchirée »* où l'on peut lire : *« J'ai l'intention de me noyer dans un lac de la forêt de Rambouillet où j'aimais beaucoup faire du cheval. »* Enfin, il faut rappeler que dans un livre publié en 1980 (*le Monde* du 7 février 1980), M. Bertrand Boulin écrivait, à propos de l'état d'esprit de son père en juillet 1979 : *« A ce moment-là, il semble bien qu'il commence à songer au suicide. »*

La publication de ces photographies et du texte de M. Bertrand Boulin — qui mène depuis près de trois ans et demi une campagne visant à défendre la mémoire de son père — intervient alors que le tribunal de Paris doit examiner, le 11 mai, l'assignation déposée contre l'Etat par la famille du ministre défunt. Mme Boulin et ses enfants ont, en effet, estimé que l'honneur de Robert Boulin a été injustement mis en cause dans un arrêt de la chambre d'accusation de Caen.

LÉGÈRE BAISSE DU DOLLAR

Les transactions étaient très calmes vendredi 6 mai sur l'ensemble des marchés des changes européens où le dollar a poursuivi la légère baisse amorcée depuis quelques jours dans la perspective d'un prochain repli des taux d'intérêt outre-Atlantique.

A Paris, la devise américaine se négociait aux alentours de 7,36 F en fin de matinée, alors qu'il s'était traité à 7,3645F la veille en séance officielle. Le deutschemark se maintenait encore au-dessus de la barre de 3,01 F pour s'inscrire à 3,0130/3,0150F (contre 3,0180F) et variait peu par rapport au dollar.

● *A Ouest-France*, MM. Louis Estrangin, président du conseil d'administration d'*Ouest-France*, François-Régis Hutin, directeur général, Roger Lavialle, directuer général adjoint, et Eugène Brûlé, rédacteur en chef, ont donné, jeudi après-midi, à Paris une réception à laquelle assistaient, notammment, le premier ministre et plusieurs membres du gouvernement. On a appris, à cette occasion, que la vente de ce journal, qui est devenu le premier quotidien français, continuait de progresser et que sa direction avait repoussé l'idée de créer un supplément magazine.

Mort de René Tomasini, sénateur de l'Eure

M. René Tomasini, sénateur R.P.R. de l'Eure, maire des Andelys, ancien ministre, est décédé jeudi 5 mai d'une crise cardiaque à soixante-quatre ans. Il était né le 14 avril 1919 à Petreto-Bicchisano. Jeudi matin, il avait été saisi d'un malaise au Sénat et avait regagné aussitôt son domicile des Andelys. Des hommages lui ont été rendus par M. Chirac et par tous les responsables du R.P.R. ainsi que par les sénateurs et les personnalités de sa région, qui saluent en lui le gaulliste et ses qualités de gestionnaire.

Un compagnon, de De Gaulle à Chirac

Fils de préfet, lui-même membre du corps préfectoral dans lequel il était entré à dix-neuf ans en 1938, après une licence en droit, M. René Tomasini a partagé sa carrière entre l'administration et la politique avec une constante, le gaullisme, ce qui illustre une de ses qualités premières, la fidélité en amitié comme en politique.

Jusqu'en 1957, M. René Tomasini sert l'État comme fonctionnaire. Chef de cabinet de préfet dans divers départements, il obtient la médaille de la Résistance pour son action clandestine sous l'occupation (il avait été arrêté et torturé par la Gestapo) et devient, en 1944, directeur du cabinet de M. Michel Debré, commissaire de la République à Angers. Il est ensuite chargé de mission au cabinet du général de Gaulle, alors président du gouvernement. En 1946, il est nommé sous-préfet des Andelys, où il reste quatre ans et où il reviendra huit ans plus tard comme député.

En effet, après divers postes occupés au Maroc, notamment comme secrétaire général du ministère du travail de ce pays, M. René Tomasini, qui faisait partie de ceux qui appelaient de leurs vœux et par leurs actes le retour de De Gaulle au pouvoir, est élu, en 1958, député U.N.R. de la quatrième circonscription de l'Eure. Il exercera ce mandat *sans interruption jusqu'en 1980* avant de devenir sénateur. En 1961, il est élu maire de Corny et, en 1965, maire des Andelys, où il sera, depuis lors, sans cesse réélu au premier tour. Depuis 1968 il était conseiller général de l'Eure. Il a été pour beaucoup un modèle dans le domaine de l'organisation électorale d'une circonscription, ce qui lui permettait d'être, chaque fois, confortablement réélu. En 1966, il avait été nommé président du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz de France.

Au sein du mouvement gaulliste, René Tomasini a joué un rôle que ses amitiés, son entregent, son sens politique ont rendu important. Secrétaire général adjoint de l'U.N.R. en 1961, secrétaire général du conseil national *de l'U.D.R. en 1967 et secrétaire* général de ce mouvement en 1971, il devint, en 1976, membre du conseil politique du R.P.R. Il fut ainsi successivement gaulliste, pompidolien et chiraquien. Il faisait partie des proches de Georges Pompidou qui ont su, après la disparition de De Gaulle, maintenir le mouvement gaulliste dans l'allégeance au successeur du fondateur de la Ve République. Conseiller écouté, bon connaisseur de la carte électorale et du milieu parlementaire, habile à déjouer les intrigues quand il n'en montait pas lui-même, ayant noué de multiples et éclectiques relations hors de son parti, grâce notamment à la solidarité corse ou à la franc-maçonnerie, René Tomasini a été d'une aide précieuse pour ceux qui ont dû succéder à *Georges Pompidou.*

Il s'est alors rangé dans le « groupe des quarante-trois » députés qui, en soutenant la candidature de M. Giscard d'Estaing, ont barré la route de l'Élysée à M. Chaban-Delmas. C'est pour cela que M. Jacques Chirac, devenant premier ministre en 1974, l'a nommé auprès de lui secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement. Il a aussi joué un rôle déterminant de conseiller dans toutes les étapes de la prise de contrôle de l'U.D.R. puis dans la création du R.P.R. par M. Chirac. Son influence, son sens de l'efficacité, ses qualités d'organisateur, son rôle parfois occulte, quelques prises de position tonitruantes — notamment en 1971 contre la *mansuétude des juges* — l'avaient soumis à de rudes attaques.

Gravement malade il y a quelques années, René Tomasini avait pris quelque distance avec la politique active en devenant sénateur de l'Eure en 1980, tout en conservant le mandat auquel il tenait le plus, celui de maire des Andelys.

Chargé au Sénat en 1982 du rapport de la commission de contrôle des services de l'État chargés de la sécurité, il avait vivement dénoncé *« la carence de l'État »*, reprochant au gouvernement de laisser la France devenir un « sanctuaire du terrorisme international ».

Il sera remplacé au Sénat par M. Alain Pluchet, agriculteur, maire du Thuit.

ANDRÉ PASSERON.

Les sommaires de mai

● LE MONDE DIPLOMATIQUE : Vivre l'atome

La défense de l'Europe est fondée sur des concepts élaborés aux Etats-Unis et acceptés par les Européens sans esprit critique. Directeur adjoint de l'Institut français de polémologie, M. Dominique David, dans un grand article intitulé « Vivre l'atome », montre combien sont fallacieuses les notions d'« équilibre » et de « stabilisation » qui commandent cette pensée stratégique.

Deux importantes études sont consacrées par Claire Brisset aux maladies de la faim et par Philippe Chalmin à la chute des cours des matières premières. Car le sous-développement n'est pas seulement un phénomène économique : il atteint l'organisme humain en profondeur, *dans ses capacités physiques et* intellectuelles.

Dans le même numéro, des dossiers consacrés d'une part à Haïti et à la République Dominicaine, d'autre part à la Thaïlande, illustrent les épreuves et les luttes du tiers-monde. Gérard Viratelle, pour sa part, dresse le bilan de la conférence des non-alignés à New-Delhi.

★ Le numéro : 10,50 francs.

● LE MONDE DE L'ÉDUCATION : L'amour au lycée

Un sujet chaud ? Une enquête scandaleuse ? en choisissant d'enquêter sur l'amour au lycée, *le Monde de l'éducation* prend-il le risque de céder aux modes ? L'amour et la sexualité sont omniprésents dans les établissements. Dans les têtes et dans les corps. Des élèves comme des professeurs. Et pourtant, on n'en parle guère. Pourquoi ?

Il n'y a pas de scandales dans les lycées, il n'y a que des jeunes qui vivent — plutôt mal — dans un lieu qui ne fait pas de place au corps, ni aux sentiments. Et qui s'empêtrent souvent dans une précocité qui les embarrasse.

Il y a des adultes, aussi mal à l'aise que les autres adultes pour dire l'amour ou la sexualité, à des jeunes dont l'expérience familiale est souvent négative.

Il y a des élèves et des professeurs qui, plus ou moins, *inconsciemment, excluent de leurs rapports* le registre de l'affection et de l'intimité. Alors que la relation pédagogique est chargée d'affectivité.

★ Le numéro : 10,50 francs.

● LE MONDE - DOSSIERS ET DOCUMENTS : Le commerce extérieur de la France

Le déficit du commerce extérieur de la France a été justement qualifié par le chef de l'Etat d'insupportable. Quelles en sont les origines, structurelles et conjoncturelles, comment s'est-il vertigineusement accru en 1982, comment le combler sans succomber à la tentation protectionniste, séduisante mais dangereuse pour la place et le rôle de la France dans le monde : Chantal Buhour et Christiane Cordero, professeurs de sciences économiques et sociales, présentent toutes les données *de ce problème dans* un dossier de quatre pages réalisé à partir de la documentation du *Monde* sous la responsabilité du service économique.

Un second dossier est consacré à « la maîtrise de la vie ». Présenté par Claire Brisset, rassemblé par Michelle Jamault, professeur de sciences médico-sociales, il montre, sur la base de la documentation du *Monde*, comment se sont modifiés, ces dernières années, les comportements devant la vie et la mort, qu'il s'agisse de la contraception et de l'avortement, des manipulations biologiques et génétiques *ou encore du suicide et de l'euthanasie.*

★ Le numéro, 5,30 F.

● LE MONDE DE LA MUSIQUE : Le roman de Ruggero Raimondi

Il était le héros du *Don Giovanni* de Losey. Il ne chante plus dans *Ma vie est un roman,* le dernier film d'Alain Resnais, mais confirme sa vocation d'acteur. Ruggero Raimondi a confié ses projets et ses rêves au *Monde de la musique* de juin : jouer Pirandello, chanter Falstaff et faire la carrière d'Yves Montand... La basse la plus célèbre de l'opéra est un homme heureux.

De Moussorgski on ne connaît guère que *Boris*, la *Khovanchtchina* et les *Tableaux d'une exposition,* mais qui a entendu sa *Salammbô* d'après Flaubert ? Cette œuvre de jeunesse inachevée a été montée à Naples, après un long travail de reconstruction. Le spectacle montre à l'évidence que tout le génie de Moussorgski est dans cette fresque d'un jeune homme de vingt-quatre ans.

Henri Dutilleux produit peu, mais chacune de ses compositions est un événement. Les *Trois strophes* sur le nom de Paul Sacher viennent d'être publiées. Violoncelliste de l'Ensemble intercontemporain, Pierre Strauch les a travaillées. Il livre ses impressions.

Egalement au sommaire : une interview de Harnoncourt, Brahms à Vienne, les souvenirs de Fred Astaire, un portrait de David Bowie, la musique merveilleuse des aborigènes de l'Inde, la suite d'un banc d'essai des meilleures enceintes, le calendrier des concerts et la critique des disques du mois.

★ Le numéro, 15 F.

A B C D E F G

